

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU 6 MAI 2019, 19 H**

---

**10 – Sujets d'ouverture**

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2019
- .02 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h 00
- .03 Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 avril 2019 à 11 h 00
- .04 Point d'information des conseillers
- .05 Période de questions du public

**15 – Déclarations**

- .01 1186762004 Approuver l'énoncé de principes à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal relatif à l'utilisation de la nouvelle place publique située en face du 7075, rue Casgrain

**20 – Affaires contractuelles**

- .01 1191663001 Approuver des conventions avec les organismes subventionnés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de la Politique de l'enfant - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 40 000 \$ pour l'année 2019
- .02 1193318002 Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « La Maissonnette des parents » pour la réalisation du « Camp parents-enfants s'amuse (0-5 ans) » pour l'année 2019 – Octroyer une contribution financière de 5 858 \$ à même le budget de fonctionnement
- .03 1193318003 Approuver trois conventions avec contributions financières avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la réalisation de projets d'occupation de milieu dans les parcs qui se dérouleront au cours de l'été 2019 – Octroyer une contribution financière totalisant 42 195 \$ à même le budget de fonctionnement
- .04 1193581001 Approuver des protocoles d'entente avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », « Promenade Masson » ainsi qu'avec « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est », pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » pour la saison estivale 2019 – Octroyer une contribution financière totale de 9 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement – Édicter trois d'ordonnances, programmation d'événements publics
- .05 1197769002 Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » pour le soutenir dans la réalisation des préliminaires des Jeux de la rue 2019 – Octroyer une contribution financière maximale de 5 000 \$ à même le budget de fonctionnement

- .06 1190081009 Ratifier l'octroi d'une contribution financière de 915 \$ pour l'année 2019 à l'organisme « Chœur enharmonique de Montréal » pour la réalisation du Concert LUX aeterna, 10 siècles de requiem en lumières, à l'église Sainte-Bibiane – Autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté – divers
- .07 1170284006 Approuver un avenant modifiant la convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables – Autoriser un virement du compte de surplus de gestion affecté - divers (contrat RPPA17-06058-GG)
- .08 1197624003 Approuver un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) dans le cadre de la piétonisation saisonnière du marché Jean-Talon - Saison 2019
- .09 1190963003 Autoriser un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement commercial Promenade Masson » afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal – Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2019, et autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers
- .10 1196295002 Autoriser une dépense totale de 180 280,80 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Les Clôtures Arboit inc. » pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro RPPS19-03023-OP / 19-17606 (1 soumissionnaire)
- .11 1198093001 Autoriser une dépense totale de 147 468,20 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.) » au montant de 134 062,00\$, taxes incluses, pour l'ajout de balançoires dans l'aire de jeu 5-12 ans au Parc Lafond – Appel d'offres public numéro RPPP18-07054-OP (6 soumissionnaires)
- .12 1194243001 Autoriser une dépense de 134 986 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation de concepts d'aménagement de pistes cyclables sur les rues Saint-Zotique et de Bellechasse et l'évaluation de leur impact sur la circulation et le stationnement, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme « FNX-INNOV INC. » - Résolutions CA19 26 0013 et CA19 26 0097
- .13 1198093002 Autoriser une dépense totale de 950 093,04 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Lanco Aménagement inc. » au montant de 863 720,94 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeu 2-5 ans et 5-12 ans au parc Père-Marquette (Section Sud) - Appel d'offres public numéro RPPP18-07053-OP (6 soumissionnaires)
- .14 1190963008 Autoriser une dépense de 1 167 223,11 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.) » au montant de 955 901 \$, taxes incluses, pour la transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau, conduite d'eau à remplacer et électricité pour le parc de la Cité-Jardin – Appel d'offres public RPP18-09066-OP (4 soumissionnaires)
- .15 1171035016 Annuler l'autorisation de dépense de 80 000 \$, taxes incluses, pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau (contrat RPPS17-07063-OP)
- .16 1187902001 Autoriser une dépense de 3 537 049,06 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Lesage Excavation » au montant de 2 623 978,71 \$, taxes incluses, pour le remplacement des entrées de service d'eau en plomb, reconstruction de trottoirs, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux (PRR2019-3) – Appel d'offres public RPPV18-09072-OP (4 soumissionnaires)

- .17 1196295001 Autoriser une dépense totale de 115 092,28 \$, taxes incluses – Prolonger le contrat accordé à « Go Cube (9176-7277 Québec inc.) » d'un montant de 111 732,71 \$ taxes incluses pour le service de collecte, d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique, suite aux procédures d'évictions sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une période d'un (1) an (contrat numéro RPPS18-01010-OP, AO18-16664)
- .18 1186462002 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9044-0744 Québec inc., afin d'aménager un nouveau parc, un terrain situé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué d'une partie de l'ancien lot 1 867 476 du cadastre du Québec, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 197 463 du cadastre du Québec pour la somme de 250 000 \$, plus les taxes applicables. Approuver à cet effet une convention de services professionnels. N/Réf. : 31H12-005-1062-03
- .19 1197611001 Autoriser une dépense totale de 127 500,45 \$ taxes incluses – Prolonger le contrat accordé à « Équipements Stinson Québec inc.» pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée, pour une période d'un an – Contrat numéro RPPS17- 04047-PP / 17-15772 (2 soumissionnaires)
- .20 1196295003 Autoriser une dépense totale de 390 938,00 \$, taxes incluses – Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 195 469 \$ chacun, taxes incluses, à « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro RPPS19-01011-OP / 19-17532, lots 5,1 et 5,2 (1 soumissionnaire)

### **30 – Administration et finances**

- .01 1193879003 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2019, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 février au 22 mars 2019 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)
- .02 1197611002 Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), aux arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord, un service de marquage de la chaussée pour la saison 2019
- .03 1197059001 Ratification d'une dépense de 316,18 \$, taxes incluses, pour la participation d'un élu à la Soirée des prix ESTim, le jeudi 2 mai 2019
- .04 1197059002 Autoriser une dépense de 125 \$, taxes non applicables, pour la participation d'une élue à l'avant-première du documentaire « Réveuse de villes », présenté le 9 mai 2019
- .05 1196955001 Autoriser un virement de crédits de 1 365 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de projections en plein air de films documentaires au parc Molson
- .06 1197522005 Offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la construction de 30 dos d'âne sur 10 rues sur le nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAA-2015), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)
- .07 1197624004 Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) » pour le projet d'aménagement d'un parcours sur rue facilitant les déplacements actifs des personnes âgées (Corridor

Patrie à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue dudit projet advenant qu'il soit retenu pour un financement du PRIMADA

#### 40 – Réglementation

- .01 1190081007 Édicter six ordonnances – Programmation d'événements publics : « Cours du Club de boxe les Titans », « Animation Oasis Bellechasse », « Animation de l'Îlot de la 4<sup>e</sup> Avenue », « Animation Espace bonheur Masson », « La passion nous rallye! », « Tour du silence », « Ouverture de la saison Junior 2019 », « Semaine québécoise intergénérationnelle », « Classique rustique des Pélicans », « Journée d'ouverture de la saison 2019 », « Course pour les femmes », « Défi Triple Jeu 2019 », « Tournoi de Baseball Rosemont Midget 2019 », « Ciné-parc Dante », « Concert Campbell », « Indiscrétions publiques », « Vuela Vuela », « Foire commerciale ma Plaza se transforme », « Ciné-été », « Amarkkalam », « Championnat régional de Baseball Rosemont 2019 », « Remise des trophées de la saison 2019 » et approuver une entente avec La ligne d'arrivée
- .02 1196235002 Édicter une ordonnance dans le cadre de l'objectif « Vision Zéro » pour le retrait de 44 places de stationnement tarifées positionnées à moins de 5 mètres à différentes intersections là où la circulation convergent vers celles-ci, sur l'ensemble du territoire
- .03 1196235003 Édicter une ordonnance dans le cadre du projet de réaménagement de la Plaza St-Hubert, pour l'ajout de 130 places de stationnement tarifées sur le côté Ouest de la rue St-Hubert entre les rues Bellechasse et Jean-Talon en vigueur de 9h à 21h du lundi au vendredi, de 9h à 18h le samedi et de 13h à 18h le dimanche
- .04 1197624001 Édicter une ordonnance – Interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 h à 17 h, du 6 juin au 20 octobre 2019 inclusivement
- .05 1194543001 Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée
- .06 1190963007 Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-60) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'interdire certains usages commerciaux et industriels dans les zones 0613 et 0616
- .07 1198303002 Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99) », (01-279-59) afin de créer la nouvelle zone 0815 et lui attribuer les usages de la catégorie E.1(3), de modifier les usages autorisés dans la zone 0434 et de modifier une disposition limitant le nombre de bâtiments principaux par terrain pour la zone 0502
- .08 1197135002 Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-12)

Le secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1186762004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver l'énoncé de principes à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal relatif à l'utilisation de la nouvelle place publique située en face du 7075, rue Casgrain |

Il est recommandé:

D'approuver l'énoncé de principes à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal relatif à l'utilisation de la nouvelle place publique située en face du 7075, rue Casgrain.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ledit énoncé de principes.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-24 13:38

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1186762004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver l'énoncé de principes à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal relatif à l'utilisation de la nouvelle place publique située en face du 7075, rue Casgrain |

## CONTENU

### CONTEXTE

Entre 2014 et 2017, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a travaillé à la consolidation du caractère piétonnier de l'avenue Shamrock. Ce projet a impliqué, tout au long des quatre années, une série d'interventions temporaires comme des aménagements de terrasses publiques, de structures ludiques, de terrains de jeux, etc. qui avait pour objectifs de créer un lieu d'interactions citoyennes, d'en révéler le potentiel d'animation et d'appropriation par la collectivité, de renforcer le lien entre le marché Jean-Talon et le boulevard Saint-Laurent et de porter une réflexion sur de futurs aménagements permanents.

À cet effet, en 2016, l'avenue Shamrock a été retenue par le *Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal (PIRPP)*, dont le financement contribue à la mise en place d'aménagements permanents. Une consultation publique ayant permis de dresser un bilan complet des expériences d'aménagement menées par l'Arrondissement a été tenue à l'automne 2016 par le Centre d'écologie urbaine de Montréal. Cette consultation a également permis d'établir les principes et les orientations d'aménagement qui ont guidé le réaménagement permanent de l'avenue Shamrock.

En 2018, des travaux permanents ont été réalisés en vue de la création d'une rue partagée et d'une place publique sur la rue Shamrock entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Casgrain ainsi que dans l'espace situé devant le bâtiment du 7075, rue Casgrain, aux abords du Marché Jean-Talon.

Il importe de souligner que plusieurs intervenants et partenaires se sont impliqués dans la démarche temporaire de la place Shamrock et dans la réflexion des aménagements permanents, dont la Société de développement économique Petite-Italie Marché Jean-Talon et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal. Ces derniers ont choisi de soutenir les promoteurs qui ont investi l'espace, de promouvoir ce dernier ainsi que de l'animer ponctuellement à travers leur programmation annuelle.

Dans le cadre des aménagements permanents réalisés en 2018, l'espace situé devant le bâtiment du 7075, rue Casgrain, aux abords du Marché Jean-Talon, sera versé au domaine public en vue d'en faire une place publique où cohabiteront les activités et événements de la

programmation de l'Arrondissement, des promoteurs d'événements, des citoyens ainsi que ceux de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal.

Afin de poursuivre les démarches de concertation entamées dans le cadre du projet temporaire de la place Shamrock, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite établir des orientations claires avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal afin d'assurer une utilisation harmonieuse et durable du nouvel espace public.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

### **DESCRIPTION**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en collaboration avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, présente un énoncé de principes qui vise à définir la mission, les mandats et les orientations de la nouvelle place publique permanente qui sera située devant le bâtiment du 7075, rue Casgrain.

### **JUSTIFICATION**

La mise en place d'un nouvel espace public ayant pour mission d'offrir un lieu permettant l'interaction entre les citoyens, l'animation et l'appropriation par la collectivité du domaine public et d'offrir un lien plus accessible et cohérent entre le marché Jean-Talon et le boulevard Saint-Laurent est le résultat d'un projet de partenariat qui nécessite une étroite collaboration entre l'Arrondissement et les organismes qui l'habitent. L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie trouve nécessaire d'adopter le présent énoncé de principes afin de faciliter la cohabitation avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal et de partager une vision commune.

En adoptant cette déclaration, les parties conviennent d'adhérer à la mission et aux orientations de la nouvelle place publique permanente qui sera située devant le bâtiment du 7075, rue Casgrain.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La signature de l'énoncé permet de poursuivre la concertation avec le milieu pour des interventions plus cohérentes et durables dans l'espace public. À cet effet, la programmation du nouvel espace public situé devant le bâtiment du 7075, rue Casgrain tiendra compte des principes de l'accessibilité universelle et de l'écoresponsabilité tels que stipulés dans la *Politique des événements dans les espaces publics* et s'inspireront des principes et actions présentés dans le *Plan de développement durable* ainsi que dans le *Plan directeur culturel* de l'Arrondissement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet permettra de consolider les actions des parties impliquées dans le nouvel espace et mieux servir les citoyens en terme d'activités de sports et de loisirs, d'actions communautaires et de développement culturel local pour ainsi offrir un milieu de vie animé, sécuritaire et sain.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'énoncé de principes.

Mise en application de l'énoncé de principes à la signature des parties.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas DESCHATELETS  
Agent de développement - culture et  
événements publics

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel MOREAU  
Directeur

Le : 2018-05-22



**Dossier # : 1191663001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique      |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver des conventions avec les organismes subventionnés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de la Politique de l'enfant - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 40 000 \$ pour l'année 2019 |

Il est recommandé :

D'approuver les cinq conventions entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et les organismes suivants, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier, sous réserve de l'approbation par le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social des demandes de soutien qui seront ajustées par les organismes.

| Organisme                               | Nom du projet                                     | Budget recommandé |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Centre communautaire Petite-Côte</b> | <b>Lieu de rassemblement informel Parent-Aïse</b> | 5 200,00 \$       |
| <b>Toxique Trottoir</b>                 | <b>Ça baigne dans l'Est</b>                       | 13 600,00 \$      |
| <b>Table 5-12 ans de Rosemont</b>       | <b>Pour un passage réussi au secondaire</b>       | 6 600,00 \$       |
| <b>L'Hôte-Maison</b>                    | <b>CommunauTerre</b>                              | 3 435,00 \$       |
| <b>CRAC</b>                             | <b>Jeunesse engagée</b>                           | 11 165,00 \$      |

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites conventions.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$ aux organismes désignés ci-dessus, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de leur convention respective. Le financement octroyé provient du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-24 13:38

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1191663001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique      |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver des conventions avec les organismes subventionnés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de la Politique de l'enfant - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 40 000 \$ pour l'année 2019 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés. En 2018 et 2019, la Ville a accordé une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et à leurs familles.

Les projets financés doivent répondre aux deux priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale.

L'Arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Le présent dossier prévoit l'octroi d'un montant total de 40 000 \$ pour des projets dans les quartiers Rosemont et La Petite-Patrie.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### CA18 26 0194 du 3 juillet 2018

Approuver des conventions avec les organismes subventionnés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de la Politique de l'enfant - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 66 281,86 \$ pour l'année 2018

### CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

### CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

## DESCRIPTION

Les projets retenus par le comité de sélection sont les suivants :

| Organisme                               | Nom du projet                                     | Personnes visées                                                                                                                                                              | Description du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Budget recommandé |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Centre communautaire Petite-Côte</b> | <b>Lieu de rassemblement informel Parent-Aïse</b> | Filles et garçons de 0 à 5 ans et leurs parents<br><br>30 familles, 40 enfants<br><br>Recrutement : Habitations Rosemont, Habitations Loggia Bellechasse, TCMER, Parc d'hiver | Organiser une activité porte ouverte pour le lancement de la programmation et réaliser une animation<br><br>Offrir des ateliers interactifs parents-enfants (2 fois par semaine durant 12 semaines)<br><br>Offrir des ateliers-conférences pour les parents sur le thème du développement de l'enfant (2 reprises)<br><br>Réaliser une fête de Noël | 5 200 \$          |
| <b>Toxique Trottoir</b>                 | <b>Ça baigne dans l'Est</b>                       | 60 familles avec enfants de 0 à 12 ans<br><br>600 citoyens (familles et autres)                                                                                               | Mobiliser l'ensemble des familles du quartier à vivre une expérience artistique<br><br>Réaliser 7 représentations du spectacle Aquaphonie accompagné d'une médiation autour des enjeux environnementaux liés à                                                                                                                                      | 13 600 \$         |

|                                   |                                             |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |
|-----------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Table 5-12 ans de Rosemont</b> | <b>Pour un passage réussi au secondaire</b> |                                                                                                                                                                                                                                                           | l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 6 600 \$  |
|                                   |                                             | 738 élèves de 5 <sup>e</sup> année<br>720 élèves de 6 <sup>e</sup> année<br>75 enseignants et parents des élèves<br>Recrutement : 13 écoles primaires de Rosemont, organismes communautaires et de loisirs                                                | Réaliser des micros fêtes en impliquant les familles (pêche au poisson, course de canard, etc.)<br>Créer un site web interactif pour informer les élèves du primaire du processus d'entrée au secondaire<br>Inclure la participation des adultes (enseignants et parents) pour favoriser la transition du primaire au secondaire                                                                                                   |           |
| <b>L'Hôte-Maison</b>              | <b>CommunauTerre</b>                        | 10 adolescents de 12 à 17 ans (5 filles et 5 garçons)<br>20 enfants de 5 à 11 ans (10 filles et 10 garçons)<br>200 personnes de la communauté pour l'espace urbain.<br>Recrutement : affiches dans les écoles, bibliothèque et métro, organismes jeunesse | Restaurer l'aménagement de leur cour extérieure (terrasse, jeu, tables extérieures et signalisation)<br>Aménager un jardin (plantation, entretien, récolte, sensibilisation)<br>Réaliser des ateliers culinaires à partir des produits maraîchers<br>Organiser une fête des récoltes en animant l'espace public pour les familles<br>Favoriser une transition du primaire au secondaire en jumelant des enfants et des adolescents | 3 435 \$  |
| <b>CRAC</b>                       | <b>Jeunesse engagée</b>                     | 100 jeunes (filles et garçons) de 0 à 17 ans et leurs parents<br>Recrutement :                                                                                                                                                                            | Développer davantage de points de chute au sein d'organismes oeuvrant auprès des 0-17 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 11 165 \$ |

|  |                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                          |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Appartements supervisés<br>Augustine-Gonzalez, Halte La Ressource, Carrefour jeunesse emploi, Perspective jeunesse, L'Hôte Maison, La Piaule, BCHM et Déclic | Mettre en place des marchés engagés (3 à 5)<br><br>Intégrer des jeunes dans les différentes activités liées à la Récolte engagée (tri, pesée, redistribution, transformation, animation) |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le comité de sélection recommande au conseil d'arrondissement d'approuver ces cinq projets sous réserve de certaines modifications mineures. Ainsi, pour que les conventions soient signées et le financement accordé, les organismes auront l'obligation d'ajuster leur fiche projet qui, une fois mise à jour, constituera l'Annexe 1 de leur convention.

## **JUSTIFICATION**

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et respectent les priorités d'intervention de l'Arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire de 40 000 \$ pour ce dossier est prévu au budget du plan d'action de la Politique de l'enfant.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de l'Arrondissement. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Numéro d'engagement : RODCSLDS47

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets sélectionnés contribuent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à favoriser l'intégration des personnes immigrantes et à susciter l'engagement des jeunes dans leur communauté.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'Arrondissement tient à présenter ce dossier au conseil d'arrondissement de mai 2019, car un report engendrerait des conséquences importantes dans la planification et la réalisation des projets pour les organisations mandataires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité, Annexe 2, de la convention en vigueur.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les projets commenceront au plus tôt en mai 2019 et se termineront au plus tard le 31 décembre 2019. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'Arrondissement et les organismes s'engagent à fournir un rapport final au plus tard au 30 janvier 2020.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Olivier BEAUSOLEIL, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale  
Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal LAUZON  
Conseillère en développement communautaire

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-18

Daniel MOREAU  
directeur - cult. sp. lois. & dev.soc. en  
arrondissement



**Dossier # : 1193318002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « La Maisonnnette des parents » pour la réalisation du « Camp parents-enfants s'amuseant (0-5 ans) » pour l'année 2019 - Octroyer une contribution financière de 5 858 \$ à même le budget de fonctionnement |

Il est recommandé :

D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « La Maisonnnette des parents » afin de le soutenir dans la réalisation du « Camp parents-enfants s'amuseant (0-5 ans) » pour l'année 2019.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière.

D'octroyer à cet effet à l'organisme « La Maisonnnette des parents » une contribution financière de 5 858 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-12 15:27

**Signataire :**

Daniel LAFOND

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1193318002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « La Maissonnette des parents » pour la réalisation du « Camp parents-enfants s'amuse (0-5 ans) » pour l'année 2019<br>- Octroyer une contribution financière de 5 858 \$ à même le budget de fonctionnement |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Maissonnette des parents a sollicité l'appui financier de l'Arrondissement pour la réalisation de son camp de jour spécialisé parents-enfants s'amuse (0-5 ans), qui se déroulera pendant six semaines, du 25 juin au 2 août 2019.

L'Arrondissement supporte ce camp d'été depuis 2003. La Maissonnette des parents oeuvre dans le district de Saint-Édouard depuis 1987. Cet organisme offre une pléiade d'activités à tous les groupes d'âge dans le but de briser l'isolement vécu par de nombreuses familles défavorisées du quartier.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 260153 - 7 juillet 2018 - Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « La Maissonnette des parents » pour la réalisation du « Camp parents-enfants 0-5 ans » pour l'année 2018 - Accorder une contribution financière de 5 858 \$, à même le budget de fonctionnement [1183318002]

CA17 260217 - 4 juillet 2017 - Approbation d'une convention avec l'organisme « La Maissonnette des parents » pour la réalisation du projet « Camp parents-enfants 0-5 ans » - Octroi d'une contribution financière de 5 858 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2017 [1170088011]

CA16 260150 - 6 juin 2016 - Approbation d'une convention avec l'organisme « La Maissonnette des parents » pour la réalisation du projet « Camp parents-enfants s'amuse » - Octroi d'une contribution financière totale de 5 858 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'édition 2016 [1163318001]

CA12 260366 - 3 décembre 2012 - Approbation de conventions de partenariat pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 et octroi d'une contribution financière totale de 2 123 483 \$ pour le soutien aux activités de loisir, jeunesse et camps de jour. Octroi de contributions financières pour le camp d'été « Parents-enfants s'amuse » de 5 520 \$ (2013), 5 630 \$ (2014) et 5 743 \$ (2015). [1125934004]

CA10 260056 - 8 mars 2010 - Approbation de conventions de partenariat pour la période du

1er mai 2010 au 31 décembre 2012 et octroi d'une contribution financière totale de 1 520 217 \$ pour le soutien aux activités de loisir, jeunesse et camps. Octroi de contributions financières pour le camp d'été « Parents-enfants s'amuse » de 5 202 \$ (2010), 5 306 \$ (2011) et 5 412 \$ (2012). [1091836002]

CA09 260389 - 17 décembre 2009 - Prolongation pour une période de quatre mois, soit du 1er janvier au 30 avril 2010, les conventions de partenariat et octroi une contribution financière totale de 258 800 \$ pour les Programmes activités de loisir, clubs de vacances, jeunesse et clubs sportifs et activités sportives. Octroi de contributions financières pour le camp d'été « Parents-enfants s'amuse » de 1 708 \$ (2010), 1 742 \$ (2011) et 1 777 \$ (2012). [1094238007]

## **DESCRIPTION**

Le « Camp parents-enfants 0-5 ans » est destiné aux familles habitant le district de Saint-Édouard. D'une durée de six semaines, le projet s'inscrit dans la continuité de la programmation régulière de l'organisme et vise à resserrer les liens familiaux tout en développant les habiletés de l'enfant. Plusieurs activités éducatives et des sorties sont prévues durant la période estivale. Les objectifs du camp sont les suivants :

- briser l'isolement en permettant aux parents et aux enfants de créer des liens et de socialiser entre eux;
- participer à des activités ludo-éducatives adaptées aux familles et aux jeunes enfants, ce qui favorise la stimulation des sens, la découverte et le développement global;
- favoriser l'intégration des familles immigrantes dans un nouveau réseau social tout en améliorant le développement de la langue française;
- Faire connaître aux familles de nouveaux lieux et différentes activités offertes à Montréal.

D'autres partenaires, tels que le gouvernement fédéral (par le programme Emploi d'été Canada), sont impliqués dans le financement du projet.

Les familles sont également invitées à fournir une contribution de près de 200 \$ pour l'été afin de participer au camp. À noter que les familles à faible revenu bénéficient d'une tarification réduite au montant de 100 \$.

Numéro d'engagement : RODCSLDS46

## **JUSTIFICATION**

Ce camp d'été est le seul camp de l'Arrondissement à réunir les parents et les enfants de 0 à 5 ans dans les mêmes activités.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière permettra de défrayer les coûts liés à l'organisation des activités pour les familles de l'Arrondissement.

Les crédits budgétaires requis seront pris à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Il s'agit d'interventions favorisant le soutien à la famille, le développement du sentiment d'appartenance ainsi que l'appropriation des lieux par la communauté des secteurs affectés.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas recevoir de contribution financière de l'Arrondissement mettrait en péril la réalisation du projet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme verra à faire la promotion de ses activités.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Début du camp : 25 juin 2019
- Fin du camp : 2 août 2019
- Remise du bilan de projet : 30 septembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-PIERRE  
Agent de développement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel MOREAU  
Directeur

Le : 2019-04-09



**Dossier # : 1193318003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver trois conventions avec contributions financières avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la réalisation de projets d'occupation de milieu dans les parcs qui se dérouleront au cours de l'été 2019 – Octroyer une contribution financière totalisant 42 195 \$ à même le budget de fonctionnement |

Il est recommandé :

D'approuver les trois conventions avec contributions financières à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de les soutenir pour la réalisation de projets d'occupation de milieu dans les parcs, qui se dérouleront au cours de l'été 2019.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières.

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » une contribution financière de 14 065 \$ et à l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » deux contributions financières totalisant un montant de 28 130 \$ , toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 08:31

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193318003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver trois conventions avec contributions financières avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la réalisation de projets d'occupation de milieu dans les parcs qui se dérouleront au cours de l'été 2019 – Octroyer une contribution financière totalisant 42 195 \$ à même le budget de fonctionnement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les parcs offrent un cadre idéal à l'organisation de jeux libres ou à la pratique d'activités sportives, culturelles et récréatives. Souhaitant que la population profite au mieux de la polyvalence que peuvent offrir ces espaces de plein air, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social propose que l'Arrondissement soutienne, pour l'été 2019, trois projets d'occupation de milieu dans les parcs mis de l'avant par des organismes à but non lucratif bien implantés.

Œuvrant depuis plusieurs années dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » ont développé une expertise dans le domaine des loisirs sportifs et récréatifs ainsi qu'une bonne connaissance des besoins de la population.

Le présent dossier décisionnel vise à faire approuver trois conventions à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes mentionnés ci-haut et à leur octroyer des contributions financières totalisant la somme maximale de 42 195 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ces conventions viennent encadrer les modalités et conditions de versement des contributions financières et la mise à disposition des biens et services permettant la réalisation des projets proposés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 26 0114 du 7 mai 2018** - Approbation de cinq conventions avec contributions financières avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « La Maissonnette des Parents », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » et « Carrefour communautaire de Rosemont, L'Entre-Gens inc. » - Octroi de contributions financières totalisant 46 545 \$, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation de projets d'animation et d'activités récréatives et sportives dans dix parcs de l'arrondissement, qui se dérouleront au cours de l'été 2018 (1187769001)

**DESCRIPTION**

Les trois projets d'occupation de milieu dans les parcs visés au présent sommaire décisionnel proposent d'occuper les trois parcs suivants : Lafond, Père-Marquette et De Gaspé.

En occupant ces parcs, les organismes veilleront à assurer la présence d'un surveillant/animateur dans les parcs, et ce, du 18 mai au 1er septembre 2019.

Pour le parc Lafond, l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » assurera une présence dans le parc et pour les parcs De Gaspé et Père-Marquette, il s'agit de l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » qui assurera cette présence.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite par ces projets d'occupation de milieu :

- Créer des environnements favorables à l'adoption de saines habitudes de vie chez ses citoyens;
- Encourager les citoyens à être et à demeurer physiquement actifs;
- Assurer une présence rassurante dans les parcs afin de renforcer le sentiment de sécurité et d'appartenance et ainsi favoriser l'appropriation des lieux;
- Rendre accessibles les chalets de parc aux citoyens;
- Permettre le prêt d'équipement gratuit;
- Diminuer les problématiques sociales vécues dans les parcs;
- Offrir une meilleure expérience-client aux citoyens fréquentant les parcs;
- Mettre en place une intervention positive et sécuritaire;
- Animer certains parcs ciblés.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 42 195 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, seront disponibles à même le budget de fonctionnement 2019 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ils seront versés aux deux organismes comme suit :

- Un premier versement, à verser dans les trente jours suivant la signature de la convention.
- Un second versement à verser à la mi-été, suite à la remise du bilan mi-projet.
- Un dernier versement conditionnel à la remise du bilan final de projet.

Les contributions financières seront réparties entre les organismes de la manière suivante :

| Service des loisirs Angus-Bourbonnière    | <b>Lafond</b>         | 8 440 \$         | 4 220 \$         | 1 405 \$        | <b>14 065 \$</b> |
|-------------------------------------------|-----------------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Les loisirs du centre Père-Marquette inc. | <b>De Gaspé</b>       | 8 440 \$         | 4 220 \$         | 1 405 \$        | <b>14 065 \$</b> |
| Les loisirs du centre Père-Marquette inc. | <b>Père-Marquette</b> | 8 440 \$         | 4 220 \$         | 1 405 \$        | <b>14 065 \$</b> |
| <b>TOTAL</b>                              |                       | <b>25 320 \$</b> | <b>12 660 \$</b> | <b>4 215 \$</b> | <b>42 195 \$</b> |

La contribution totale a été engagée avec le numéro RO1904BF01.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets d'occupation de milieu, répondent à la priorité d'assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé, notamment l'action 14 «Encourager la pratique de l'activité physique» du plan d'action Montréal durable 2016-2020.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de contribution financière de la part de l'Arrondissement empêcherait la réalisation des projets proposés par les organismes dans divers parcs, ce qui aurait un impact direct sur l'offre d'activités locales, notamment pour les familles et les jeunes résidents du quartier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En complément à la promotion assurée par les organismes, la programmation des activités et des animations sera affichée à proximité des sites ainsi que sur le site Web de l'Arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2019 : signature de la convention par les deux parties;

- Mai 2019 : premier versement de la contribution financière;
- 18 mai au 1er septembre 2019 : réalisation des projets;
- Juillet 2019 : remise du second versement de la contribution financière suite à la réception du rapport mi-projet;
- Septembre - octobre 2019 : dépôt d'un bilan de projet et versement du troisième et dernier versement de la contribution financière suite à la réception du bilan.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-PIERRE  
Agent de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel MOREAU  
Directeur

Le : 2019-04-18



**Dossier # : 1193581001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver des protocoles d'entente avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », « Promenade Masson » ainsi qu'avec « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est », pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » pour la saison estivale 2019 - Octroyer une contribution financière totale de 9 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement - Édicter trois d'ordonnances, programmation d'événements publics |

Il est recommandé :

D'approuver les protocoles d'entente avec les trois organismes suivants :

- Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal;
- Société de développement commercial Promenade Masson.
- Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie, lesdits protocoles.

D'octroyer une contribution financière totale de 9 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et

du greffe de l'Arrondissement.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2019-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., C. O-0,1, article 19)*, l'ordonnance 2019-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant l'occupation du domaine public selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance 2019-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-24 13:40

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193581001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver des protocoles d'entente avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », « Promenade Masson » ainsi qu'avec « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est », pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » pour la saison estivale 2019 - Octroyer une contribution financière totale de 9 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement - Édicter trois d'ordonnances, programmation d'événements publics |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie installera des pianos sur le domaine public à partir du mois de mai 2019, afin que les passants et les résidents puissent y jouer à leur guise pour animer les lieux de façon ludique et rassembleuse. Ce genre d'événement existe ailleurs dans le monde ainsi qu'au Canada. Cette initiative dessert parfaitement la démocratisation de l'art.

Aussi, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement sur le domaine public et déroger à la réglementation municipale. Pour ces événements, nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin qu'il autorise l'occupation du domaine public pour une période déterminée et également permettre la dérogation aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur l'occupation du domaine public, R.R.V.M. c.O-0.1;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 260111 (7 mai 2018) Approbation des protocoles d'entente avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Promenade Masson », « Plaza Saint-Hubert » et « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », ainsi qu'avec «

l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est », pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » pour la saison estivale 2017 - Octroi d'une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement - Édition d'ordonnances, programmation d'événements publics (1180081002)

CA17 260128 (8 mai 2017) Approbation des protocoles d'entente avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Promenade Masson », « Plaza Saint-Hubert » et « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », ainsi qu'avec « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est », pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » pour la saison estivale 2017 - Octroi d'une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement - Édition d'ordonnances, programmation d'événements publics (1170081003)

CA16 260117 (2 mai 2016) Approbation des protocoles d'ententes avec les organismes fiduciaires « Sociétés de développement commercial (SDC) », « Promenade Masson », « Plaza Saint-Hubert » et « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », ainsi que « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est », pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » en été 2016 - Octroi d'une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement - Édition d'ordonnances, programmation d'événements publics. (1163581001)

CA15 260193 (6 juillet 2015) Approbation d'un protocole d'entente avec l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » à l'été 2015 - Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers - Édition d'ordonnances, programmation d'événements publics. (1156955001)

CA15 260101 (4 mai 2015) Approbation de protocoles d'ententes avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Promenade Masson », « Plaza Saint-Hubert » et « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » à l'été 2015 - Octroi d'une contribution financière de 9 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement - Édition d'ordonnances, programmation d'événements publics. (1156600005)

CA14 260174 (2 juin 2014) Approbation d'un protocole d'entente avec l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » à l'été 2015 - Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers - Édition d'ordonnances, programmation d'événements publics. (1143581001)

CA13 260187 (2 juillet 2013) Approbation d'un protocole d'entente avec l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » à l'été 2015 - Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers - Édition d'ordonnances, programmation d'événements publics. (1133581007)

## **DESCRIPTION**

Les endroits sélectionnés pour la réalisation de ce projet sont situés sur la Promenade Masson (un piano), sur la Place du Marché Jean-Talon dans le quartier de La Petite-Italie (un piano) et sur la rue Beaubien Est (un piano). Ce sont les sociétés de développement commercial (SDC) des secteurs sélectionnés qui ont accepté le mandat de se procurer un, ou des pianos usagés, d'en faire l'entretien et la sécurisation et d'en disposer adéquatement à la fin du projet.

## JUSTIFICATION

Le but du projet est d'encourager les gens à se rencontrer et à se parler, de faire connaître des musiciens, d'animer le domaine public et de dynamiser les artères commerciales. De plus, ces occasions se veulent rassembleuses et permettront aux résidents de développer un sentiment d'appartenance au quartier. En somme, un piano de rue est un catalyseur pour provoquer une interaction entre les personnes.

D'ailleurs, la présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, dont celle pour le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, qui permettra la présentation de divers spectacles.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières permettront à chacune des SDC et à l'association de : défrayer les coûts reliés à l'ensemble de l'activité Pianos publics de Montréal, incluant la mise en place du projet (achat ou acceptation d'un don de piano); procéder à son entreposage, à sa livraison et à sa récupération sur le lieu préalablement convenu avec l'Arrondissement; entretenir, accorder et vérifier le bon état du piano; surveiller et sécuriser celui-ci; le faire décorer; communiquer l'information aux citoyens sur la promotion des activités et occasions spéciales (activités de lancement et de clôture du projet); faire le bilan final et disposer du piano d'une façon adéquate à la toute fin du projet.

D'autre part, les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

| Provenance des fonds                                               | Organisme                                                              | Montant accordé | Numéro d'engagement |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------|
| <b>Budget de fonctionnement 2019</b><br><br><b>Direction CSLDS</b> | SDC Petite Italie -<br>Marché Jean-Talon -<br>Montréal                 | 3 000 \$        | RODCSLDS43          |
| <b>Budget de fonctionnement 2019</b><br><br><b>Direction CSLDS</b> | SIDAC Promenade Masson                                                 | 3 000 \$        | RODCSLDS44          |
| <b>Budget de fonctionnement 2019</b><br><br><b>Direction CSLDS</b> | Association des<br>commerçants et<br>professionnels de Beaubien<br>Est | 3 000 \$        | RODCSLDS45          |

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'interventions favorisant le développement des quartiers culturels et en lien avec l'appui de l'Arrondissement à l'Agenda 21 de la culture du Québec décrétant la culture quatrième pilier du développement durable.

Aussi, les promoteurs des événements doivent faire preuve d'écoresponsabilité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans un apport financier aux sociétés de développement commercial et aux partenaires impliqués dans ce projet, celui-ci ne pourrait avoir lieu.

La mise en place du projet sera soumise pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des plans d'installations et l'approbation des mesures de sécurité. Chaque lieu sera balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les sociétés de développement commercial verront à faire la promotion des activités des Pianos publics de Montréal par leurs propres réseaux de communication. La participation financière de l'Arrondissement à ce projet sera mentionnée dans leurs parutions conformément aux exigences de l'Arrondissement. Un communiqué du projet sera aussi diffusé par l'Arrondissement, par le biais de son site Internet et dans les médias sociaux. Une page Facebook fera également la promotion du projet pour tous les arrondissements participants.

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation du projet : de mai à octobre 2019.

Rapatriement des pianos, projet d'animation, mise en place du volet des communications, accordage des pianos, décoration, installation et sécurisation des pianos : mai et juin 2019.

Animation du domaine public, récupération et disposition adéquate des pianos : de mai à octobre 2019.

Rétroaction : novembre 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny BERTRAND-GIROUX  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel MOREAU  
Directeur

Le : 2019-04-17



**Dossier # : 1197769002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » pour le soutien dans la réalisation des préliminaires des Jeux de la rue 2019 – Octroyer une contribution financière maximale de 5 000 \$ à même le budget de fonctionnement |

Il est recommandé :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » afin de le soutenir dans la réalisation des préliminaires des Jeux de la rue 2019.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière.

D'octroyer à cette fin à l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » une contribution financière maximale de 5 000 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197769002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif                                                                   |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » pour le soutenir dans la réalisation des préliminaires des Jeux de la rue 2019 – Octroyer une contribution financière maximale de 5 000 \$ à même le budget de fonctionnement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2002, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est représenté à la finale des « Jeux de la rue », initiée par l'organisme « Rap Jeunesse » de l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville. Il s'agit d'un événement sportif gratuit qui se passe en deux temps : des compétitions préliminaires où sont sélectionnées les équipes, qui accéderont à la finale réunissant plusieurs arrondissements montréalais au parc Jarry. Cet événement sportif se déroule dans un cadre non traditionnel et s'adresse à des jeunes âgés de 12 à 24 ans. Pour l'édition 2019, l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » propose à l'Arrondissement d'organiser des compétitions préliminaires, au parc Père-Marquette, s'adressant aux jeunes de Rosemont–La Petite-Patrie.

Le présent dossier décisionnel vise à octroyer une contribution financière à l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » pour la réalisation des préliminaires et à approuver une convention établissant les modalités et conditions des versements et de la mise à disposition de matériel et d'équipement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 260114 7 mai 2018**

Approbation d'une convention avec le « Carrefour communautaire de Rosemont, l'Entre-Gens inc. » (désormais nommé « Carrefour communautaire Petite-Côte ») - Octroi d'une contribution financière de 3 000 \$ pour la réalisation des préliminaires des Jeux de la rue 2018. [1187769001]

**CA17 260172 5 juin 2017**

Approbation d'une convention avec contribution financière avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont inc. » (SODER) - Octroi d'une contribution financière de 2 913 \$, à même le budget de fonctionnement, pour soutenir la réalisation des « Jeux de la rue 2017 » [1177050001]

#### **CA16 260160 6 juin 2016**

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont inc. » (SODER) - Octroi d'une contribution financière totale de 2 856 \$, à même le budget de fonctionnement, pour soutenir la réalisation des « Jeux de la rue 2016 » [1167050003]

#### **DESCRIPTION**

Des jeunes résidents de Rosemont–La Petite-Patrie, âgés de 12 à 24 ans, seront conviés par l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » à participer à des compétitions sportives extérieures de basketball et de soccer. Les tournois préliminaires des Jeux de la rue se dérouleront au parc Père-Marquette le samedi 27 juillet 2019. Cet événement sportif vise à rejoindre les jeunes qui pratiquent librement dans les parcs, ainsi que ceux fréquentant les organismes jeunesse. Les équipes gagnantes auront ensuite la chance de représenter l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à la finale interarrondissements qui se déroulera au mois d'août, au parc Jarry.

Outre la contribution financière octroyée pour la réalisation des préliminaires des Jeux de la rue, l'Arrondissement sera impliqué dans son organisation et mettra du matériel (marquise, tables à pique-nique, poubelles, etc.) à la disposition de l'organisme, au bénéfice des participants.

#### **JUSTIFICATION**

En 2018, plus de 250 jeunes âgés de 12 à 24 ans ont participé aux préliminaires. Il est intéressant de souligner que plus de 95 % des jeunes participants aux Jeux de la rue sont issus de communautés culturelles.

Les Jeux de la rue contribuent à contrer l'isolement et à favoriser, dans un contexte sportif, la formation de liens significatifs entre les jeunes et leurs intervenants. L'événement a également pour but de promouvoir la pratique libre de sports dans les parcs auprès des jeunes adolescents de l'Arrondissement qui ne sont habituellement pas rejoints dans les programmes généraux d'activités sportives. L'événement vient également conclure, à la fin de l'été, le travail des animateurs de parc durant la période estivale.

Plusieurs organismes à vocation jeunesse (La Piaule, L'Hôte Maison, Le Bunker, L'Accès-Cible jeunesse Rosemont, les HLM Rosemont et Pact de rue) seront approchés pour encourager les jeunes qui les fréquentent à participer à cet événement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant maximal de contribution financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie octroyé au « Centre communautaire Petite-Côte » pour l'année 2019 est de 5 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant.

Cette contribution financière sera versée comme suit :

1. un premier versement, dans les trente jours suivant la signature de la convention par les deux parties;
2. un second et dernier versement, dans les trente jours suivant la réception d'un rapport final de réalisation du projet et d'un tableau des revenus et dépenses réels, jugés conformes.

|                                  | 1er versement | 2e versement | TOTAL<br>2019 |
|----------------------------------|---------------|--------------|---------------|
| Centre communautaire Petite-Côte | 4 500 \$      | 500 \$       | 5 000 \$      |

La contribution financière de l'Arrondissement devra être utilisée pour des frais reliés aux ressources humaines (arbitres et marqueurs), à l'achat de chandails, à l'animation, ainsi que pour la nourriture, le matériel et l'organisation des préliminaires des Jeux de la rue 2019. Ladite contribution s'ajoute à la participation financière de base offerte par l'organisme « Rap Jeunesse ».

Les crédits requis sont disponibles au budget de fonctionnement 2019 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont –La Petite-Patrie.

Numéro d'engagement : RODCSLDS41

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En encourageant la pratique d'activités physiques, les compétitions des Jeux de la rue contribuent à la priorité « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » du plan d'action Montréal durable 2016-2020.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette contribution financière, la réalisation de l'événement serait compromise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une publicité pour solliciter les jeunes à participer à l'événement sera distribuée via les intervenants jeunesse des maisons des jeunes et les projets d'été dans les parcs. De plus, des affiches seront placées dans les installations municipales de l'Arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2019 : Signature de la convention

- Juin 2019 : Premier versement de la contribution financière
- Juillet 2019 : Compétitions préliminaires des Jeux de la rue
- Août 2019 : Finale des Jeux de la rue et dépôt du rapport de réalisation de projet et de son tableau des revenus et dépenses réels
- Septembre 2019 : Dernier versement de la contribution financière

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services  
administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie BONIN LÉONARD  
Agente de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel MOREAU  
Directeur

Le : 2019-04-09



**Dossier # : 1190081009**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Ratifier l'octroi d'une contribution financière de 915 \$ à l'organisme « Chœur enharmonique de Montréal » pour la réalisation du Concert LUX aeterna, 10 siècles de requiem en lumières, à l'église Sainte-Bibiane -- Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers |

Il est recommandé :

De ratifier l'octroi d'une contribution financière de 915 \$ à l'organisme « Chœur enharmonique de Montréal » pour la réalisation du Concert LUX aeterna, 10 siècles de requiem en lumières, à l'église Sainte-Bibiane.

D'autoriser un virement de crédits de 915 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 11:12

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1190081009**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Ratifier l'octroi d'une contribution financière de 915 \$ à l'organisme « Chœur enharmonique de Montréal » pour la réalisation du Concert LUX aeterna, 10 siècles de requiem en lumières, à l'église Sainte-Bibiane -- Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers |

## CONTENU

### CONTEXTE

Trois églises du quartier Rosemont ont décidé d'ouvrir leurs portes à des concerts dans le but de financer leur entretien.

Le Chœur enharmonique de Montréal, un chœur amateur, accompagné de deux musiciens professionnels, profite de cette ouverture de la part de certaines églises pour offrir des spectacles de musique.

Ainsi, le 19 avril dernier, le Chœur enharmonique de Montréal a présenté à l'église Sainte-Bibiane, située sur le territoire de l'Arrondissement, le Concert LUX aeterna, 10 siècles de requiem en lumières.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

### DESCRIPTION

Pour les besoins de ce concert, sous le thème du Requiem à travers les siècles, et afin d'offrir un concert de qualité avec toute la magnificence qu'exige ce répertoire, le Chœur enharmonique de Montréal était accompagné par l'organiste Christophe Gauthier et la violoniste Ariane Bresse. Le quatuor Quartom a aussi apporté sa contribution avec quelques pièces.

Le Chœur a financé ce concert principalement par la vente de billets (entre 15 \$ et 30 \$ chacun), une cotisation des choristes, la vente de publicité dans leur programme et des dons.

Le présent dossier a pour but de ratifier l'octroi d'une contribution financière de 915 \$ à l'organisme «Chœur enharmonique de Montréal» qui lui permettra de boucler son budget.

### JUSTIFICATION

Un tel concert répond à plusieurs objectifs du plan directeur en culture (développer des actions culturelles hors-les-murs, promouvoir un accès local à la culture, travailler davantage avec les acteurs du milieu) et constitue une belle opportunité de bonifier l'offre culturelle dans le quartier.

Toutefois, le prix des billets peut représenter un frein important à l'accessibilité et nous réservons habituellement nos contributions financières à des événements gratuits et accessibles à tous.

Ainsi, l'organisme a offert à la CDC de Rosemont et au Centre communautaire Petite-Côte un total de 32 billets de faveur d'une valeur de 30 \$ chacun pour qu'ils se chargent de les distribuer à des citoyens qui autrement, n'auraient pas pu se permettre une telle dépense. Un courriel de la secrétaire de l'organisme, Mme Valérie Dostaler, a été reçu à l'Arrondissement le 17 avril confirmant l'octroi des billets et les démarches à suivre pour que les bénéficiaires mandatés par les organismes puissent accéder au concert.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis de 915 \$, toutes taxes incluses, seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

Cette contribution financière ne fera l'objet que d'un seul versement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cet événement constitue une occasion de rayonnement pour l'Arrondissement en mettant en valeur des artistes et une église du quartier Rosemont.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Événement : 19 avril 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte LEFEBVRE  
Chef de division Culture - bibliothèques et  
expertise

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-18

Daniel MOREAU  
directeur - cult. sp. lois. & dev.soc. en  
arrondissement



**Dossier # : 1170284006**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                                             | Approbation d'un projet de convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables – Octroi d'une contribution financière de 45 000 \$ et autorisation d'un virement du compte de surplus de gestion affecté - divers (contrat RPPA17-06058-GG) |

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'approuver un projet de convention avec l'organisme « Lange Bleu » afin de le soutenir dans la mise sur pied d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables destiné aux familles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

De mandater la chef de division - communications et adjointe à la direction pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 45 000 \$, incluant les taxes, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

**Signé par** Josée BÉDARD **Le** 2017-06-20 12:27

**Signataire :**

Josée BÉDARD

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170284006**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                                             | Approbation d'un projet de convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables – Octroi d'une contribution financière de 45 000 \$ et autorisation d'un virement du compte de surplus de gestion affecté - divers (contrat RPPA17-06058-GG) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lange Bleu est un organisme à but non lucratif fondé en novembre 2011 portant sur le service de couches lavables, lequel a été créé en mars 2011 par la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER). La mission de l'organisme vise à réduire à la source les déchets enfouis ou incinérés au Québec, notamment dans les secteurs de la petite enfance et de l'incontinence. Lange Bleu est un service d'économie sociale dont la vocation est à la fois environnementale, sociale et économique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 26 0372 - Autorisation d'une dépense au montant de 30 000,00 \$, à même le compte de surplus de gestion affecté - Approbation d'une convention avec l'organisme « Lange Bleu » - Octroi d'une contribution financière pour le déploiement d'un service de couches lavables (RPPL13-01019-GG)

**DESCRIPTION**

Le programme géré par Lange Bleu permettra d'offrir des subventions de 180 \$ chacune aux familles résidentes afin de couvrir en partie les frais rattachés à l'achat ou à la location de couches lavables. La famille devra s'engager à utiliser les couches lavables et produire une facture d'achat d'un ensemble d'au moins 20 couches lavables neuves ou à faire affaires avec le service de location de couches lavables offert par l'organisme.

À titre indicatif, l'acquisition d'un ensemble de couches lavables neuves coûte entre 600 \$ et 1000 \$, tandis que les mensualités du service de location de couches offert par Lange Bleu sont établies à 35 \$ avant l'ajout de la TPS, et après dépôt remboursable de 250 \$.

### **Subvention à la location**

Une réduction de 15 \$ sera appliquée directement sur la facture mensuelle des abonnés au service de couches lavables offert par l'organisme. Un engagement minimal de trois mois sera exigé, et la réduction pourra être appliquée durant une période maximale de douze mois. Par souci d'équité, les abonnés actuels du service pourront également bénéficier de la subvention à compter du mois de septembre 2017.

### **Subvention à l'achat**

Un formulaire de demande de subvention et un contrat d'engagement d'utilisation de couches lavables seront disponibles sur les sites Internet de l'arrondissement et de l'organisme. Le demandeur pourra se présenter aux bureaux de l'organisme avec les pièces justificatives (preuve de résidence, facture d'achat, preuve de naissance de l'enfant) ou procéder par envoi électronique ou postal. L'organisme vérifiera l'admissibilité du demandeur au programme et veillera à faire parvenir la subvention de 180 \$ aux parents des 50 premiers enfants inscrits qui auront rempli les conditions du programme.

Une somme de 5 000 \$ est également prévue afin de financer des activités locales de promotion du programme auprès de la clientèle cible.

Le projet de convention avec l'organisme prestataire est inclut en pièce jointe au présent dossier. Une reddition de compte est prévue, notamment par la production d'un rapport final et de statistiques relatives à la participation au programme tout au long du projet.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet se compare avantageusement aux programmes similaires soutenus par les municipalités québécoises compte tenu du montant des subventions offertes (jusqu'à 180 \$ par enfant inscrit) et puisque Lange Bleu est lui-même prestataire du service de location de couches lavables. Par ailleurs, en accordant un soutien prépondérant à la location,

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière proposée est non récurrente et s'élève à 45 000 \$, soit :

- 10 000 \$ pour la subvention à l'achat de couches lavables (50 subventions de 180 \$ et 1000 \$ pour la gestion des demandes);
- 30 000 \$ pour la subvention à la location de couches lavables directement auprès de Lange Bleu (2000 subventions correspondant à une réduction de 15 \$ par mois, avec un maximum de 12 mois subventionnés par enfant inscrit).
- 5 000 \$ pour la promotion du programme et la sensibilisation à l'utilisation des couches lavables auprès de la clientèle cible de l'arrondissement

Les crédits requis seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

Le cas échéant, les sommes qui n'auront pas été engagées durant la période de validité de la convention seront remboursées à l'arrondissement au terme du projet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables s'inscrit dans un effort de réduction à la source des matières résiduelles.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce soutien financier de l'arrondissement constitue un effort additionnel en matière développement durable et permettra des économies substantielles pour les familles participantes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les outils de communication seront élaborés par l'organisme et approuvés par la Division des communications.

La diffusion du programme sera intégrée aux communications de l'arrondissement et à celles de l'organisme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

4 juillet 2017 : Approbation du projet de convention par le conseil d'arrondissement

Juillet 2017 : Premier versement de la contribution financière (25 000 \$)

Septembre 2017 : Début du programme de subvention

Août 2018 : Second versement de la contribution financière (17 500 \$)

Août-Septembre 2019 : Fin de l'entente et dernier versement de la contribution financière (2 500 \$)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Arnaud SAINT-LAURENT  
Agent de recherche - Planification  
Division des communications

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lucie PAQUIN  
C/d communications et adjointe à la direction

Le : 2017-06-16





**Dossier # : 1197624003**

|                                           |                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) dans le cadre de la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon - Saison 2019 |

Il est recommandé :

D'approuver un projet de protocole avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, relatif à la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon - Saison 2019.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

De mandater la Direction du développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi du protocole d'entente.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-29 11:00

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1197624003**

|                                           |                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) dans le cadre de la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon - Saison 2019 |

## CONTENU

### CONTEXTE

Ce dossier est en lien avec le dossier **1197624001** qui porte sur l'édiction d'une ordonnance interdisant la circulation de tout véhicule routier sur les voies publiques situées à l'intérieur du périmètre du marché Jean-Talon. Il vise à approuver le protocole d'entente 2019 qui lie l'Arrondissement à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) concernant la gestion des bornes de circulation qui contrôlent les accès à la place du Marché-du-Nord lors des périodes de piétonnisation.

En conformité avec le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRVM, c. C-4.1, art. 3), l'ordonnance prévue au dossier **1197624001** vise la fermeture des voies nord et sud de la place du Marché-du-Nord, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien. La période hebdomadaire d'interdiction s'étend les jeudis, vendredis, samedis et dimanches, de 11 h à 17 h, durant la période comprise entre le jeudi 8 juin et le dimanche 20 octobre 2019 inclusivement, ainsi que les lundis 24 juin, 1er juillet, 2 septembre et 14 octobre 2019.

Cette initiative de piétonnisation découle de la volonté commune de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) et de l'Arrondissement d'offrir un environnement agréable et convivial à la clientèle du marché Jean-Talon, dans un cadre sécuritaire, propice à l'expérience piétonne.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA11 26 0216 du 4 juillet 2011;  
Résolution CA12 26 0159 du 4 juin 2012;  
Résolution CA13 26 0161 du 3 juin 2013;  
Résolution CA14 26 0182 du 2 juin 2014;  
Résolution CA15 26 0153 du 1er juin 2015;  
Résolution CA16 26 0116 du 2 mai 2016;  
Résolution CA17 26 0174 du 5 juin 2017;  
Résolution CA18 26 0115 du 7 mai 2018.

### DESCRIPTION

Le protocole d'entente est destiné à définir les rôles et responsabilités des parties dans le cadre de la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon. Le suivi du protocole ainsi

adopté relèvera de la Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

Pour être valide, le protocole régissant les activités dévolues à la CGMPM, de même que les droits et obligations réciproques afférents au présent projet doit être approuvée par le conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Diane MARTEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Diane MARTEL, 25 avril 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-24

Jean-François SIMONEAU  
conseiller(ere) en planification

Jean-Simon FRENETTE  
Chef de Division



**Dossier # : 1190963003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver une convention avec la S.I.D.A.C. Promenade Masson afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2019, et autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPC19-04032-GG) |

Il est recommandé :

1. D'approuver une convention avec contribution financière avec la S.I.D.A.C. Promenade Masson afin de bonifier, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal;
2. D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
3. D'octroyer le versement d'une contribution financière exceptionnelle d'un montant maximal de 25 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2019, pour la mise en oeuvre de ladite convention;
4. D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;
5. D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
6. De mandater le directeur du Développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi de la convention et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 08:57

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190963003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver une convention avec la S.I.D.A.C. Promenade Masson afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2019, et autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPC19-04032-GG) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite convenir d'une entente de financement supplémentaire, ponctuelle et exceptionnelle auprès de la S.I.D.A.C. Promenade Masson pour l'année 2019.

Par son action, la S.I.D.A.C. Promenade Masson contribue à l'amélioration de la qualité du milieu de vie dont elle est une composante essentielle. Ce faisant, elle participe à la poursuite du mandat de la Direction du développement du territoire et études techniques qui consiste à développer des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de son territoire, collaborer à l'animation du milieu, participer aux activités des partenaires, offrir un support logistique lors de l'organisation d'événements et, contribuer financièrement à divers projets qui ont une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et industriels de Rosemont–La Petite-Patrie.

Par l'attribution de cette contribution financière supplémentaire, ponctuelle et exceptionnelle au financement régulier, l'Arrondissement souhaite favoriser les initiatives de la S.I.D.A.C. Promenade Masson concernant l'animation du milieu, la promotion et la mise en valeur de son territoire, ainsi que la mise en œuvre de projets de développement.

Cette entente de financement doit contribuer à remplacer les enceintes audio extérieures, bonifier les animations et installations des fêtes d'Halloween et de Noël et participer à l'embellissement de l'artère par l'ajout de jardinières suspendues et des vélos rouges fleuris.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA17 26 0097 (10 avril 2017) - Autorisation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement commercial Promenade Masson » afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroi d'une contribution financière de 31 000 \$ pour l'année 2017, et autorisation d'un virement de

crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers.

Résolution CA17 26 0180 ( 5 juin 2017) - Autorisation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement commercial Promenade Masson » afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroi d'une contribution financière de 29 000 \$ pour l'année 2017 et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers.

## DESCRIPTION

Dans le cadre de la demande de contribution financière exceptionnelle déposée à l'Arrondissement, la S.I.D.A.C. Promenade Masson a proposé quatre projets pour lesquels elle sollicite la contribution financière de l'Arrondissement.

1. **Le remplacement des 36 enceintes audio extérieures de l'artère.** Les enceintes actuelles, des « porte-voix » qui datent de plusieurs années, sont désuètes. Leur durée de vie est atteinte et leur qualité sonore ne correspond plus aux attentes. Le coût prévisionnel de cette initiative est de 6 500 \$. Il est proposé que la totalité de la somme soit acquittée par la contribution de l'Arrondissement.
2. **La bonification de l'animation d'Halloween.** Le samedi précédent la fête de l'Halloween, la SDC et les commerçants convient les familles du voisinage à diverses activités thématiques : chasse aux trésors, tunnel des mystères, distribution de bonbons, etc.. Cette activité de quartier est très appréciée du voisinage et très fréquentée, d'autant plus qu'elle se déroule de jour. Cette année, la SDC souhaite bonifier l'expérience en offrant une activité de maquillage pour enfants et la présence de mascottes et autres super-héros, pour le plaisir des tout-petits. Le coût prévisionnel de l'activité d'Halloween est de 15 000 \$. La SDC propose d'utiliser 4 000 \$ en provenance de la contribution de l'Arrondissement.
3. **La bonification de l'animation et des installations de Noël.** Les activités et installations de Noël sur la Promenade Masson comprennent un concours, des chorales, des kiosques de boissons chaudes (chocolat chaud et cidre sans alcool), la présence du Père Noël (le vrai) et le déploiement de décorations lumineuses de circonstance. En 2019, la SDC souhaiterait bonifier son offre en illuminant un arbre de Noël de grande dimension. Le coût prévisionnel de l'activité de Noël est de 16 000 \$. La SDC propose d'utiliser 6 000 \$ en provenance de la contribution de l'Arrondissement.
4. **La bonification du verdissement et de l'embellissement de l'artère.** La SDC installera un total de 28 jardinières suspendues et de six (6) vélos rouges fleuris en 2019. Le coût prévisionnel de cette initiative est de 8 500 \$. Il est proposé que la totalité de la somme soit acquittée par la contribution de l'Arrondissement.

Les quatre projets présentés par la SDC totalisent un coût prévisionnel de 46 000 \$ pour laquelle une contribution de 25 000 \$ est demandée à l'Arrondissement.

## JUSTIFICATION

La S.I.D.A.C. Promenade Masson propose d'utiliser la contribution financière exceptionnelle de l'Arrondissement afin de bonifier l'animation du milieu, d'augmenter le potentiel d'attractif, la visibilité et la notoriété du quartier; de faciliter la promotion et la mise en valeur de son territoire et de ses membres et, finalement, de favoriser la venue de nouveaux investissements. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan d'action 2016-2020 de la S.I.D.A.C. Promenade Masson.

De plus, les actions proposées par la S.I.D.A.C. Promenade Masson participent à la réalisation du mandat de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, notamment en ce qui

concerne la collaboration à l'animation du milieu; et la contribution financière à divers projets qui ont une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux du territoire.

Finalement, la présente convention s'inscrit dans le cadre de l'Action 2.13 du chapitre 21 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie du Plan d'urbanisme de Montréal – Partie II, qui prévoit [...] de soutenir [les] initiatives [des SDC] visant à renforcer l'activité et l'attrait des rues commerçantes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la contribution financière supplémentaire, ponctuelle et exceptionnelle versée en 2019 s'élève à 25 000 \$. Les crédits sont disponibles à même le compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

La contribution de l'Arrondissement sera répartie en deux versements. Un premier versement, équivalent à 90 % du total de la contribution, soit 22 500 \$, sera versé dans les 30 jours suivants la signature de la convention ci-jointe par les deux partis. Quant au second versement, il sera acquitté dans les trente jours suivants l'acceptation du bilan de la convention par le Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques. Il correspond à un maximum de 10 % de la valeur de la contribution total ou 2 500 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SIMONEAU  
conseiller en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-17

Jean-Simon FRENETTE  
Chef de Division Études techniques



**Dossier # : 1196295002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 180 280,80 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Les Clôtures Arboit inc. » pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro RPPS19-03023-OP, AO 19-17606 (1 soumissionnaire) |

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 180 280,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation, le cas échéant;

D'accorder au seul soumissionnaire « Les Clôtures Arboit inc. » ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 180 280,80 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS19-03023-OP, AO 19-17606) (1 soumissionnaire);

D'imputer ces (ou cette) dépenses (dépense) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-05-01 16:41

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1196295002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 180 280,80 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Les Clôtures Arboit inc. » pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro RPPS19-03023-OP, AO 19-17606 (1 soumissionnaire) |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réfection routière, la Division de la voirie requiert la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour ses travaux de fin de semaine de réfection mineure de trottoir. Compte tenu des frais d'ouverture de l'usine la fin de semaine prévus dans l'entente d'achat avec le fournisseur de béton pré mélangé, il est plus avantageux pour l'arrondissement de solliciter les services d'un entrepreneur avec bétonnière mobile.

L'ajout d'une équipe supplémentaire de travail de bétonnage de fin de semaine contribue à améliorer le service offert aux citoyens et permet d'augmenter la productivité. La Division de la voirie, toujours soucieuse d'offrir un service de qualité au citoyen, dispose maintenant des ressources et de l'expertise nécessaire, afin de procéder aux réfections de trottoirs dans le but d'assurer la sécurité des usagers du réseau artériel et local.

Un premier appel d'offre numéro RPPS19-01006-OP, 19-17528 a été publié du 13 février au 5 mars 2019. Il y a eu deux (2) preneurs de cahier des charges et un (1) seul soumissionnaire. La soumission était non conforme administrativement.

Un deuxième appel d'offre numéro RPPS19-03023-OP, AO 19-17606 a été publié du 25 mars au 11 avril 2019. À la suite de cet appel d'offres public, un (1) soumissionnaire a déposé une soumission et le fournisseur « Les Clôtures Arboit inc. » est conforme.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA18 260054 du 12 mars 2018:** Autorisation d'une dépense totale de 160 291,89 \$, taxes incluses – Prolongation du contrat au même montant à « Groupe Arboit inc. » pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois – Contrat 16-15739 / RPPS16-011052-OP.

**CA17 260032 du 6 février 2017:** Autorisation d'une dépense totale de 153 491,63 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Groupe Arboit inc. », pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour une durée de huit (8) mois -

Appel d'offres public numéro RPPS16-011052-OP/16-15739 (1 soumissionnaire).

**CA15 260302 du 2 novembre 2015** : Autorisation d'une dépense totale de 124 362,58\$ taxes incluses - Prolongation d'un contrat au même montant à « Les Clôtures Arboit inc. », pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de sept (7) mois pour l'année 2016 - Appel d'offres public numéro RPPS15-03019-OP, AO 15-14327 (1 soumissionnaire).

**CA15 260083 du 7 avril 2015** : Autorisation d'une dépense totale de 127 277,33 \$ taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Clôtures Arboit inc. » pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de sept (7) mois - Appel d'offres public numéro RPPS15-03019-OP, AO 15-14327 (1 soumissionnaire).

**CA14 260253 du 18 août 2014** : Autorisation de l'augmentation de la valeur du contrat de 26 238,92 \$ taxes incluses à « Béton Mobile Rive-Sud inc. » pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie portant ainsi la dépense totale autorisée à 96 000,00 \$ pour le contrat visé. Appel d'offres sur invitation numéro RPPV14-04019OI (3 soumissionnaires).

**CA14 260124 du 24 avril 2014** : Autorisation d'une dépense de 69 761,08 \$ taxes incluses et octroi d'un contrat pour une durée de sept (7) mois à « Béton Mobile Rive-Sud inc. » pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie - Appel d'offres sur invitation numéro RPPV14-04019OI (3 soumissionnaires).

**CA13 26 0251 du 3 septembre 2013** : Autorisation d'un virement de crédit du compte passif du surplus d'une somme de 201 200,00 \$ pour la mise en place de l'équipe additionnelle d'employés cols bleus dédiée aux travaux de béton effectués en régie pour la période du 1er septembre au 15 novembre 2013.

## **DESCRIPTION**

Étant donné le volume des travaux de bétonnage à exécuter dans l'arrondissement, il est nécessaire d'avoir une équipe de béton de fin de semaine. Cette équipe sera en vigueur approximativement du 15 avril au 15 novembre 2019. Elle prend en main les travaux de trottoirs suite à des coupes d'aqueduc, des constructions et désaffectations d'entrées charretières, de permis de raccordement de service et des trottoirs problématiques jugés urgents, tous issus d'une planification déjà établie. Cette planification est en collaboration avec les divers intervenants sur le réseau routier.

Le fait d'octroyer un contrat à un entrepreneur spécialisé en béton avec bétonnière mobile permet non seulement d'effectuer des travaux à un coût moindre au niveau de la fourniture du matériel, mais également d'assurer la qualité de ce dernier au chantier. Les matériaux qui composent le béton sont mélangés sur place, tout juste avant la coulée du béton, permettant ainsi l'obtention d'une quantité précise et d'un béton frais qui répond en totalité aux exigences d'un béton typique de trottoir.

## **JUSTIFICATION**

L'entente cadre de l'approvisionnement prévoit des coûts relatifs à l'ouverture de l'usine la fin de semaine. Des frais de 500,00 \$ sont exigés les samedis et des frais de 2 250,00 \$ les dimanches. La Division de la voirie requiert donc la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour ses travaux de fin de semaine dans le cadre de son mandat de réfections mineures de trottoirs.

|                                                                                                                                               | <b>Prix<br/>soumis<br/>(sans<br/>taxes)</b> | <b>Autre<br/>(préciser)</b> | <b>Total<br/>(taxes<br/>incl.)</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| <b>Firmes soumissionnaires</b>                                                                                                                |                                             |                             |                                    |
| Les Clôtures Arboit Inc.                                                                                                                      | 156 800,00\$                                |                             | 180 280,80\$                       |
|                                                                                                                                               |                                             |                             |                                    |
| <b>Estimation des professionnels (\$)</b>                                                                                                     | 142 202,38\$                                |                             | 163 497,19\$                       |
| Coût moyen des soumissions conformes (\$)<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                         |                                             |                             | 180 280,80\$                       |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</i> |                                             |                             | 0%                                 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)<br><i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>                          |                                             |                             | NA                                 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br><i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>                     |                                             |                             |                                    |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme – estimation)</i>                             |                                             |                             | 16 783,61\$                        |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>         |                                             |                             | 9,31%                              |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>                                   |                                             |                             | NA                                 |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |                                             |                             |                                    |

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat est d'un montant de 156 800,00 \$ avant les taxes, ce qui représente une dépense nette de 164 620,40 \$ pour l'arrondissement. Cette dépense est prévue au PTI 2019-2021.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de défrayer des coûts raisonnables en fonction de la nature des travaux à exécuter et des contraintes qui y sont liées, la Division de la voirie doit pouvoir s'approvisionner rapidement auprès du fournisseur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au CA : 6 mai 2019  
Début du contrat : 10 mai 2019  
Fin du contrat : 29 novembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GAUTHIER  
Agente technique en ingénierie municipale

#### **ENDOSSÉ PAR**

Diane MARTEL  
Directrice des travaux publics

Le : 2019-04-24



**Dossier # : 1198093001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 147 468,20 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.), » au montant de 134 062 \$, taxes incluses, pour l'ajout de balançoires dans l'aire de jeu 5-12 ans au parc Lafond - Appel d'offres public numéro RPPP18-07054-OP (6 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 147 468,20 \$, taxes incluses, pour l'ajout de balançoires dans l'aire de jeu 5-12 ans au parc Lafond;

D'accorder à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.) », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 134 062 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat numéro RPPP18-07054-OP (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 13 406,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2019-04-11 10:39

**Signataire :** Diane MARTEL

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1198093001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 147 468,20 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.), » au montant de 134 062 \$, taxes incluses, pour l'ajout de balançoires dans l'aire de jeu 5-12 ans au parc Lafond - Appel d'offres public numéro RPPP18-07054-OP (6 soumissionnaires) |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire vise les travaux d'agrandissement de l'aire de jeu 5-12 ans du parc Lafond, situé entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier. Cet agrandissement permet l'ajout de balançoires. Des travaux de décontamination seront également nécessaires afin de respecter les normes d'aménagement du parc.

De façon non limitative, les travaux pour le parc Lafond consistent à l'agrandissement de l'aire de jeu 5-12 ans. Cet agrandissement permettra l'ajout de balançoires. Initialement, on trouvait des balançoires dans l'aire de jeu 5-12 ans. Toutefois, celles-ci ont été démolies lors de l'aménagement du plancher de danse en 2017.

Parc Lafond

- agrandissement de l'aire de jeu 5-12 ans;
- ajout de balançoires;
- ajout de balançoires conviviales (multigénérationnelles);
- surface en sable;
- composantes de jeu accessibles universellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 260275 - 1180081010** : Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

**DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site de SÉAO, dont la liste est en pièce jointe. Parmi ces sept (7) preneurs, une (1) entreprise n'a pas déposé de soumission.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Techniparc », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 134 062 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, la DDTET recommande d'ajouter un montant de 13 406,20

\$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

| <b>Soumission no RPPP18-07054-OP</b>                                    |                  |                     |                            |                             |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>Parc Lafond / Ajout de balançoires dans l'aire de jeu 5 à 12 ans</b> |                  |                     |                            |                             |
|                                                                         |                  |                     |                            |                             |
| <b>FIRMES SOUMISSIIONAIRES</b>                                          | <b>PRIX</b>      | <b>CONTINGENCES</b> | <b>TOTAL (avant taxes)</b> | <b>TOTAL (toutes taxes)</b> |
| Techniparc                                                              | 116<br>601,00 \$ | 11 660,10 \$        | 128 261,10<br>\$           | 147 468,20 \$               |
| Terrassement Ahuntsic inc.                                              | 130<br>100,00 \$ | 13 010,00 \$        | 143 110,00<br>\$           | 164 540,72 \$               |
| Construction Piravic inc.                                               | 138<br>622,00 \$ | 13 862,20 \$        | 152 484,20<br>\$           | 175 318,71 \$               |
| Aménagements Sud-Ouest                                                  | 146<br>600,00 \$ | 14 660,00 \$        | 161 260,00<br>\$           | 185 408,69 \$               |
| Salvex inc.                                                             | 151<br>000,00 \$ | 15 100,00 \$        | 166 100,00<br>\$           | 190 973,48 \$               |
| Motexa inc.                                                             | 156<br>170,00 \$ | 15 617,00 \$        | 171 787,00<br>\$           | 197 512,10 \$               |
| Estimation des professionnels (interne)                                 | 112<br>701,00 \$ | 11 270,00 \$        | 123 971,00<br>\$           | 142 535,66 \$               |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)                        |                  |                     | 153 833,72<br>\$           | 176 870,32 \$               |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)                    |                  |                     | 16,62 %                    |                             |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)                |                  |                     | 43 525,90<br>\$            |                             |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)                 |                  |                     | 25,34 %                    |                             |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)         |                  |                     | 4 290,10 \$                |                             |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)          |                  |                     | 3,46 %                     |                             |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)                |                  |                     | 14 848,90<br>\$            |                             |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)                 |                  |                     | 10,38 %                    |                             |

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est légèrement supérieur à l'estimation de l'Arrondissement qui est de 142 535,66 \$ (incluant les taxes). Cette différence correspond à 4 290,10 \$ (3,46 %).

Le coût moyen des soumissions est de 153 833,72 \$, ce qui représente un écart de 16,62 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 43 525,90 \$, soit 25,34 %.

L'analyse démontre que « Techniparc » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Techniparc », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des

entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, «Techniparc», détient l'attestation de Revenu Québec en date du 11 mars 2019, valide jusqu'au 30 juin 2019.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est pas requise pour l'octroi de ce contrat.

Les vérifications relatives à la conformité des six (6) soumissionnaires quant aux Registres des personnes non admissibles du Secrétariat du Conseil du Trésor (RENA), de la RBQ et de la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites par la Division du greffe de l'arrondissement.

Correction des défauts mineurs :

**Annexe B** (Cautionnement de soumission et lettre d'engagement) : le nom et titre du représentant n'ont pas été indiqués sur la première page et les noms des signataires de l'entreprise n'ont pas été identifiés à la dernière page. Les corrections ont été apportées par l'entreprise Techniparc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de 147 468,20 \$, taxes incluses est réparti comme suit :

- travaux à 134 062 \$ (taxes incluses)
- contingences pour les présents travaux à 13 406,20 \$ (taxes incluses)

Ce montant représente une dépense nette de 134 658,12 \$. La dépense est prévue au PTI 2019-2021 de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

De plus, il est à prévoir les coûts suivants autorisés par délégation de pouvoirs, qui ne sont pas inclus au présent sommaire décisionnel :

- contrôle qualitatif à 4 034,64 \$ (taxes incluses);
- surveillance environnementale à 19 885,38 \$ (taxes incluses);
- caractérisation des sols à 12 318,89 \$ (taxes incluses);
- devis réhabilitation environnementale à 2 304,75 \$ (taxes incluses);
- incidences techniques à 2 304,75 \$ (taxes incluses).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet est en lien avec au moins l'une des quatre priorités d'intervention du *Plan Montréal durable 2016-2020*, soit :

Priorité 3 - Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

NA

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 6 mai 2019  
Début des travaux : 27 mai 2019  
Fin des travaux : 25 août 2019  
Délai de réalisation : 90 jours

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josianne DUPUIS DESCOTEAUX  
Architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel LAFOND  
Directeur et Jean-Simon Frenette

Le : 2019-04-03



**Dossier # : 1194243001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 134 986 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation de concepts d'aménagement de pistes cyclables sur les rues Saint-Zotique et de Bellechasse et l'évaluation de leurs impacts sur la circulation et le stationnement, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme « FNX-INNOV INC. » - Résolutions CA19 26 0013 et CA19 26 0097 |

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 134 986 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation de concepts d'aménagement de pistes cyclables sur les rues Saint-Zotique et de Bellechasse et l'évaluation de leur impact sur la circulation et le stationnement, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme « FNX-INNOV INC. » - Résolutions CA19 26 0013 et CA19 26 0097;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-24 13:39

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1194243001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 134 986 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation de concepts d'aménagement de pistes cyclables sur les rues Saint-Zotique et de Bellechasse et l'évaluation de leurs impacts sur la circulation et le stationnement, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme « FNX-INNOV INC. » - Résolutions CA19 26 0013 et CA19 26 0097 |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le taux d'utilisation du vélo dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comme principal mode de transport utilisé pour les déplacements domicile – travail, est de 8,8 % selon le recensement de la population de 2016 réalisé par Statistique Canada. Ce taux est inférieur à l'objectif fixé à 15 % par le Plan-cadre vélo de la Ville de Montréal en 2017. Depuis 2017, la Ville et l'Arrondissement adhèrent à la « Vision zéro ». Partant du principe que personne ne devrait être tué ou gravement blessé en se déplaçant dans les rues, la « Vision zéro » propose, notamment, d'agir sur l'aménagement convivial des rues, afin de garantir la sécurité des piétons, des cyclistes et de tous les usagers de la route.

En octobre 2017, l'Arrondissement a présenté son Plan de mobilité active. Ce Plan propose une série de recommandations afin d'améliorer l'attrait, le confort et la sécurité des déplacements actifs. Au niveau cyclable, il mise sur la continuité, la cohérence et le confort du réseau. Grâce aux orientations de ce Plan, la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) propose l'aménagement de pistes cyclables sur l'ensemble des rues Saint-Zotique et de Bellechasse. En effet, l'arrondissement ne dispose d'aucun lien cyclable est-ouest continu et sécuritaire couvrant l'ensemble de son territoire. Cette situation est d'autant plus problématique qu'au nord du boulevard Rosemont, seules des artères ou des collectrices traversent l'arrondissement dans cet axe.

Pour réaliser le projet, la rétention de services professionnels est requise pour la réalisation de concept d'aménagement de pistes cyclables sur ces rues et pour évaluer leurs impacts sur la circulation et le stationnement dans le secteur. En effet, dû à la largeur restreinte des rues visées et pour minimiser l'impact sur le stationnement, ce projet propose la mise à sens unique de la rue Saint-Zotique Est en direction est, du boulevard Saint-Laurent à l'avenue De Lorimier et de la rue de Bellechasse en direction ouest, de la rue Chatelain à la rue Christophe-Colomb.

Le 14 janvier 2019, une entente-cadre a été conclue entre l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et la firme « FNX-INNOV inc. », pour la surveillance et la conception des

travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2018-2020) (CA19 26 0013). L'objectif du présent sommaire est d'autoriser la dépense de 134 986 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels dans le cadre de cette entente-cadre.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 26 0381 : Offrir au conseil municipal, en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'Arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement de la rue de Bellechasse, entre l'avenue Papineau et la rue Chatelain - 3 décembre 2018

CA19 26 0013 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : « Les Consultants S.M. » (878 204,63 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « SNC-Lavalin inc. » (986 799,67 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2018-2020) - Appel d'offres public RPPS18-10076-OP (6 soumissionnaires) - 14 janvier 2019

CA19 26 0097 : Prendre acte de la cession à « FNX-INNOV INC. » de (3) contrats de services professionnels en ingénierie en raison d'un transfert d'actifs du prestataire de services « Les Consultants S.M. inc. » - Contrats : RPPS17-03032-OP, RPPS18-06046-OP (contrat 2) et RPPS18-10076-OP (contrat 1) - 11 mars 2019

## **DESCRIPTION**

La portée du projet consiste à :

- étudier la mise à sens unique la rue de Bellechasse en direction ouest, de la rue Christophe-Colomb à la rue Chatelain et la rue Saint-Zotique Est en direction est, du boulevard Saint-Laurent à l'avenue De Lorimier;
- aménager un lien cyclable structurant répondant aux critères d'aménagement du Réseau express vélos (REV) sur la rue de Bellechasse, du boulevard Saint-Laurent à la 1<sup>ère</sup> Avenue;
- aménager des pistes cyclables unidirectionnelles sur la rue de Bellechasse, entre la 1<sup>ère</sup> Avenue et la rue Chatelain et sur la rue Saint-Zotique, de la rue Saint-Urbain à la rue Lacordaire;
- prévoir des mesures de sécurisation des intersections (rues et ruelles).

Les services professionnels consistent en la réalisation :

- d'un diagnostic de la situation actuelle au niveau de la circulation et le stationnement pour l'ensemble de la zone d'étude;
- de concepts d'aménagement transitoires pour l'aménagement de pistes cyclables et l'évaluation de leurs impacts sur la circulation et le stationnement;
- l'évaluation de l'impact du projet de réaménagement de la rue Beaubien Est, entre les rues Saint-Denis et Christophe-Colomb, ayant pour objectif d'offrir plus d'espace aux déplacements actifs.

La demande de services professionnels et l'offre de services professionnels produite par la firme « FNX-INNOV INC. » sont jointes au présent sommaire décisionnel. Le contrat sera octroyé en vertu de l'entente-cadre CA19 26 0013.

Ce mandat sera supervisé par la Direction du développement du territoire du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie en étroite

collaboration avec la Direction des travaux publics de l'Arrondissement et la Direction de la mobilité de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Considérant que la Ville de Montréal a adopté son Plan de transport en 2008 et que ce dernier mise sur une réduction significative de l'utilisation de l'automobile par des investissements massifs dans les modes de transport collectif et actif pour assurer les besoins de mobilité de sa population tout en améliorant la qualité des milieux de vie;  
Considérant que l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a publié son Plan local de déplacement en 2013 et que ce dernier mise également sur le prolongement du réseau cyclable montréalais;

Considérant que la Ville a adopté son Plan-cadre vélo, Montréal, ville cyclable, en 2017 et que ce dernier vise à augmenter à 15 % la part modale du vélo dans les quartiers centraux, d'ici les 15 prochaines années;

Considérant que ce projet s'inscrit directement en lien avec ces plans, notamment par la création de liens cyclables continus est-ouest couvrant l'ensemble de l'arrondissement;

Considérant que ce projet permettra de relier entre eux plusieurs générateurs de déplacements, tels les pôles d'emplois, les hôpitaux, les écoles, les équipements collectifs et les lieux touristiques, tels le Jardin botanique de Montréal et le marché Jean-Talon;

Considérant que ce projet créera un lien cyclable sécuritaire et confortable puisque la circulation automobile sera limitée à une seule voie de circulation, sur une partie des rues de Bellechasse et Saint-Zotique Est, et que l'accès au camionnage et aux autobus y est limité;

Considérant que des services professionnels externes sont requis pour la réalisation des concepts d'aménagement et pour évaluer leurs impacts sur le stationnement et la circulation;

Considérant que la réalisation des concepts d'aménagement et l'évaluation de leurs impacts sur la circulation et le stationnement permettront à l'Arrondissement de faire un choix éclairé pour la réalisation du projet;

Considérant que l'Arrondissement a conclu, le 14 janvier 2019, une entente-cadre avec la firme « FNX-INNOV INC. », pour la surveillance et la conception de travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2018-2020) (CA19 26 0013);

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'autoriser la dépense de 134 986 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels mentionnés dans le présent sommaire décisionnel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense est prévue au PTI 2019-2021 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet s'inscrit dans le concept du développement durable, notamment en :

- contribuant à la santé physique et psychologique des citoyens;
- améliorant la qualité de vie des résidents des rues de Bellechasse et Saint-Zotique Est par

la réduction de la circulation véhiculaire;

- contribuant à la réduction des gaz à effet de serre et de la congestion par la réduction de notre dépendance à l'automobile;
- favorisant l'accès à un mode de transport plus économique et donc plus accessible à l'ensemble des citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de services professionnels : mai 2019

Dépôt des concepts d'aménagement et de l'étude d'impacts : août 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Isabelle MORIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Isabelle MORIN, 18 avril 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Simon FRENETTE  
Chef de Division

Le : 2019-04-17



**Dossier # : 1198093002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 950 093,04 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Lanco Aménagement inc. » au montant de 863 720,94 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeu 2-5 ans et 5-12 ans au parc Père-Marquette (section sud) - Appel d'offres public numéro RPPP18-07053-OP (6 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 950 093,04 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeu 2-5 ans et 5-12 ans au parc Père-Marquette (section sud);

D'accorder à « Lanco Aménagement Inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment, pour une somme maximale de 863 720,94 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPP18-07053-OP (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 86 372,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-24 13:39

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1198093002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 950 093,04 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat à « Lanco Aménagement inc. » au montant de 863 720,94 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeu 2-5 ans et 5-12 ans au parc Père-Marquette (section sud) - Appel d'offres public numéro RPPP18-07053-OP (6 soumissionnaires) |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le présent sommaire vise les travaux de réaménagement des aires de jeu du parc Père-Marquette, situé entre le boulevard Rosemont et rue des Carrières. Des travaux de décontamination seront également nécessaires afin de respecter les normes d'aménagement du parc.

De façon non limitative, les travaux pour le parc Père-Marquette consistent au réaménagement complet des aires de jeu. L'installation des nouveaux modules de jeu, une nouvelle surface de protection en sable, la plantation de végétaux, des dalles de béton, du mobilier tels que des bancs, des tables à pique-nique et des corbeilles à papier font également partie des travaux. Les nouvelles aires de jeu seront entièrement entourées d'une clôture à mailles de chaîne.

#### Parc Père-Marquette

- aires de jeu dynamiques;
- clôture autour de l'aire de jeu (2-5 ans et 5-12 ans);
- accès pour l'entretien (barrière double);
- tables à pique-nique accessibles universellement;
- bancs et corbeilles à papier en plastique recyclé;
- composantes de jeu en bois;
- plantations d'espèces végétales indigènes.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA18 260275 - 1180081010** : Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

### DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site de SÉAO, dont la liste est en pièce jointe. Parmi ces neuf (9) preneurs, trois (3) entreprises n'ont pas déposé une soumission.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Lanco Aménagement inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 863 720,94 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande d'ajouter un montant de 86 372,09 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

|                                                                                 |               |                     |                            |                             |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>Soumission no RPPP18-07053-OP</b>                                            |               |                     |                            |                             |
| <b>Parc Père-Marquette / Réaménagement des aires de jeu 2-5 ans et 5-12 ans</b> |               |                     |                            |                             |
|                                                                                 |               |                     |                            |                             |
| <b>FIRMES SOUMISSIIONAIRES</b>                                                  | <b>PRIX</b>   | <b>CONTINGENCES</b> | <b>TOTAL (avant taxes)</b> | <b>TOTAL (toutes taxes)</b> |
| Lanco Aménagement Inc.                                                          | 751 225,00 \$ | 75 122,50 \$        | 826 347,50 \$              | 950 093,04 \$               |
| Terrassement Ahuntsic Inc.                                                      | 771 315,00 \$ | 77 131,50 \$        | 848 446,50 \$              | 975 501,36 \$               |
| Construction Vert Dure Inc.                                                     | 772 075,00 \$ | 77 207,50 \$        | 849 282,50 \$              | 976 462,55 \$               |
| Les Terrassements Multi-Paysages Inc.                                           | 808 467,80 \$ | 80 846,78 \$        | 889 314,58 \$              | 1 022 489,44 \$             |
| Aménagements Sud-Ouest                                                          | 921 010,00 \$ | 91 901,00 \$        | 1 012 911,00 \$            | 1 164 594,42 \$             |
| Salvex Inc.                                                                     | 784 050,00 \$ | 78 405,00 \$        | 862 455,00 \$              | 991 607,64 \$               |
| Estimation des professionnels (interne)                                         | 626 763,50 \$ | 62 676,35 \$        | 689 439,85 \$              | 792 683,47 \$               |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)                                |               |                     | 881 459,51 \$              | 1 013 458,08 \$             |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)                            |               |                     | 6,25 %                     |                             |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)                        |               |                     | 186 563,50 \$              |                             |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)                         |               |                     | 18,42 %                    |                             |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)                 |               |                     | 136 907,65 \$              |                             |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)                  |               |                     | 19,86 %                    |                             |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)                        |               |                     | 22 099,00 \$               |                             |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)                         |               |                     | 2,60 %                     |                             |

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 792 683,47 \$ (incluant les taxes). Cette différence correspond à 136 907,65 \$ (19,86 %).

Le coût moyen des soumissions est de 881 459,51 \$, ce qui représente un écart de 6,25 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 186 563,50 \$, soit 18,42 %.

L'analyse démontre que « Lanco Aménagement Inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Lanco Aménagement Inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Lanco Aménagement Inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 25 janvier 2019, valide jusqu'au 30 avril 2019. Une nouvelle attestation fiscale lui a été demandée, afin que l'attestation fiscale soit valide lors du CA du 6 mai 2019.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est pas requise pour l'octroi de ce contrat. Bien qu'il s'agisse d'un contrat non visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* et que les soumissionnaires n'avaient pas à obtenir une telle autorisation de l'AMF, ceux-ci l'ont tous fournis. « Lanco Aménagement Inc. » détient une autorisation valide pour une durée de trois ans, soit du 15 juin 2018 au 18 janvier 2021.

Les vérifications relatives à la conformité des six (6) soumissionnaires quant aux Registres des personnes non admissibles du Secrétariat du Conseil du Trésor (RENA), de la RBQ et de la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites par la Division du greffe de l'Arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de 950 093,04 \$, taxes incluses est réparti comme suit :

- travaux à 863 720,94 \$ (taxes incluses);
- contingences pour les présents travaux à 86 372,09 \$ (taxes incluses), soit 10 %.

Ce montant représente une dépense nette de 867 561,58 \$. La dépense est prévue au PTI 2019-2021 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

De plus, il est à prévoir les coûts suivants autorisés par délégation de pouvoirs et qui ne sont pas inclus au présent sommaire décisionnel :

- contrôle qualitatif à 10 813,89 \$ (taxes incluses);
- surveillance environnementale à 29 557,77 \$ (taxes incluses);
- caractérisation des sols à 23 335,59 \$ (taxes incluses), déjà effectuée;
- devis de réhabilitation environnementale à 3 457,13 \$ (taxes incluses), déjà effectué;
- mobilier urbain (CSP-MRA) à 12 250 \$ (non taxables);
- travaux Ville (élagage, abattage) à 2 000 \$ (non taxables);
- autres travaux à 2 880,94 \$ (taxes incluses).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet est en lien avec au moins l'une des quatre priorités d'intervention du *Plan Montréal durable 2016-2020*, soit :

Priorité 3 - Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 6 mai 2019

Début des travaux : 3 juin 2019

Fin des travaux : 24 septembre 2019

Délai de réalisation : 120 jours

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josianne DUPUIS DESCOTEAUX  
Architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Simon FRENETTE  
Études techniques

Le : 2019-04-18



**Dossier # : 1190963008**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 1 167 223,11 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.) » au montant de 955 901 \$, taxes incluses, pour la transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau, le remplacement d'une conduite d'eau et l'électricité pour le parc de la Cité-Jardin - Appel d'offres public RPPP18-09066-OP (4 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense totale de 1 167 223,11 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux pour la transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau, le remplacement d'une conduite d'eau et l'électricité du parc de la Cité-Jardin (RPPP18-09066-OP);
2. D'accorder à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.) », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 955 901 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPP18-09066-OP;
3. D'autoriser une dépense de 143 385,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 08:30

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1190963008**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 1 167 223,11 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.) » au montant de 955 901 \$, taxes incluses, pour la transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau, le remplacement d'une conduite d'eau et l'électricité pour le parc de la Cité-Jardin - Appel d'offres public RPPP18-09066-OP (4 soumissionnaires) |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite procéder à la transformation de la pataugeoire existante en aire de jeux d'eau. Les travaux d'aménagement comprennent, entre autres, l'installation des équipements de jeux d'eau sur dalle de béton d'une superficie de 152 m<sup>2</sup>, un cabinet mécanique extérieur, du mobilier urbain, des sentiers en pavé de béton, des pierres de rocaille, etc. Des travaux d'électricité sont requis en vue d'effectuer l'électrification d'un contrôleur prévu dans un cabinet mécanique pour jeux d'eau. Le remplacement de la conduite d'eau qui longe l'entrée du parc (avenue des Épinettes) et qui se rend jusqu'au chalet de parc fait également partie du contrat.

De façon non limitative, les travaux faisant partie du présent contrat sont les suivants :

- ☐ La démolition (pataugeoire, équipements existants, surfaces, clôtures, conduite d'eau, etc.) et la préparation du site;
- ☐ Le terrassement et le nivellement;
- ☐ La fourniture et la mise en place d'un système complet pour jeux d'eau (incluant les appareils de jeux d'eau et le cabinet mécanique extérieur);
- ☐ Les travaux de mise en place d'un réseau de drainage et d'alimentation d'eau (aires de jeux d'eau)
- ☐ L'installation de mobilier et d'équipement de parcs (bancs, tables à pique nique, parasols, corbeilles à papier, supports à vélo et autres);
- ☐ Les travaux de préparation des fosses d'arbres, des lits de plantation et du gazonnement;
- ☐ Les travaux de surfaces en pavé de béton et système de blocage;
- ☐ La fourniture et la mise en place des pierres de rocaille;
- ☐ Les travaux de bétonnage (bordures, bordures-banc, dalles, bases, etc.);
- ☐ Le revêtement acrylique pour l'aire de jeux d'eau;
- ☐ Les travaux de remplacement de la conduite d'eau;
- ☐ Les travaux d'ouvrages en électricité.

Dans ce contrat, deux projets ont été jumelés afin de réduire la mobilisation. Le premier, l'aménagement de l'aire des jeux d'eau et le deuxième, les travaux reliés au génie civil, qui

se résumant au remplacement de la conduite d'eau et à l'installation d'un compteur d'eau.

L'appel d'offres RPPP18-09066 a été publié le 11 mars 2019 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans les journaux locaux. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2019 et quatre (4) entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, un (1) addenda a été émis.

| Numéro de l'addenda | Date       | Contenu            |
|---------------------|------------|--------------------|
| 1                   | 2019-03-18 | Devis et bordereau |

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 120 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 26 0142 - 8 mai 2017 - Octroi d'un mandat au Directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à agir au nom de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour signer tout engagement relatif à la demande de subvention du Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes (PAM - Volet Mise aux normes) en vertu des projets : Reconstruction de la pataugeoire et pavillon des baigneurs du parc de la Louisiane - transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau - réfection de la piscine et pataugeoire du parc Joseph-Paré - démolition de la pataugeoire du parc Léon-Provancher.

CE16 1642 - 12 octobre 2016 - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

CM14 1123 - 24 novembre 2014 - Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CM13 0340 - 23 avril 2013 - Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est en pièce jointe. Parmi ces neuf (9) preneurs, cinq (5) entreprises n'ont pas déposé de soumission. Aucune n'a donné d'explication. La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.) », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 955 901 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

1- d'ajouter un montant de 143 385,15 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités (volet voirie) des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire;

2- d'ajouter un montant de 67 936,96 \$, taxes incluses, en incidences techniques, dans l'enveloppe budgétaire.

### Correction des défauts mineurs :

**Annexe B** (Cautionnement de soumission et lettre d'engagement) : le nom et titre du représentant n'ont pas été indiqués sur la première page. Les corrections ont été apportées par l'entreprise « Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.) ».

**Annexe H** (Assurance responsabilité civile) : les montants d'assurances prévus à l'annexe H ne sont pas conformes à la clause 6 du Cahier des clauses administratives spéciales (10 M\$ par sinistre et par période d'assurance). Les corrections ont été apportées par l'entreprise « Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.) ».

## **JUSTIFICATION**

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs tels que la transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau, le remplacement d'une conduite d'eau, l'électricité pour le parc de la Cité-Jardin. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux. Les quatre (4) soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions reçues :

| Soumission no RPPP18-09066-OP Parc de la Cité-Jardin              |                                  |                                            |                                 |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------|
| Soumissionnaires conformes                                        | Coût de base<br>(taxes incluses) | Contingences ou Autres<br>(taxes incluses) | Grand total<br>(taxes incluses) |
| Techniparc (div. 9032-2454 Québ Inc.)                             | 955 901,00 \$                    | 0,00 \$                                    | 955 901,00                      |
| Les Excavations Super inc.                                        | 959 131,45 \$                    | 0,00 \$                                    | 959 131,45                      |
| Soho Construction inc.                                            | 970 506,27 \$                    | 0,00 \$                                    | 970 506,27                      |
| Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)                    | 1 040 193,20 \$                  | 0,00 \$                                    | 1 040 193,20                    |
| Dernière estimation (arrondissement)                              | 868 678,66 \$                    | 0,00 \$                                    | 868 678,66                      |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)                  |                                  |                                            | 981 432,98                      |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)              |                                  |                                            | 2,67                            |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)         |                                  |                                            | 84 292,20                       |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)          |                                  |                                            | 8,82                            |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) |                                  |                                            | 87 222,34                       |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)  |                                  |                                            | 10,04                           |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)          |                                  |                                            | 3 230,45                        |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)           |                                  |                                            | 0,34                            |

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 868 678,66 \$ (incluant les taxes). Cette différence correspond à 8 222,34 \$ (10,04 %).

Le coût moyen des soumissions est de 981 432,98 \$, ce qui représente un écart de 2,67 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 84 292,20 \$, soit 8,82 %.

L'analyse démontre que « Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.) », est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.) », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.) », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 20 mars 2019, valide jusqu'au 30 juin 2019.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Techniparc (div. 9032-24 Québec Inc.) », détient l'attestation de l'AMF.

Ce contrat est visé par le décret 1040-2013, dont l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est requise.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes selon l'activité et l'unité d'affaires :

|                            | <b>Totaux</b>          | <b>PAM</b>           | <b>RPP</b>           |
|----------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| Aménagement                | 711 837,82 \$          | 395 258,77 \$        | 316 579,05 \$        |
| Contingences (aménagement) | 106 775,67 \$          |                      | 106 775,67 \$        |
| Voirie                     | 244 063,18 \$          |                      | 244 063,18 \$        |
| Contingences (voirie)      | 36 609,48 \$           |                      | 36 609,48 \$         |
| Incidences techniques      | 67 936,96 \$           |                      | 67 936,96 \$         |
| <b>Dépenses totales</b>    | <b>1 167 223,11 \$</b> | <b>395 258,77 \$</b> | <b>771 964,34 \$</b> |
| <b>Dépenses nettes</b>     | <b>1 065 830,28 \$</b> | <b>360 923,94 \$</b> | <b>704 906,34 \$</b> |

Le coût de la dépense est de 1 167 223,11 \$, taxes incluses

La portion des travaux assumée par le PAM représente 395 258,77 \$ des dépenses totales, soit 33,86 % (contingences, incidences et taxes incluses) dont le coût net de 360 923,94 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt #18-023.

La portion des travaux assumée par l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie représente 771 964,34 \$ des dépenses totales, soit 66,14% (contingences, incidences et taxes incluses) dont le coût net de 704 906,34 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le PTI 2019-2021 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

SPROJ-SIMON:179019

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet est en lien avec au moins l'une des quatre priorités d'intervention du *Plan Montréal durable 2016-2020*, soit :  
Priorité 2 - Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: CA du 6 mai 2019

Début des travaux : 13 mai 2019

La fin des travaux : 11 septembre 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 18 avril 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vania RODRIGUEZ  
Architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Simon FRENETTE  
Chef de Division

Le : 2019-04-17



**Dossier # : 1171035016**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 480 000 \$, taxes incluses - Utiliser une entente-cadre - Octroyer un contrat de services professionnels aux firmes « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » dans le cadre du programme aquatique montréalais (PAM) (contrat RPPS17-07063-OP) |

Il est recommandé :

D'annuler l'autorisation de dépense de 80 000 \$, taxes incluses, pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau;

D'autoriser un virement de 80 000 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe originale du projet afin que la somme soit affectée à d'autres besoins;

D'annuler le mandat du projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau, de l'entente-cadre numéro 15254, pour les services professionnels des firmes « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. », (contrat RPPS17-07063-OP).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-16 08:56**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1171035016**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 480 000 \$, taxes incluses - Utiliser une entente-cadre - Octroyer un contrat de services professionnels aux firmes « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » dans le cadre du programme aquatique montréalais (PAM) (contrat RPPS17-07063-OP) |

**CONTENU****CONTEXTE****Contexte**

Les ressources internes de l'Arrondissement prendront en charge le projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau. L'équipe interne réalisera la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie) de ce projet.

Les services professionnels des firmes « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. », entente-cadre numéro 15254, (contrat RPPS17-07063-OP) ne sont plus requis pour ce projet.

**Aspects financiers**

Ce sommaire addenda vient annuler l'autorisation de dépense de 80 000 \$, taxes incluses, pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau.

La somme de 80 000 \$, taxes incluses, prévue pour les services professionnels, doit être retournée dans l'enveloppe globale du projet qui est de 394 055,42 \$ net de ristournes, afin qu'elle soit utilisée pour réaliser le projet.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Dominique LEMAY, 6 septembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois M MATHIEU  
Chef d'équipe - gestion immobilière

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171035016**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Autorisation d'une dépense de 480 000 \$, taxes incluses - Utilisation d'une ententes-cadres - Octroi d'un contrat services professionnels « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc.», « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » dans le cadre du programme aquatique montréalais (PAM) (contrat RPPS17-07063-OP). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un contrat sera octroyé par le conseil d'arrondissement du mois de novembre 2017 (sommaire 1171035015) pour des services professionnels. L'objet de ce sommaire décisionnel est d'autoriser une dépense à l'intérieur de cette entente-cadre concernant le contrat des firmes « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc.», « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » (RPPS17-07063-OP).

Dans le cadre du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes 2017-2019, les projets suivants bénéficient d'une aide financière correspondant à 100 % des coûts admissible pour un maximum de :

- 3 940 600 \$ pour le projet de reconstruction de la pataugeoire et du pavillon des baigneurs du parc de la Louisiane;
- 394 100 \$ pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau.

Les ressources internes de l'arrondissement sont insuffisantes pour faire la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie), car les projets doivent être mis en œuvre en respectant un échéancier serré.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 26 0142 - 8 mai 2017 - Octroi d'un mandat au Directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à agir au nom de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour signer tout engagement relatif à la demande de subvention du Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes (PAM - Volet Mise aux normes) en vertu des projets : Reconstruction de la pataugeoire et pavillon des baigneurs du parc de la Louisiane - transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau - réfection de la piscine et pataugeoire du parc Joseph-Paré - démolition de la pataugeoire du parc Léon-Provancher.

CE16 1642 - 12 octobre 2016 - d'adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

## **DESCRIPTION**

Concernant le contrat des firmes « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » (contrat RPPS17-07063-OP).

Les dépenses visées à l'objet pour les différents mandats sont relatives, entre autres, à :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la gestion de l'amiante, la surveillance en résidence des travaux de toiture et relevés et études supplémentaires au site seront rémunérés selon la méthode à forfait.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation de l'utilisation d'entente-cadre permettra à l'arrondissement de réaliser les projets prévus au Programme aquatique de Montréal - Volet Mise aux normes inscrit au PTI 2017-2019 du Service de la diversité sociale et des sports.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autorisation d'une dépense de 480 000 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants – Réfection d'édifice et divers projets – Utilisation de l'entente-cadre numéro 15254 – Octroi d'un contrat de services professionnels « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. » à cette fin (contrat RPPS17-07063-OP).

Le contrat concerne notamment les dépenses suivantes pour chaque projet mentionné :

- 400 000 \$, taxes incluses, pour le projet de reconstruction du pavillon des baigneurs, de la pataugeoire et l'implantation de jeux d'eau au parc de la Louisiane;
- 80 000 \$, taxes incluses, pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau.

La dépense totale à autoriser de 480 000,00 \$ taxes incluses sera assumée comme suit :

- Un montant maximal de 438 303,98 \$ net des ristournes proviendra du PTI du Service de la diversité sociale et des sports et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-052.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

Concernant le projet de reconstruction du pavillon des baigneurs, de la pataugeoire et implantation de jeux d'eau au parc de la Louisiane, il sera requis d'atteindre une certification environnementale basée sur la politique de développement durable pour les édifices de la ville de Montréal. Le niveau or sera visé.

Concernant le projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau, compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED, comme demandé par la Politique de développement durable. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux. Les deux projets doivent être réalisés en 2019.

Dans l'éventualité d'un bris, la fermeture d'installation et le remplacement en urgence d'équipement sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.

Une opération de communication sera élaborée par l'arrondissement, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

|                                                                                   |                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Autorisation de dépense dans une entente-cadre de services professionnels au CA : | novembre 2017                |
| Prestation des services professionnels (plans, devis, suivi chantier) :           | janvier 2018 à décembre 2019 |

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports  
Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 2 novembre 2017  
Dominique LEMAY, 30 octobre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois M MATHIEU  
Chef d'équipe - gestion immobilière

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-30

Daniel LAFOND  
Directeur - Direction du développement du  
territoire et des études techniques



**Dossier # : 1187902001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dépense de 3 537 048,97 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Lesage Excavation » au montant de 2 623 978,71 \$, taxes incluses, pour le remplacement des entrées de service d'eau en plomb, reconstruction de trottoirs, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux (PRR2019-3) - Appel d'offres public RPPV18-09072-OP (4 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 2 623 978,71 \$, taxes incluses, pour le remplacement des entrées de service d'eau en plomb, la reconstruction de trottoirs, le planage de la chaussée et la pose d'un revêtement bitumineux (PRR2019-3);

D'accorder à « Lesage Excavation », le contrat de construction, tel que décrit précédemment, pour une somme maximale de 2 623 978,71 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV18-09072-OP;

D'autoriser une dépense de 262 397,87 \$ (incluant les taxes), à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 393 596,81 \$ (incluant les taxes), à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « IGF Axiom inc », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 155 075,59 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres RPPS18-01015-OP;

D'accorder à « FNX-Innov inc », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 82 000 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres RPPS18-06046-OP;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 15:28

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1187902001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dépense de 3 537 048,97 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Lesage Excavation » au montant de 2 623 978,71 \$, taxes incluses, pour le remplacement des entrées de service d'eau en plomb, reconstruction de trottoirs, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux (PRR2019-3) - Appel d'offres public RPPV18-09072-OP (4 soumissionnaires). |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie désire procéder à la réfection de ses infrastructures dans le cadre de son programme de réfection routière 2019 (PRR 2019-3) pour les tronçons suivants :

- rue de Lanaudière, entre Beaubien et Bellechasse;
- avenue de Gaspé, entre Dante et Saint-Zotique;
- rue Cartier entre Beaubien et Saint-Zotique.

Les trottoirs, bordures et chaussées existants montrent des signes de dégradation avancée sur plusieurs tronçons de rue. Également, l'Arrondissement désire implanter des mesures d'apaisement de la circulation. À cet effet, pour certains tronçons, des saillies avec fosses de plantation seront aménagées aux intersections existantes. Des passages surélevés ainsi que des dos d'âne seront construits entre les tronçons du projet. L'Arrondissement profite de ces travaux pour remplacer la portion publique des entrées de services en plomb.

L'appel d'offres RPPV18-09072-OP a été publié le 12 mars 2019 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans les journaux locaux. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 avril 2019. Quatre (4) entreprises ont déposé une soumission.

Durant la période d'appel d'offres, trois (3) addendas ont été émis.

| Numéro de l'addenda | Date       | Contenu                   |
|---------------------|------------|---------------------------|
| 1                   | 2019-03-20 | Modification d'un article |

|   |            |                           |
|---|------------|---------------------------|
| 2 | 2019-03-25 | Modification d'un article |
| 3 | 2019-04-01 | Réponses aux questions    |

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 120 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 26 0057 - 12 mars 2018 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : « IGF Axiom inc. » (642 664,26 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « Les Consultants S.M. inc. » (704 819,75 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la surveillance et la conception de travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2018-2020) – Appel d'offres public RPPS18-01015-OP (7 soumissionnaires).

CA18 26 0256 - 4 septembre 2018 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Contrat #1 : « Solmatech inc. » pour 298 078,44 \$ et Contrat #2 : « Les consultants S.M. inc. » pour 367 288,50\$ pour études de caractérisation environnementale et géotechnique, suivi environnemental et contrôle qualitatif des matériaux - Appel d'offres public numéro RPPS18-06046-OP (3 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin.

CA19 26 0097 - 11 mars 2019 - Prendre acte de la cession à « FNX-INNOV INC. » de trois (3) contrats de services professionnels en ingénierie en raison d'un transfert d'actifs du prestataire de services « Les Consultants S.M. inc. » - Contrats: RPPS17-03032-OP, RPPS18-06046-OP (contrat 2) et RPPS18-10076-OP (contrat 1).

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est en pièce jointe. Parmi ces six (6) preneurs, deux (2) entreprises n'ont pas déposé de soumission. L'entreprise « Construction Bau-Val Inc. » n'a pas été en mesure de compléter sa soumission à cause de la panne d'électricité générale sur la rive-nord. L'entreprise « Les Entrepreneurs Bucaro Inc. » n'a pas remis sa soumission dans le délai prévu. Celle-ci a donc été disqualifiée.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Lesage Excavation », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 2 623 978,71 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande également :

- 1- D'ajouter un montant de 262 397,87 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire.
- 2- D'ajouter un montant de 393 596,81 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire.
- 3- D'ajouter un montant de 20 000 \$, taxes incluses, en incidences techniques, dans l'enveloppe budgétaire.

### **JUSTIFICATION**

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs tels que le remplacement des entrées de service d'eau en plomb, la reconstruction de trottoirs, le planage de la chaussée et la pose d'un revêtement bitumineux. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Les quatre (4) soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions reçues :

| <b>Soumissionnaires conformes</b>                                    | <b>Coût de base<br/>(taxes incluses)</b> | <b>Contingences ou<br/>Autres (taxes<br/>incluses)</b> | <b>Grand total<br/>(taxes<br/>incluses)</b> |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Lesage Excavation                                                    | 2 623 978,71 \$                          | 0,00 \$                                                | 2 623 978,71 \$                             |
| Pavage Métropolitain Inc.                                            | 3 270 174,63 \$                          | 0,00 \$                                                | 3 270 174,63 \$                             |
| Viatek Inc.                                                          | 3 548 993,69 \$                          | 0,00 \$                                                | 3 548 993,69 \$                             |
| Michaudville Inc.                                                    | 3 780 000,00 \$                          | 0,00 \$                                                | 3 780 000,00 \$                             |
|                                                                      |                                          |                                                        |                                             |
| Estimation finale (Arrondissement)                                   | 2 929 132,42 \$                          | 0,00 \$                                                | 2 929 132,42 \$                             |
|                                                                      |                                          |                                                        |                                             |
| Coût moyen des soumissions<br>conformes reçues (\$)                  |                                          |                                                        | 3 305 786,76 \$                             |
| Écart entre la moyenne et la plus<br>basse conforme (%)              |                                          |                                                        | 25,98 %                                     |
| Écart entre la plus haute et la plus<br>basse conformes (\$)         |                                          |                                                        | 1 156 021,29 \$                             |
| Écart entre la plus haute et la plus<br>basse conformes (%)          |                                          |                                                        | 44,06 %                                     |
| Écart entre la plus basse conforme et<br>la dernière estimation (\$) |                                          |                                                        | -305 153,71 \$                              |
| Écart entre la plus basse conforme et<br>la dernière estimation (%)  |                                          |                                                        | -10,42 %                                    |
| Écart entre la deuxième plus basse<br>et la plus basse (\$)          |                                          |                                                        | 646 195,92 \$                               |
| Écart entre la deuxième plus basse<br>et la plus basse (%)           |                                          |                                                        | 24,63 %                                     |

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 2 929 132,42 \$ (incluant les taxes). Cette différence correspond à 305 153,71 \$ (10,42 %).

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de la firme « CIMA+ S.E.N.C. », qui est de 2 758 403,17 \$ (incluant les taxes). Cette différence correspond à 134 424,46 \$ (4,87 %).

Le coût moyen des soumissions est de 3 305 786,76 \$, ce qui représente un écart de 25,98 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 1 156 021,29 \$, soit 44,06 %.

L'analyse démontre que « Lesage Excavation » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Lesage Excavation », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Lesage Excavation », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 8 avril 2019, valide jusqu'au 31 juillet 2019.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Lesage Excavation », détient l'attestation de l'AMF.

Un mandat doit être confié à la firme « IGF Axiom inc.» pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CA18 26 0057 du 12 mars 2018, au montant de 155 075,59 \$ (taxes et contingences incluses).

Un mandat doit être confié à la firme « FNX-Innov inc. » pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution CA18 26 0256 du 4 septembre 2018, au montant de 82 000 \$ taxes et contingences incluses).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes selon l'activité et l'unité d'affaires :

|                            | <b>Totaux</b>          | <b>DRE</b>             | <b>SUM</b>             |
|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Planage-revêtement         | 1 027 243,56 \$        | - \$                   | 1 027 243,56 \$        |
| Entrées d'eau en plomb     | 954 526,47 \$          | 954 526,47 \$          | - \$                   |
| Reconstruction de Trottoir | 642 208,67 \$          | - \$                   | 642 208,67 \$          |
| Variation de quantités     | 393 596,81 \$          | 143 178,97 \$          | 250 417,83 \$          |
| Contingences (travaux)     | 262 397,87 \$          | 95 452,65 \$           | 166 945,22 \$          |
| Surveillance des travaux   | 155 075,59 \$          | 54 793,08 \$           | 100 282,51 \$          |
| Contrôle des matériaux     | 82 000,00 \$           | 28 973,18 \$           | 53 026,82 \$           |
| Incidences techniques      | 20 000,00 \$           | - \$                   | 20 000,00 \$           |
| <b>Dépenses totales</b>    | <b>3 537 048,97 \$</b> | <b>1 276 924,35 \$</b> | <b>2 260 124,62 \$</b> |
| <b>Dépenses nettes</b>     | <b>3 229 797,16 \$</b> | <b>1 166 002,13 \$</b> | <b>2 063 795,03 \$</b> |

Le coût de la dépense est de 3 537 048,97 \$, taxes incluses.

La portion des travaux assumée par la Direction des réseaux d'eau (DRE) représente 1 276 924,35 \$ des dépenses totales, soit 35,33 % (contingences, incidences et taxes incluses), dont le coût net de 1 166 002,13 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt #18-071

La portion des travaux assumée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) représente 2 260 124,62 \$ des dépenses totales, soit 64,67 % (contingences, incidences et taxes incluses), dont le coût net de 2 063 795,03 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales est financé par le règlement d'emprunt #18-048

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur devra appliquer les principes de développement durable, ainsi que respecter les normes en vigueur pour la protection des végétaux et autres mesures connexes.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mai 2019  
Début des travaux : fin mai 2019  
Fin des travaux : septembre 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Simon FRENETTE  
Chef de Division

Le : 2019-04-17



**Dossier # : 1196295001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 115 092,28 \$, taxes incluses – Prolonger le contrat accordé à « Go Cube (9176-7277 Québec inc.) » d'un montant de 111 732,71 \$ taxes incluses pour le service de collecte, d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique, suite aux procédures d'évictions sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une période d'un (1) an (contrat numéro RPPS18-01010-OP / 18-16664) |

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 115 092,28 \$, taxes incluses, pour le service de collecte, d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique, suite aux procédures d'évictions sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De prolonger le contrat octroyé à « Go Cube (9176-7277 Québec Inc.)» pour un montant de 111 732,71 \$, taxes incluses, à cette fin (appel d'offres numéro RPPS18-01010-OP, A018-16664);

D'autoriser une dépense de 3 359,57 \$, (incluant les taxes), à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2019-04-10 10:57

**Signataire :**

Diane MARTEL

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196295001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 115 092,28 \$, taxes incluses – Prolonger le contrat accordé à « Go Cube (9176-7277 Québec inc.) » d'un montant de 111 732,71 \$ taxes incluses pour le service de collecte, d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique, suite aux procédures d'évictions sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une période d'un (1) an (contrat numéro RPPS18-01010-OP / 18-16664) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le service de collecte et d'entreposage d'effets personnels et de biens mobiliers déposés sur la voie publique lors de procédures d'évictions est sous la responsabilité des arrondissements depuis le 1er janvier 2009. Avant cette date, cette responsabilité relevait de la ville centre. Lors d'éviction par ordre de la cour, les biens meubles et effets personnels qui appartiennent à l'occupant évincé sont déposés sur le domaine public par le huissier mandaté pour exécuter l'expulsion. Afin d'offrir un service d'entreposage aux citoyens évincés, l'arrondissement a dû recourir au service d'un entrepreneur en déménagement et en entreposage pour récupérer et entreposer les biens meubles et objets des locataires évincés.

Nous avons reçu un très bon service durant la première année du contrat. Nous désirons donc prolonger le contrat, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres, pour une durée de un (1) an.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA18 26 0116 du 7 mai 2018 :** Autorisation d'une dépense totale de 111 732,71 \$ - Octroi d'un contrat au même montant à « Go Cube (9176-7277 Québec inc.) » pour le service de collecte, d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique, suite aux procédures d'évictions sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une période d'un (1) an avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro RPPS18-01010-OP, AO18-16664 (1 soumissionnaire);

**Résolution CA16 26 0341 du 5 décembre 2016 :** Autorisation de la prolongation du contrat octroyé à « 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) » pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique suite aux procédures d'évictions effectuées en 2017 - Autorisation d'une dépense de 84 750,77 \$ taxes incluses, incluant une indexation de 2 % - appel d'offres public numéro 12-12434 (3 soumissionnaires);

**Résolution CA15 26 0328 du 7 décembre 2015 :** Autorisation de la prolongation du contrat octroyé à « 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) » pour le service de collecte et

d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique suite aux procédures d'évictions effectuées en 2016 - Autorisation d'une dépense de 83 088,18 \$ taxes incluses, incluant une indexation de 2 % - appel d'offres public numéro 12-12434 (3 soumissionnaires);

**Résolution CA12 26 0359 du 3 décembre 2012 :** Autorisation d'un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 22 920,00 \$ et autorisation d'une dépense maximale de 244 379,36 \$ incluant les taxes et octroi d'un contrat à « 9176-7277 Québec inc. (Go Cube) » pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique suite aux procédures d'évictions 2013 - 2015 - appel d'offres numéro 12-12434 / contrat numéro RPPP12-12053-OI (3 soumissionnaires);

**Résolution CA10 26 0286 du 4 octobre 2010 :** Autorisation d'une dépense maximale de 99 365,29 \$ incluant l'octroi d'un contrat à « 4121104 Canada inc. (Kadisal) » pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers déposés sur la voie publique suite aux procédures d'éviction 2010-2012 sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - appel d'offres numéro 261012S - (3 soumissionnaires);

**Résolution CA09 26 0008 du 19 janvier 2009 :** Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 90 252,04 \$ à « 9176-7277 Québec inc. (GoCube) » pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique suite aux procédures d'évictions 2009-2010 sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour les années 2009 et 2010 - appel d'offres numéro 260828S (4 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Pour chaque éviction et de manière générale, les tâches à effectuer par l'adjudicataire comprennent : les services de gestion, de collecte, de transport, d'entreposage et de fumigation des biens pour une période de 60 jours, tels qu'exigés par la loi. À la fin du délai d'entreposage, si le propriétaire n'a pas récupéré ses biens, l'adjudicataire doit procéder à la disposition et l'élimination des biens. En plus des services décrits, l'adjudicataire doit exécuter tous les services connexes reliés à ces opérations, tels que la prise de l'inventaire, la lettre d'avis d'entreposage au débiteur, fiche de visite du débiteur pour récupérer ses biens ainsi qu'un rapport mensuel des activités. L'adjudicataire sera payé selon le travail réalisé aux prix indiqués au bordereau de soumission.

## **JUSTIFICATION**

Le service d'entreposage qui était offert par la Ville à la fourrière municipale n'étant plus disponible depuis le 31 décembre 2008, il est important que les biens meubles et objets des citoyens soient entreposés pour que ceux-ci puissent les récupérer, le cas échéant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat à prolonger est d'un montant de 111 732,71 \$, taxes incluses. Un montant est prévu pour les contingences, afin d'assumer l'indexation du contrat tel que prévu au document d'appel d'offres. Les indices des prix à la consommation n'étant pas connus actuellement, un pourcentage de 3 % représentant un montant de 3 359,57 \$, taxes incluses, est prévu afin d'assumer cette indexation.

Les crédits requis pour l'année 2019 sont prévus au budget de fonctionnement de la Division de la voirie, Hygiène du milieu, autres services techniques, éviction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas recourir au service de l'adjudicataire implique que les biens et effets meubles ne pourront être entreposés dans un endroit à cette fin et le citoyen ne pourra plus récupérer ses biens puisqu'ils seront jetés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongement du contrat au CA : 6 mai 2019

Début du contrat : 14 mai 2019

Fin du contrat : 13 mai 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Johanne LANGLOIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GAUTHIER  
Agente technique en ingénierie municipale

#### **ENDOSSÉ PAR**

Caroline ST-LAURENT  
Chef de division - Voirie

Le : 2019-03-29



**Dossier # : 1186462002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9044-0744 Québec Inc., afin d'aménager un nouveau parc, un terrain situé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, constitué d'une partie de l'ancien lot 1 867 476 du cadastre du Québec, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 197 463 du cadastre du Québec pour la somme de 250 000 \$, plus les taxes applicables. Autoriser la signature d'une convention de services professionnels d'un fiduciaire. N/Réf. : 31H12-005-1062-03 |

Il est recommandé:

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9044-0744 Québec Inc., afin d'aménager un nouveau parc, un terrain situé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, constitué d'une partie de l'ancien lot 1 867 476 du cadastre du Québec, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 197 463 du cadastre du Québec, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer une dépense de 250 000 \$, plus les taxes applicables, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1176462002. Cette somme est comprise dans la dépense de 6 218 997 \$, taxes incluses, déjà autorisée par la résolution CA17 26 0300;
3. d'autoriser la signature d'une convention de services professionnels d'un fiduciaire.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 08:31

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186462002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9044-0744 Québec Inc., afin d'aménager un nouveau parc, un terrain situé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, constitué d'une partie de l'ancien lot 1 867 476 du cadastre du Québec, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 197 463 du cadastre du Québec pour la somme de 250 000 \$, plus les taxes applicables. Autoriser la signature d'une convention de services professionnels d'un fiduciaire. N/Réf. : 31H12-005-1062-03 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de favoriser les retombées économiques, sociales et urbaines dans les secteurs limitrophes du site Outremont (les « Abords ») et de désenclaver ces territoires fragmentés par la présence ferroviaire, la Ville a engagé, au printemps 2012, une démarche de planification menant à l'adoption en 2013 du Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (le « PDUES »). L'élaboration du PDUES a fait l'objet d'une démarche de planification participative à laquelle la population et l'ensemble des parties prenantes se sont associés afin de définir les vocations à privilégier dans les secteurs visés.

Le site Outremont correspond au réaménagement, de l'ancienne gare de triage de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique (le "CP"), incluant notamment le nouveau campus MIL de l'Université de Montréal, dont l'ouverture des premiers pavillons est prévue en septembre 2019.

Les Abords couvrent une partie des arrondissements de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension (secteurs Beaumont, De Castelnau et Parc), de Rosemont – La Petite-Patrie (secteurs Atlantic et Marconi-Alexandra), du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont, et jouxtent la Ville de Mont-Royal. Ils s'étendent sur 80 hectares.

Comme indiqué dans le PDUES, le manque d'espaces publics, de parcs et de lieux de

socialisation dans le territoire est un enjeu crucial auquel le PDUES entend répondre, notamment par l'acquisition de terrains vacants pour l'aménagement d'espaces publics.

Parmi les interventions structurantes identifiées au PDUES figure l'aménagement d'un parc dans l'ancienne emprise ferroviaire du CP, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique. Ce nouveau parc permettra d'offrir aux travailleurs et résidents un lieu de détente et de loisir privilégié, tout en contribuant à l'embellissement du secteur et à la lutte aux îlots de chaleur.

La compagnie 9044-0744 Québec inc. (le « Vendeur ») est propriétaire d'un terrain situé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (l'« Arrondissement »), constitué d'une partie de l'ancien lot 1 867 476 du cadastre du Québec, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 197 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »), le tout tel que montré par un lisé sur le plan P annexé.

Le Vendeur est devenu propriétaire de l'Immeuble en vertu d'une vente par Lawson Mardon Emballages Inc., reçue devant M<sup>e</sup> Sheldon Merling, notaire, le 11 juillet 1997 et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 14 juillet 2017, sous le numéro 4 950 257.

La Ville désire acquérir l'Immeuble, d'une superficie de 678,1 m<sup>2</sup>, afin d'aménager un nouveau parc.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 260300 - 1176462004 - 5 septembre 2017 - Autoriser une dépense de 6 218 997 \$ taxes incluses, dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-058, pour faire suite au virement de crédits, approuvée par la résolution CE17 0449, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, afin de permettre l'acquisition de plusieurs terrains situés à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, connus et désignés comme étant les lots 1 869 278, 1 867 479 et une partie des lots 1 867 481, 1 869 275, 1 869 276 et 1 867 476, tous du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1062-03

CE17 0449 - 1176462002 - 22 mars 2017 - Autoriser un virement de crédits entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie d'un montant de 6 218 997 \$ taxes incluses, dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-058, pour permettre l'acquisition de plusieurs terrains situés à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, connus et désignés comme étant les lots 1 869 278, 1 867 479, et une partie des lots 1 867 481, 1 869 275, 1 869 276 et 1 867 476 tous du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H005-1062-03

CA17 26 0066 - 1176462001 - 13 mars 2017 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de plusieurs terrains, connus et désignés comme étant les lots 1 869 278 et 1 867 479 et des parties des lots 1 867 481, 1 869 275, 1 869 276 et 1 867 476, tous du cadastre du Québec, à des fins de parc, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, d'une superficie totale de 6 857,6 m<sup>2</sup>, le tout tel qu'illustré aux plans U-56 Laurier, U-57 Laurier, U-58 Laurier et U-59 Laurier, réalisés par Christian Viel, arpenteur-géomètre, le 31 janvier 2017, le tout conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédits nécessaires, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-058. N/Réf. : 31H005-1062-03

CA15 26 0138 - 1150963019 - 7 mai 2015 - Renouveler - Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 1 867 476 et 1 869 278 du cadastre du Québec - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises - Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.

CM15 0557 - 1155950001 - 1<sup>er</sup> mai 2015 - Règlement d'emprunt 15-058 de 35 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont (« PDUES »).

CM13 1019 -1130442001 - 27 septembre 2013 - Adoption, avec changements, du Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) / Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de tenir compte du PDUES modifié.

CA13 26 0154 - 1130963039 - 29 mai 2013 - Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 1 867 476 et 1 869 278 du cadastre du Québec - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises - Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de gré à gré.

## **DESCRIPTION**

Le 29 mai 2013, le conseil d'arrondissement décrétait l'imposition d'une réserve à des fins de parc affectant l'Immeuble, appartenant au Vendeur.

Le 27 septembre 2013, le conseil municipal adoptait le PDUES et ainsi, en septembre 2014, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu un mandat afin de travailler de concert avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité (le « SUM ») et l'Arrondissement dans l'objectif d'acquérir des terrains localisés au sud de la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et l'avenue de l'Esplanade, afin d'y aménager un parc, appelé communément « Parc des Gorilles » par les citoyens et précisément identifié comme espace vert au PDUES dans le secteur Marconi-Alexandra.

Le 4 mai 2015, le conseil d'arrondissement décrétait le renouvellement de la réserve à des fins de parc sur le lot 1 867 476 du cadastre du Québec pour une période additionnelle de 2 ans. L'avis de renouvellement a été publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 mai 2015.

Le 27 septembre 2016, ayant reçu le rapport de leur consultant externe ainsi que l'accord de l'Arrondissement, le SUM a mandaté précisément le SGPI afin d'acquérir l'Immeuble.

Le SGPI a entrepris les démarches nécessaires auprès du Vendeur, pour faire l'acquisition de gré à gré de l'Immeuble.

Une promesse de vente a donc été signée par le Vendeur le 10 avril 2017. Le prix négocié de la vente de l'Immeuble s'élève à la somme de 250 000 \$.

À noter qu'une étude de caractérisation des sols de l'Immeuble a confirmé la présence de matières contaminées. Les coûts estimés pour la réhabilitation sont précisés dans la partie des aspects financiers.

Le présent sommaire décisionnel vise à obtenir l'aval des autorités municipales afin d'acquérir l'Immeuble.

## JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

- Ce terrain est identifié par la Ville pour y aménager un parc dans le PDUES.
- Une réserve ainsi qu'un renouvellement de celle-ci ont été décrétés pour le lot 1 867 476 du cadastre du Québec .
- L'Arrondissement ainsi que le SUM, suivant les conclusions du rapport du consultant externe, souhaitent faire l'acquisition de l'Immeuble.
- Il y a manifestement un désir de la population locale à ce que cet espace devienne un terrain public pouvant être utilisé par les citoyens.
- L'aménagement d'un nouveau parc dans ce secteur offrira à la communauté locale un meilleur accès à des espaces verts, tout en contribuant au verdissement et à la gestion durable des eaux de ruissellement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Division des analyses immobilières du SGPI, la valeur marchande estimée de l'Immeuble, en date du 13 février 2017, est de 365 000 \$, soit 538,27 \$/m<sup>2</sup>.

- Le prix négocié est de 250 000 \$, soit 368,68 \$/m<sup>2</sup>.
- Cette acquisition de 250 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, sera comptabilisé au budget du programme triennal d'immobilisation de la Direction de l'Urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité au projet du Développement des abords du Campus Outremont conformément aux informations financières contenues à l'intervention du Service des finances.
- Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Les coûts de réhabilitation environnementale de l'Immeuble sont estimés par les experts mandatés par la Ville à environ 75 690 \$, plus les taxes applicables.

Pour plus de précision, le prix de vente et les coûts pour la réhabilitation environnementale de l'Immeuble, additionnés, soit un montant global de 325 690 \$, reflètent la valeur marchande.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement d'un nouveau parc dans le secteur Marconi-Alexandra est conforme à la vision du PDUES pour l'aménagement du domaine public et des espaces libres, qui se souscrit aux valeurs et aux principes du troisième Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (*Montréal durable 2016-2020*), de la Politique de l'arbre et du Plan d'action canopée 2012-2021, qui vise à faire passer de 20 à 25 % le couvert arborescent sur l'île de Montréal.

De plus, elle s'inscrit en accord avec le concept des Promenades urbaines de Montréal, qui propose de « régénérer la ville en alliant biodiversité et urbanité à travers des parcours piétonniers d'infrastructures vertes au cœur des secteurs densément peuplés, afin d'améliorer le cadre de vie des Montréalais ».

L'acquisition de l'Immeuble et les interventions proposées s'inscrivent dans l'esprit du Plan de transport et de la Charte du piéton de Montréal : elles visent à affirmer la primauté du piéton et à redonner à l'espace public son rôle de lieu de rencontre, d'échange et d'expression.

Enfin, l'aménagement du parc dans ce secteur offrira à la communauté locale un meilleur accès à des espaces verts, tout en contribuant au verdissement et à la gestion durable des eaux de ruissellement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville ne pourra pas aménager le parc prévu sur l'Immeuble. De plus, il pourrait s'avérer plus onéreux d'acquérir l'Immeuble plus tard, si le Propriétaire réalisait des améliorations sur l'Immeuble. Ces délais pourraient entraîner des coûts supplémentaires et des retards dans la réalisation du projet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est prévue, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation à la séance du Conseil d'arrondissement du 6 mai 2019  
Signature et publication de l'acte de vente au registre foncier: mai 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean-François LUSIGNAN, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie  
Pierre DUBOIS, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, 9 avril 2019  
Oana BAICESCU-PETIT, 8 avril 2019  
Jean-François LUSIGNAN, 4 avril 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel GRECESCU  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-04

Jacinthe LADOUCEUR  
Chef de division des transactions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Approuvé le :** 2019-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Louise BRADETTE  
Directrice, en remplacement de Sophie  
Lalonde, directrice du SGPI du 23 au 30 avril  
2019 inclusivement.

**Approuvé le :** 2019-04-25



**Dossier # : 1197611001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division du marquage et de la signalisation                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 127 500,45 \$ taxes incluses - Prolonger le contrat accordé à « Équipements Stinson Québec inc.» pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée, pour une période d'un (1) an - Contrat numéro RPPS17- 04047-PP / Appel d'offres de l'approvisionnement numéro 17-15772 (2 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 127 500,45 \$, taxes incluses pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De prolonger le contrat octroyé à « Équipements Stinson Québec inc. » à cette fin (appel d'offres public numéro RPPS17- 04047-PP);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 08:57

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1197611001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division du marquage et de la signalisation                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 127 500,45 \$ taxes incluses - Prolonger le contrat accordé à « Équipements Stinson Québec inc.» pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée, pour une période d'un (1) an - Contrat numéro RPPS17- 04047-PP / Appel d'offres de l'approvisionnement numéro 17-15772 (2 soumissionnaires) |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations d'entretien, la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie utilise des équipements pour le marquage routier afin de réaliser les symboles sur la chaussée nécessaires pour le déplacement sécuritaire des usagers de la route, etc.

La Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée est responsable de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour le territoire des dix arrondissements de la Ville de Montréal, soit : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, ainsi qu'aux arrondissements de Montréal-Nord et de Saint-Laurent.

Un premier contrat pour l'approvisionnement de pièces d'entretien d'équipements pour le marquage de la chaussée a été préparé et octroyé en 2017 incluant un renouvellement d'un (1) an. Le contrat s'étant bien déroulé, la Direction des travaux publics a recommandé de poursuivre le contrat avec « Équipements Stinson Québec inc. ».

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA17 26 0131 du 8 mai 2017 (sommaire : 1177611001) : Autorisation d'une dépense totale de 255 000,91 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Équipements Stinson Québec inc. » pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois. - Appel d'offres public numéro RPPS17- 04047-PP / Appel d'offres de l'approvisionnement numéro 17-15772 (2 soumissionnaires).

### DESCRIPTION

Compte tenu des priorités de l'arrondissement en matière de marquage sur la chaussée, nous recommandons le renouvellement du contrat avec « Équipements Stinson Québec inc.

». Ce renouvellement pour une année prévoit l'approvisionnement en pièces nécessaires aux réparations et à l'entretien des équipements et appareils actuels.  
Le montant total pour les 12 mois est de 127 500,45 \$, incluant les taxes.

Conformément à l'article 6 des Clauses administratives particulières du contrat 17-15772, pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée pour la Division EESM pour l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, vous trouverez en pièce jointe, la lettre d'acceptation de prolonger le contrat pour une année supplémentaire.

## **JUSTIFICATION**

La Section de marquage sur la chaussée et de la signalisation est l'entité spécialisée qui s'occupe du marquage de la chaussée pour onze arrondissements de la Ville de Montréal. Elle y assure le marquage sur la chaussée, afin de sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et de tous les usagers du réseau routier. Pour ce faire, des équipements spécialisés et en bon état sont essentiels, afin de réaliser rapidement des travaux de qualité.

Les équipements utilisés sont entretenus périodiquement, réparés en cas de bris et à l'occasion, en urgence. C'est pourquoi, l'approvisionnement rapide est essentiel afin d'éviter l'arrêt des activités opérationnelles.

Dans sa soumission et dans l'exécution du contrat, « Équipements Stinson Québec inc. » a démontré qu'il a l'expertise et les équipements requis pour le marquage et l'arrondissement est satisfait des services rendus jusqu'à ce jour par l'entrepreneur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent dossier vise le renouvellement du contrat à « Équipements Stinson Québec inc. » pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée pour un montant de 127 500,45 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette de 116 424.90 \$ pour l'arrondissement.

Les crédits requis sont disponibles au budget de fonctionnement 2019 de la division EESM. Pour l'année 2020, les crédits seront priorisés lors de la confection budgétaire et sera inscrit dans le certificat de fonds (ressources financières).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non acceptation de renouvellement de ce contrat alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits et nuirait à l'efficacité des activités opérationnelles de marquage sur la chaussée pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal desservi. En vue de ne pas voir nous mettre en rupture de pièces pour le marquage et afin de d'être en continu sur cette lancée, il y aurait lieu que le Conseil d'arrondissement autorise le renouvellement de ce contrat à sa séance du 6 mai 2019, puisque l'ancien contrat arrive à échéance le 7 mai.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'approbation du conseil d'arrondissement :  
Octroi de contrat : 7 mai 2019  
Fin du contrat : 6 mai 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 4 avril 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ronald FORLINI  
Chef de division EESM

### **ENDOSSÉ PAR**

Ronald FORLINI  
Chef de division EESM

Le : 2019-04-04



**Dossier # : 1196295003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 390 938,00 \$, taxes incluses – Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 195 469 \$ chacun, taxes incluses, à « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro RPPS19-01011-OP / 19-17532, lots 5,1 et 5,2 (1 soumissionnaire) |

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 390 938 \$, taxes incluses, pour la location de deux (2) rétrocaveuses avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et douze 12 mois avec option de prolongation, le cas échéant;

D'accorder un contrat « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) », seul soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit 195 469 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de réfection mineure de trottoir et divers travaux de voirie pour huit (8) mois (750 heures garanties), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 19-17532, lot 5,1 (1 soumissionnaire);

D'accorder un contrat « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) », seul soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit 195 469 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour divers travaux de voirie et déneigement pour douze (12) mois (750 heures garanties), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 19-17532, lot 5,2 (1 soumissionnaire);

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196295003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense totale de 390 938,00 \$, taxes incluses – Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 195 469 \$ chacun, taxes incluses, à « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro RPPS19-01011-OP / 19-17532, lots 5,1 et 5,2 (1 soumissionnaire) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division de la voirie requiert la location de deux (2) rétrocaveuses avec opérateur afin de répondre à ses diverses activités d'entretien.  
À la suite de cet appel d'offres public, sur chacun des 2 lots, un (1) soumissionnaire a déposé une soumission et l'entrepreneur Location Guay (9154-6937 Québec inc.) est conforme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Lot 5,1 - Réfection mineure de trottoir et divers travaux de voirie :**

Résolution: CA17 26 0350 du 4 décembre 2017: Autorisation d'une dépense maximale de 164 136,01 \$, taxes incluses - Prolongation du contrat accordé à « 9297-6646 Québec inc. (Daniel C. Excavation et Transport) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois pour l'année 2018 - Appel d'offres public numéro RPPS16-11053-OP / 17-15738 (6 soumissionnaires).

Résolution: CA17 26 0067 du 13 mars 2017: Autorisation d'une dépense totale de 157 182,32 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « 9297-6646 Québec inc. (Daniel C. Excavation et Transport) » pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et incluant une option de renouvellement pour l'année 2018 - Appel d'offres public numéro 17-15738/RPPS16-11053-OP (6 soumissionnaires).

Résolution CA 16 260085 du 4 avril 2016: Autorisation d'une dépense maximale de 172 248,65 \$, taxes incluses - Prolongation du contrat accordé à « Les Constructions Cordella Canada Ltée » pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de sept (7) mois pour l'année 2016 - Appel d'offres public numéro 15-14322 / RPPS15-04035-OP (8

soumissionnaires).

Résolution CA 15 260119 du 4 mai 2015: Autorisation d'une dépense totale de 170 717,18 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Constructions Cordella Canada Ltée » pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pour une durée de sept (7) mois et incluant une option de renouvellement pour l'année 2016 - Appel d'offres public numéro RPPS15-04035-OP, AO 15-14322 (8 soumissionnaires).

Résolution CA 14 260179 du 2 juin 2014: Autorisation d'une dépense de 99 959,27 \$, taxes incluses, et accorder un contrat pour une durée de sept (7) mois à « Les Constructions Cordella Ltée » pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie - Appel d'offres sur invitation numéro RPPV14-05022-OI (2 soumissionnaires).

### **Lot 5,2 - Divers travaux de voirie et le déneigement :**

Résolution: CA18 26 0010 du 15 janvier 2018 : Augmentation de la valeur totale du contrat de 97 268,85 \$, taxes incluses, à « Location Guay inc. » pour la location horaire d'équipement avec opérateur pour les opérations de déneigement et d'aqueduc portant ainsi la dépense totale à 269 156,48 \$ pour le contrat visé - Appel d'offres numéro 15-14523 (4 soumissionnaires) - Contrat déjà octroyé sur une base d'heures minimum garanties.

Résolution: CA15 26 0204 du 6 juillet 2015 : Octroi d'un contrat au montant de 171 887,62 \$, taxes incluses, à « Location Guay inc. », pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour l'année 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 15-14523 (4 soumissionnaires).

Résolution: CA12 26 0191 du 3 juillet 2012 : Autorisation d'une dépense de 394 508,00 \$ et octroi de sept (7) contrats pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appel d'offres public numéro 12-12089 - (6 soumissionnaires).

Résolution CA10 260008 du 18 janvier 2010 (1092913044) : D'approuver la cession du contrat de location horaire d'une rétrocaveuse (avec opérateur) 2009-2012 à « Excavation R. Lécuyer & Fils inc. » initialement octroyé à « Entreprises Daniel Robert inc. » en vertu de la résolution CA09 260253 adoptée par le conseil d'arrondissement de Rosemont –La Petite-Patrie le 17 août 2009.

Résolution CA09 26 0253 du 17 août 2009 : Octroi d'un contrat (option B) à « Entreprises Daniel Robert inc. » au montant de 225 750 \$ pour la location horaire d'une rétrocaveuse (avec opérateur), pour une période de trois (3) ans, soit de 2009 à 2012 – Appel d'offres numéro 260918S (1 soumissionnaire).

### **DESCRIPTION**

À la Division de la voirie, trois (3) rétrocaveuses sont nécessaires afin de réaliser les diverses activités d'entretien.

Un premier appareil est opéré en régie. Il est utilisé à l'année principalement pour l'entretien du réseau d'aqueduc, d'égout et la réfection de trottoirs.

Les deux autres appareils sont loués avec opérateur et utilisés comme suit:

- La première rétrocaveuse (lot 5.1) sera utilisée principalement, sans s'y limiter, pour divers travaux de voirie tels que la réfection de puisards, regards et trottoirs de semaine et pour les activités de réfection mineure de trottoirs de fin de semaine. Le contrat est d'une durée de huit (8) mois, soit du 7 mai au 29 novembre 2019.

- La deuxième rétrocaveuse sera utilisée principalement, sans s’y limiter, pour divers travaux de voirie tels les travaux d’aqueduc et d’égout de semaine ainsi que pour les opérations de déneigement. Le contrat est d'une durée d'environ douze (12) mois, soit du 7 mai 2019 au 31 mars 2020.

## JUSTIFICATION

Ces deux rétrocaveuses sont nécessaires pour combler les besoins d'excavation relatifs à l'entretien du réseau d'aqueduc, d'égout ainsi que pour l'entretien et la réparation de trottoirs. Durant la période estivale, il est parfois nécessaire d'utiliser jusqu'à trois (3) rétrocaveuses afin de répondre aux interventions régulières ainsi qu'aux besoins urgents tel qu'une fuite d'aqueduc.

**Lots 5,1 :** Location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de réparation mineure de trottoir et divers travaux de voirie pour 8 mois (750 heures garanties)

| <b>Firmes soumissionnaires</b>                                                                                                                | <b>Prix soumis (sans taxes)</b> | <b>Autre (préciser)</b> | <b>Total (taxes incl.)</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Location Guay (9154-6937 Québec inc.)                                                                                                         | 170 010,00\$                    |                         | 195 469,00\$               |
|                                                                                                                                               |                                 |                         |                            |
| <b>Estimation des professionnels (\$)</b>                                                                                                     | 122 400,00\$                    |                         | 140 729,40\$               |
| Coût moyen des soumissions conformes (\$)<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                         |                                 |                         | 195 469,00\$               |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</i> |                                 |                         | 0%                         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)<br><i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>                          |                                 |                         | NA                         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br><i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>                     |                                 |                         |                            |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme – estimation)</i>                             |                                 |                         | 54 739,96\$                |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>         |                                 |                         | 38,9%                      |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>                                   |                                 |                         | NA                         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |                                 |                         |                            |

**Lots 5,2 :** Location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour divers travaux de voirie et déneigement pour 12 mois (750 heures garanties)

| <b>Firmes soumissionnaires</b> | <b>Prix soumis</b> | <b>Autre (préciser)</b> | <b>Total (taxes incl.)</b> |
|--------------------------------|--------------------|-------------------------|----------------------------|
|--------------------------------|--------------------|-------------------------|----------------------------|

|                                                                                                                                               |                     |  |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--|---------------|
|                                                                                                                                               | <b>(sans taxes)</b> |  |               |
| Location Guay (9154-6937 Québec inc.)                                                                                                         | 170 010,00\$        |  | 195 469,00 \$ |
|                                                                                                                                               |                     |  |               |
| <b>Estimation des professionnels (\$)</b>                                                                                                     | 122 400,00\$        |  | 140 729,40 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (\$)<br><i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>                       |                     |  | 195 469,00 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse x 100)</i> |                     |  | 0%            |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)<br><i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>                          |                     |  | NA            |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br><i>((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>                     |                     |  |               |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme – estimation)</i>                             |                     |  | 54 739,96\$   |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>         |                     |  | 38,9%         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>                                   |                     |  | NA            |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |                     |  |               |

L'estimation présentée dans ce dossier a été effectuée en utilisant la moyenne des prix 2018 de location de rétrocaveuse et en indexant cette valeur de 2 %, ce qui représente un écart de 38,9 %. Étant donné cet écart, l'estimation a été refaite en utilisant la moyenne des prix depuis 2014, ce qui est plus juste, car on constate que les prix pour 2018 étaient nettement inférieurs à la moyenne. Ainsi, l'écart aurait alors été de 16,52 %.

De plus, puisqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire, le Service de l'approvisionnement a effectué des démarches afin de négocier le prix à la baisse de 1,4 %.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la première rétrocaveuse (lot 5,1) la dépense est répartie entre le fond de l'eau et le PRR (Programme de réfection routière). La dépense au fonds de l'eau sera imputée au budget de fonctionnement 2019 tandis que la dépense au PRR sera imputée au PTI 2019-2021.

Pour la deuxième rétrocaveuse (lot 5,2) la dépense est répartie entre le fond de l'eau et le budget des activités de déneigement du budget de fonctionnement 2019.

Les montants avec taxes et ristournes (au net) sont de 178 489,25 \$ pour chacun des lots.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de répondre aux besoins opérationnels de la Division de la voirie et d'atteindre les cibles d'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au CA : 6 mai 2019

Début du contrat : 7 mai 2019

Fin du contrat : Lot 5,1: 29 novembre 2019 / Lot 5,2: le 31 mars 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GAUTHIER  
Agente technique en ingénierie municipale

#### **ENDOSSÉ PAR**

Diane MARTEL  
Directrice des travaux publics

Le : 2019-04-29



**Dossier # : 1193879003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2019, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 février au 22 mars 2019 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23). |

Il est recommandé de :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2019, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 février au 22 mars 2019 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-17 16:30

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques

## IDENTIFICATION

Dossier # :1193879003

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2019, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 février au 22 mars 2019 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2019, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 février au 22 mars 2019 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 26 0124

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 26 janvier au 22 février 2019 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

### DESCRIPTION

### JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine LÉVESQUE  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directrice

Le : 2019-04-10



**Dossier # : 1197611002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division du marquage et de la signalisation                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) aux arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord un service de marquage de la chaussée pour la saison 2019. |

Il est recommandé :

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), aux arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord un service de marquage de la chaussée pour la saison 2019, selon les modalités prévues aux offres de services détaillées jointes au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 08:34

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197611002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division du marquage et de la signalisation                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) aux arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord un service de marquage de la chaussée pour la saison 2019. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le marquage de la chaussée consiste à sécuriser la circulation des différents usagers de la voie publique, afin de créer des environnements sécuritaires pour favoriser le transport actif pour l'ensemble des citoyens.

La Section du marquage sur la chaussée et de la signalisation est l'entité spécialisée qui s'occupe de cette activité pour onze arrondissements de la Ville de Montréal. Elle y assure le marquage sur la chaussée, afin de sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes et de tous les usagers du réseau routier. Pour ce faire, des équipements spécialisés et en bon état sont essentiels, afin de réaliser rapidement des travaux de qualité.

Les arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord ont sollicité la Division EESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, qui, détient une compétence réputée pour la réalisation de marquage de chaussée, pour préparer une offre de service pour le marquage des rues pour l'année 2019.

À cette fin, des plans de marquage des deux arrondissements ont été fournis à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Les propositions finales ont été déposées sous la forme d'offres de service et le coût s'élève à 374 580,34 \$ (taxes non applicables) pour réaliser les travaux de marquage de cette année pour Saint-Laurent et de 224 087,33 \$ pour Montréal-Nord.

La réalisation de l'activité par le biais des employés cols-bleus de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie permet, entre autres, de faciliter la mise en œuvre du plan local de déplacement de ces arrondissements.

Le marquage débutera par le réseau cyclable et les passages écoliers. Par la suite, les passages de piétons, les lignes d'arrêt, les lignes axiales et les flèches seront marqués.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

## **DESCRIPTION**

Les travaux de marquage sur la chaussée consistent principalement à tracer, chaque année, des lignes axiales ainsi que le marquage d'intersection et traverse pour piétons sur toutes les artères principales et les rues industrielles de l'arrondissement. Il est prévu également de marquer les pistes cyclables existantes.

Les travaux de marquage débuteront dès avril 2019.

Les offres de service détaillées sont jointes au présent document.

Les travaux de marquage de la chaussée seront réalisés en 2019, selon les plans qui ont été transmis par la Division des études techniques des arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux de marquage doivent être réalisés chaque année. Ces travaux sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons.

En acceptant les offres de service, les travaux de marquage des arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord débuteront en même temps que ceux des autres arrondissements et évolueront au même rythme. Cela permettra de garantir l'uniformité du travail au niveau de la qualité à travers les arrondissements desservis ainsi que l'optimisation des coûts et, en général, des opérations de marquage.

Conformément à l'offre de service, le marquage prioritaire, soit les liens cyclables, les traverses pour piétons, les traverses pour cyclistes aux intersections achalandées (chevrons vélos) et les lignes d'arrêt sur les artères seront complétées avant le 15 juillet 2019. Le reste du marquage sera complété avant la mi-octobre.

En vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (**RLRQ, c. C-11.4**) :

Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. La résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant cette offre.

Afin de pouvoir commencer les opérations de marquage sur la chaussée, il est nécessaire que le conseil d'arrondissement formalise, par voie de résolution, son offre de service aux arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord et que ceux-ci l'acceptent en adoptant à leur tour une résolution à cette fin.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La facture s'élève pour le marquage à l'arrondissement de Saint-Laurent à 374 580,34 \$, facture no : 2019ET.00124

La facture s'élève pour le marquage à l'arrondissement de Montréal-Nord à 224 087,33 \$, facture no : 2019ET.00078

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Du 15 avril au 15 octobre, la Section du marquage sur la chaussée et de la signalisation utilise de la peinture "Low COV", qui est à faible émission de composés organiques volatils, est autorisée et utilisée par le MTQ et le ministère de l'Environnement. Pour ce qui est du camion traceur, la peinture utilisée est à base d'eau (latex).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécuriser les utilisateurs qui empruntent les voies de circulation des arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La section du marquage s'engage à :

- Tenir une rencontre de démarrage avec tous les répondants (a eu lieu le 19 mars 2019);
- envoyer le plan d'exécution du marquage pour le nettoyage des pistes cyclables (balais);
- communiquer la date du début de la saison (avril 2019);
- envoyer hebdomadairement le statut d'avancement pour tous les types de marquage aux arrondissements;
- communiquer la date de la fin de la saison (octobre 2019);
- communiquer la date limite pour soumettre de nouvelles demandes (automne);
- rencontrer chaque arrondissement en fin de saison (date à communiquer) ;
- faire des communications ponctuelles au besoin.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : avril 2019

Fin des travaux : octobre 2019

La période prévue pour le marquage sera du mois d'avril au mois d'octobre 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ronald FORLINI  
Chef de division EESM

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-24

Diane MARTEL  
Directrice des travaux publics



**Dossier # : 1197059001**

|                                           |                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Ratification d'une dépense de 316,18 \$ (taxes incluses) pour la participation d'un élu à la Soirée des prix ESTim, le jeudi 2 mai 2019.          |

Il est recommandé :

De ratifier une dépense de 316,18 \$ taxes incluses pour les frais relatifs à la participation d'un élu à la Soirée des prix ESTim qui se tiendra le jeudi 2 mai 2019, de 16 h 30 à 21 h, à la TOHU :

M. Jocelyn Pauzé, conseiller de la Ville - District de Marie-Victorin.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 11:10

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197059001**

|                                           |                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Ratification d'une dépense de 316,18 \$ (taxes incluses) pour la participation d'un élu à la Soirée des prix ESTim, le jeudi 2 mai 2019.          |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Prix ESTim en est à sa 31<sup>e</sup> édition en 2019 et s'adresse aux gens d'affaires du territoire de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal. Le concours a pour objectif de reconnaître publiquement des entreprises et organisations qui se distinguent, de façon exceptionnelle, par leur réussite. Il vise également à valoriser, auprès de la clientèle visée, le sentiment d'appartenance et de fierté à son territoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire est requis afin d'autoriser le conseiller de la Ville à participer au Gala des prix ESTim qui se tiendra le jeudi 2 mai 2019, de 16 h 30 à 21 h, à la TOHU :  
M. Jocelyn Pausé, conseiller de la Ville - District de Marie-Victorin.

Coût du billet : 316,18 \$

**JUSTIFICATION**

Le présent dossier est ratifié en raison de la réception tardive de l'invitation.

L'Arrondissement est soucieux de souscrire au développement économique et social en appuyant les entreprises de son territoire. D'ailleurs, cet événement annuel contribue à la notoriété des entreprises éligibles et rehausse leur sentiment d'appartenance, en plus, d'accroître la fierté de la communauté d'affaires.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention afin de connaître l'imputation de la dépense.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nelly BARBOZA  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directeur

Le : 2019-04-23



**Dossier # : 1197059002**

|                                           |                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 125,00 \$ (taxes non applicables) pour la participation d'une élue à l'avant-première du documentaire "Rêveuse de villes", présenté le 9 mai 2019. |

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense au montant total de 125 \$, taxes non applicables, à même le budget de fonctionnement, pour la participation de madame Christine Gosselin, conseillère du district du Vieux-Rosemont, à l'avant-première du documentaire « Rêveuse de villes », qui sera présenté le 9 mai 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 12:09

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197059002**

|                                           |                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense de 125,00 \$ (taxes non applicables) pour la participation d'une élue à l'avant-première du documentaire "Rêveuse de villes", présenté le 9 mai 2019. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme Héritage Montréal œuvre à promouvoir et à protéger le patrimoine architectural, historique, naturel et culturel du Grand Montréal depuis 1975. Le 9 mai 2019, il organise une activité de financement, la projection du film « *Rêveuses de villes* ». Ce film de Joseph Hillel porte sur quatre femmes d'exception - Phyllis Lambert, Blanche Lemco Van Ginkel, Cornelia Hahn Oberlander et Denise Scott Brown - qui ont façonné l'avenir de leurs villes respectives, et qui sont encore aujourd'hui tout aussi engagées et passionnées. Le sujet du film est le rôle de pionnière qu'a joué chacune de ces femmes dans des métiers jugés de compétence exclusivement masculine et il met en lumière le regard particulier qu'apportent les femmes aux questions d'urbanisme. La projection du film est suivie d'un appel auquel participera Phyllis Lambert, dont le travail et l'engagement sont d'une importance capitale pour Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Projection spéciale dans le cadre du 40e anniversaire du CCA, suivie d'une conversation publique entre Phyllis Lambert et le journaliste Michel Desautels, de La Première Chaîne de Radio-Canada - En présence du réalisateur Joseph Hillel.

Phyllis Lambert, Blanche Lemco van Ginkel, Cornelia Hahn Oberlander et Denise Scott Brown : quatre pionnières qui se sont habituées à être la seule femme dans la pièce. Chacune est reconnue pour ses nombreuses réalisations en architecture, urbanisme et architecture de paysage depuis plus de six décennies. Elles ont inspiré des générations de professionnels. À travers des entrevues inédites, des documents d'archives et une cinématographie toute en finesse, le cinéaste Joseph Hillel révèle comment ces femmes fortes et indépendantes ont façonné les villes dans lesquelles nous vivons. Alors que le monde est de plus en plus urbanisé, les idées de ces femmes avant-gardistes s'avèrent plus pertinentes que jamais.

## **JUSTIFICATION**

L'Arrondissement est conscient de l'importance de son patrimoine bâti. Il reconnaît le rôle essentiel que joue Héritage Montréal dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et architectural de tout Montréal. Il souhaite d'autant plus contribuer au succès de cette activité de financement (en particulier) car il s'engage à adopter une vision ADS+ pour ses projets d'aménagement et d'urbanisme, en reconnaissance de l'importance d'intégrer les besoins et la vision spécifiques des femmes dans ses processus décisionnels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention afin de connaître l'imputation de la dépense.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nelly BARBOZA  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-23

Simone BONENFANT  
Directeur



**Dossier # : 1196955001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation                        |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser un virement de crédits de 1 365 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de projections en plein air de films documentaires au parc Molson |

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits de 1 365 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de projections en plein air de films documentaires au parc Molson.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-24 13:37

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196955001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation                        |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser un virement de crédits de 1 365 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de projections en plein air de films documentaires au parc Molson |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La maison de la culture travaille depuis plusieurs années avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » qui propose la série Cinéma sous les étoiles (projections en plein air de films documentaires) les quatre jeudis du mois d'août, au parc Molson. L'organisme offre des projections clés en main, s'assure de la publicité et nous remet un bilan exhaustif à chaque fin de saison avec des statistiques de fréquentation très satisfaisantes. Les Productions Funambules Médias proposent à l'Arrondissement deux projections clés en main supplémentaires au coût de 1 300 \$ plus taxes. Le Plan directeur en culture a comme objectif de multiplier par dix le nombre de personnes entrant en contact avec la culture. Les projections Cinéma sous les étoiles offrent cette possibilité à coût relativement bas pour l'Arrondissement et pour la maison de la culture (650 \$ par projection clés en main). Le présent dossier décisionnel vise à autoriser une dépense totale de 1 365 \$ pour la réalisation de deux projections en plein air de films documentaires, sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 26 0304 du 5 novembre 2018 :** Autoriser un virement de crédits de 24 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour l'organisation d'un événement durant la période du temps des fêtes, sur l'avenue Shamrock (1187699002)

**CA17 26 0101 du 10 avril 2017:** Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 85 000 \$ taxes incluses afin d'imputer des dépenses relatives aux projets de la place Shamrock, du Réseau vert et des équipements événementiels pour l'animation du domaine public (1171663001)

**DESCRIPTION**

Les Productions Funambules Médias proposent à l'Arrondissement deux projections clés en main supplémentaires à leur programmation régulière de quatre projections qui seront offertes au parc Molson, suite aux représentations de la maison de la culture.

## **JUSTIFICATION**

Le projet des Productions Funambules Médias, simple à réaliser et à faible coût, vient bonifier l'offre culturelle du quartier. Ces projections additionnelles en juillet débuteraient après 20 h 30, soit tout de suite après les spectacles que la maison de la culture présente au kiosque du parc Molson. Elles profiteraient donc d'un public déjà sur place, en plus du public habituel du cinéma documentaire.

En acceptant ce projet, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie reconnaît le professionnalisme des Productions Funambules Médias et l'importance du soutien financier au cinéma documentaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis au montant de 1 365 \$ seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'organisme doit mettre des mesures en place pour faire du festival un événement écoresponsable et veiller à accueillir les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'offre culturelle sera bonifiée sur le territoire, et ce, à faible coût pour l'Arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué indiquant la décision du conseil d'arrondissement sera publié. L'organisme fera la promotion de son événement en veillant à mentionner l'Arrondissement parmi ses partenaires. L'Arrondissement fera la promotion de l'événement via ses réseaux sociaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Échéancier initial de réalisation du projet**

Mai : finalisation des outils de communications

Juin : lancement des publicités

Juillet - Août : projections

Septembre : bilan et statistiques

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services  
administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Évelyne ARSENAULT  
Agente culturelles

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-18

Daniel MOREAU  
directeur - cult. sp. lois. & dev.soc. en  
arrondissement



**Dossier # : 1197522005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la construction de 30 dos d'âne sur 10 rues du nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAA-2015), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal |

CONSIDÉRANT la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artériel et local (02-003);

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est recommandé :

D'offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la construction de 30 dos d'âne sur 10 rues du nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAA-2015), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal :

- Saint-Dominique, entre de Bellechasse et Beaubien : trois dos d'âne
- Saint-Dominique, entre Beaubien et Saint-Zotique : trois dos d'âne
- Chabot, entre Rosemont et de Bellechasse : deux dos d'âne
- De Chambly, entre Sherbrooke et Rachel : quatre dos d'âne
- De Chambly, entre Rachel et Mont-Royal : trois dos d'âne
- Mont-Royal, entre Saint-Michel et De Chambly : quatre dos d'âne
- Mont-Royal, entre De Chambly et Bourbonnière : trois dos d'âne
- 2<sup>e</sup> Avenue, entre Saint-Joseph et Laurier : deux dos d'âne
- Laurier, entre d'Orléans et Jeanne D'arc : deux dos d'âne
- 30<sup>e</sup> Avenue, entre Beaubien et Saint-Zotique : trois dos d'âne
- Marquette, entre Drucourt et Beaubien : un dos d'âne

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-05-01 15:20

**Signataire :** Daniel LAFOND

Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1197522005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la construction de 30 dos d'âne sur 10 rues du nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAA-2015), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal |

## CONTENU

### CONTEXTE

La révision du réseau routier artériel a eu pour effet de transférer au réseau artériel plusieurs rues qui, auparavant, étaient locales. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter ces rues incombe au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), anciennement le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Afin d'exécuter les travaux en 2019 et, étant donné que les rues où seront construites les dos d'âne font maintenant partie du réseau artériel de la Ville de Montréal, l'Arrondissement offre au SUM, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de faire les travaux prévus. L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie prendra donc en charge la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des 30 dos d'ânes à construire sur le réseau artériel.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Une demande a été faite en ce sens en 2017 :

GDD 1177522002 - Conseil d'arrondissement du 13 mars 2017 : CA17 26 0087 - Offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 29 dos d'âne sur 10 rues sur le nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAA-2015), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

### DESCRIPTION

La réalisation du projet qui sera transféré à l'Arrondissement consiste à construire des dos d'âne sur des tronçons de rue de son territoire.

Les dos d'ânes sont une mesure d'apaisement de la circulation qui vise principalement à réduire la vitesse des véhicules et à rendre les rues plus sécuritaires pour les piétons.

Afin de répondre à ces objectifs, l'Arrondissement désire octroyer un contrat pour la réalisation de dos d'âne sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Les rues artérielles visées par ces travaux sont :

- Saint-Dominique, entre de Bellechasse et Beaubien : trois dos d'âne
- Saint-Dominique, entre Beaubien et Saint-Zotique : trois dos d'âne
- Chabot, entre Rosemont et de Bellechasse : deux dos d'âne
- De Chambly, entre Sherbrooke et Rachel : quatre dos d'âne
- De Chambly, entre Rachel et Mont-Royal : trois dos d'âne
- Mont-Royal, entre Saint-Michel et De Chambly : quatre dos d'âne
- Mont-Royal, entre De Chambly et Bourbonnière : trois dos d'âne
- 2<sup>e</sup> Avenue, entre Saint-Joseph et Laurier : deux dos d'âne
- Laurier, entre d'Orléans et Jeanne D'arc : deux dos d'âne
- 30<sup>e</sup> Avenue, entre Beaubien et Saint-Zotique : trois dos d'âne
- Marquette, entre Beaubien et Drucourt : un dos d'âne

Les modalités de transfert du projet des Services corporatifs vers l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sont les suivantes :

- supervision et suivi des services professionnels (études d'avant-projet, plans et devis, surveillance, contrôle qualitatif, arpentage, études géotechniques et environnementales, etc.);
- coordination et suivi avec les entreprises d'utilités publiques (Commission des services électriques, Hydro-Québec, Bell, Gaz métropolitain, etc.);
- lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;
- supervision et suivi des travaux;
- tous les travaux connexes.

## **JUSTIFICATION**

La construction de dos d'âne permet de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse et permet ainsi d'améliorer l'environnement pour les résidents et les piétons, en particulier près des zones scolaires et à proximité des parcs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant estimé pour la construction des dos d'âne sur le réseau artériel est de 150 000 \$ et sera complètement financé par le SUM.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- apaiser la circulation;
- sécuriser la traversée des piétons.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ce projet permettra de poursuivre le programme d'apaisement de la circulation et de répondre aux besoins des citoyens qui attendent impatiemment ces mesures.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Été 2019 : lancement de l'appel d'offres pour construction  
Automne 2019 : début des travaux

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luc GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Luc GAGNON, 30 avril 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carl TREMBLAY  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-29

Jean-Simon FRENETTE  
Chef de Division



**Dossier # : 1197624004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) » pour le projet d'aménagement d'un parcours sur rue facilitant les déplacements actifs des personnes âgées (Corridor d'autonomie). Confirmer l'engagement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue dudit projet advenant qu'il soit retenu pour un financement du PRIMADA. |

Il est recommandé :

D'autoriser la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à déposer une demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) » pour le projet d'aménagement d'un parcours sur rue facilitant les déplacements actifs des personnes âgées (Corridor d'autonomie);

De confirmer que la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

D'engager la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

De confirmer que la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, tout engagement relatif à ladite demande d'aide financière.

De mandater le directeur de la Direction du développement du territoire et études techniques, si la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, obtient une aide financière pour son projet, pour assurer le suivi de l'exécution dudit projet et la bonne utilisation des fonds octroyés.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-05-01 16:42

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1197624004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) » pour le projet d'aménagement d'un parcours sur rue facilitant les déplacements actifs des personnes âgées (Corridor d'autonomie). Confirmer l'engagement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue dudit projet advenant qu'il soit retenu pour un financement du PRIMADA. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Afin de contribuer de façon significative à l'amélioration de la qualité de vie des aînés, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de même que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux offrent un soutien financier aux municipalités afin de réaliser des projets destinés aux aînés.

La mise en place du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan MADA pour la réalisation de petits travaux d'infrastructures ou d'aménagements répondant aux besoins des aînés. Ce faisant, le programme vise à améliorer la qualité de vie des aînés et à favoriser leur vieillissement actif au sein de la communauté.

Pour l'appel de projets 2019, les demandes d'aide financière doivent être acheminées avant le 15 mai 2019. Les arrondissements intéressés à présenter un projet doivent obligatoirement joindre une résolution de leur conseil d'arrondissement lors du dépôt de la demande pour que celle-ci soit considérée comme conforme et complète.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie adhère à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) initiée par le gouvernement du Québec et souhaite déposer un projet dans le cadre du programme PRIMADA 2019, catégorie «mobilier urbain et voirie».

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA10 26 0355 (6 décembre 2010) – Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) » pour le projet d'acquisition de 39 bacs surélevés de jardinage à répartir dans neuf jardins communautaires de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Résolution CA11 26 0386 (5 décembre 2011) – Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au « Programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) » pour le projet d'aménagement d'abris solaires et de mains courantes sur la Place Hector-Prud'homme, sise à l'angle des rues Saint-Hubert et de Bellechasse

Résolution CM12 0850 (24 septembre 2012) – Adoption, par le conseil municipal de la Ville de Montréal, du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 »

Résolution CA12 26 0032 (4 février 2013) – Adhésion du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie aux sept (7) principes du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 » de la Ville de Montréal

Résolution CE16 0153 (27 janvier 2016) – Approbation du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2016-2018 » par le comité exécutif de la Ville de Montréal

Résolution CA16 26 0064 (7 mars 2016) – Nomination de Monsieur François William Croteau, maire d'arrondissement, à titre d'élu responsable du dossier des aînés et du suivi des travaux de mise en œuvre du plan d'action « Municipalité amie des aînés » (MADA)

Résolution CA16 26 0098 (4 avril 2016) – Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2016-2018 » pour l'aménagement d'une piste de danse au parc Lafond

Résolution CA17 26 0225 (4 juillet 2017) – Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) » pour un projet d'acquisition de 30 bacs surélevés de jardinage à répartir dans des jardins communautaires et des ruelles vertes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

## **DESCRIPTION**

### **Le contexte**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie comptait une population de 139 590 habitants du recensement 2016, ce qui le classe au 3<sup>e</sup> rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population et représente 8,2 % de la population totale de la ville de Montréal. Entre 2011 et 2016, 5 552 résidents se sont ajoutés. L'arrondissement a ainsi enregistré une croissance démographique de 4,1 % en cinq ans. Compte tenu de son territoire d'une superficie de 15,9 kilomètres carrés, l'apport de nouveaux citoyens se traduit par une densification de la population de l'arrondissement qui compte maintenant 8 806,9 habitants au kilomètre carré.

Du nombre de ses résidents, plus du quart (26,5 %), soit 37 125 personnes, sont âgées de 55 ans et plus et 14,7 %, soit 20 560 personnes, sont âgées de 65 ans et plus. Parmi les résidents de l'arrondissement, plus d'une personne âgée sur cinq (21,1 %) se trouve en situation de faibles revenus, alors qu'un aîné sur deux vit dans un ménage composé d'une seule personne. Ces deux caractéristiques ne favorisent pas l'autonomie des personnes en plus de contribuer à leur exclusion sociale.

Fait à noter, les femmes représentent plus de 60 % des personnes âgées de 65 ans et plus de

l'arrondissement. Compte tenu de l'importance de cette statistique, tout projet visant à proposer des solutions aux problématiques particulières des aînés devra tenir compte d'une analyse différenciée selon les sexes.

Dans le quartier Rosemont, des aînés résident en forte proportion dans le secteur du parc Maisonneuve, notamment dans le voisinage de Cité-Jardin, près de l'hôpital Santa-Cabrini et de l'Institut de cardiologie de Montréal. On retrouve également des concentrations d'aînés dans le voisinage des parcs Étienne-Desmarteau et Beaubien où sont regroupées un certain nombre de résidences et habitations pour personnes âgées.

Le tiers des aînés montréalais ayant une incapacité rapportent avoir de la difficulté (moyenne élevée) à se déplacer sur de courtes distances et une proportion équivalente disent avoir de la difficulté à faire leurs achats en commerce et utiliser les services de leur milieu. Près de 60% d'aînés montréalais ayant une incapacité déclarent avoir de la difficulté à participer aux activités communautaires ou sociales de leur milieu. Un environnement mieux adapté pour des aînés plus actifs devient alors crucial. La majorité des aînés demeurent capables de prendre part à la vie de leur communauté, bien que certains vivent des limitations ou des incapacités rendant leurs déplacements ou la participation à certaines activités plus difficiles. L'utilisation d'une aide technologique (ex. : canne, triporteur, accessoires adaptés) et le réaménagement / l'adaptation l'environnement bâti ou physique sont des solutions qu'ils ont eux-mêmes identifiées pour maintenir leur participation et leur autonomie.

### **Le projet**

Le projet retenu par l'arrondissement consiste en l'aménagement de corridors d'autonomie, soit des parcours sur rues facilitant les déplacements actifs des personnes âgées. Plus précisément, le projet consiste en l'acquisition et l'installation de bancs publics avec accoudoirs le long des principaux axes de transports actifs et des pôles générateurs de déplacements identifiés par les aînés lors d'une recherche-action conduite par le Centre de recherche du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAI) avec le soutien financier de Québec, ami des aînés (QADA). La localisation précise des installations se fera en collaboration avec la Table de concertation *Vivre et vieillir à Rosemont*, et les directeurs de la culture, des sports, loisirs et développement social (DCSLDS) et du développement du territoire et études techniques (DDTET) de l'arrondissement.

### **Carte identifiant le détail des déplacements dans le cadre de la recherche-action PAC Rosemont**



Il n'est plus à démontrer que le maintien de l'activité chez les aînés produit des effets bénéfiques tant pour l'individu que la société. Cela est d'autant plus vrai que la proportion de la population âgée de 65 ans et plus passera de 15% en 2010 à 27% en 2050. Plus que jamais, il importe d'adapter nos quartiers et nos villes à la réalité démographique.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie propose donc de déposer une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) dans le but de poursuivre ses engagements inscrits au sein de différents documents de planification (plan d'action MADA, plan local de déplacement, plan local de développement durable).

Le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) soutient financièrement les municipalités s'étant dotées d'un plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux d'infrastructures ou d'aménagements répondant aux besoins des aînés. L'aide financière par projet correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles pour les municipalités de 3000 habitants et plus. Toutefois, l'aide financière gouvernementale allouée dans le cadre de ce programme ne peut excéder 100 000 \$ par projet. Le coût total maximal estimé du projet est de l'ordre de 200 000 \$.

Les infrastructures admissibles au programme PRIMADA doivent être des infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et leurs attentes. Par exemple, des travaux tels que la construction, la réfection et l'élargissement de trottoirs ou de passages piétonniers, l'implantation d'éclairage ainsi que l'installation de mobilier urbain fixe sont des travaux admissibles. Les infrastructures visant une clientèle exclusive, autre que celle des aînés, et les travaux usuels d'entretien ne sont pas admissibles.

## JUSTIFICATION

### Plans d'action MADA

Le projet d'aménagement d'un parcours sur rue facilitant les déplacements actifs des personnes âgées (Corridor d'autonomie), que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite déposer dans le cadre du PRIMADA, s'inscrit dans le cadre du plan d'action municipal pour les aînés 2018-2020 de la Ville de Montréal, notamment aux actions suivantes :

- Action 1.6 : Soutenir des projets d'infrastructures municipales (PTI/MADA/AU)
- Action 2.1 : Implanter un système de signalisation efficace et des mesures qui facilitent les déplacements des personnes âgées qui se déplacent à pied et en quadriporteur

Le projet s'inscrit également dans le cadre du plan d'action de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie *Place aux aînés* 2017-2019, plus particulièrement à l'engagement 2 qui se lit comme suit : Faciliter les déplacements des aînés dans l'arrondissement.

### Plan local de déplacement

Plusieurs actions au sein des axes «transports collectifs et actifs (TCA)» et «convivialité des déplacements et qualité de vie (CDQV)» font nommément référence au besoin de sécuriser les parcours piétons et les intersections, de même qu'à celui d'adapter l'aménagement du domaine public aux normes d'accessibilité universelle. Ces actions comprennent le besoin d'ajouter des éléments de mobilier urbain afin de combler des besoins de pause sur les parcours piétons les plus fréquentés, notamment le long des artères commerciales, à proximité des hôpitaux, des centres de loisirs, des parcs, etc.

TCA 10 Mise en oeuvre d'un programme global de réfection des trottoirs

TCA 13 Amélioration par l'arrondissement de l'aménagement à proximité des arrêts d'autobus et des aires d'attente

CDQV 01 Amélioration de l'accessibilité en mode actif des pôles générateurs

CDQV 02 Exploration des nouveaux types d'aménagements de rues conviviales

CDQV 03 Revitalisation de la piste multifonctionnelle des Carrières pour la réaménager en promenade urbaine pour les cyclistes et les piétons

CDQV 05 Amélioration de la sécurité des traverses piétonnières

CDQV 08 Poursuite de la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation à l'intérieur de paramètres établis

### Plan local de développement durable

Trois actions au sein des axes 1 «Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles» et 3 «Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé» font références aux objectifs et actions du *plan local MADA* et du *plan local de déplacement* .

Action 1 Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Action 9 Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion

Action 11 Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures

### Recherche-action

Le *PACTE Rosemont* est un projet de recherche-action financé par Québec, ami des aînés (QADA) et mené conjointement par le Centre de recherche du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAIM). L'objectif de cette initiative est de développer une démarche concertée pour

évaluer la mobilité, la participation sociale et le bien-être des personnes âgées. Depuis 2017, près d'une centaine d'ânés ont accepté de participer à un exercice de cartographie conceptuelle à l'aide de monitoring précis pendant 2 ans afin de déterminer ce qui limite la mobilité quotidienne des ânés. Les réponses seront par la suite analysées dans le but d'émettre des recommandations.

### **Analyse différenciée selon les sexes**

L'arrondissement conçoit l'équité entre ses citoyens comme une notion importante qui suppose que les femmes et les hommes aient des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits et pour exploiter leur potentiel. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyens. Parmi les marcheurs, on note une représentation un peu plus élevée pour les femmes que pour les hommes. Ce qui apparaît normal étant donné que parmi les personnes âgées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parce qu'elles vivent plus longtemps, le déséquilibre entre les sexes se creuse de façon progressive avec l'avancée de l'âge. Il s'agit d'un facteur important dans le maintien de l'inclusion sociale.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution maximale du PRIMADA à un projet de l'Arrondissement est de 100 000 \$ et ne peut représenter plus de 50 % des coûts admissibles. Si le projet est retenu pour une aide financière, la contribution exigée de l'Arrondissement devrait donc être équivalente ou supérieure à celle du Gouvernement du Québec. L'Arrondissement s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les frais d'exploitation et d'entretien ainsi que les coûts non admissibles, y compris tout dépassement de coûts.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les déplacements actifs contribuent d'une part, à la réduction des gaz à effet de serre et d'autre part, à assurer des quartiers durables, résilients et en santé. L'augmentation de la part modale des déplacements par des moyens de transports actifs a des effets bénéfiques pour l'économie locale où sont majoritairement situés des commerces de quartier. Cela contribue au dynamisme et à l'animation du milieu, tout autant qu'à la sécurisation des déplacements.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le dépôt de la demande de contribution financière dans le cadre du PRIMADA doit être complété au plus tard le 15 mai 2019

Les délais d'analyse et d'approbation du Ministère ne sont pas communiqués

Aucun projet, ni aucune dépense admissible en égard à un projet soumis, ne peut être engagé avant le 1er avril 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Élise MOUGIN, Rosemont - La Petite-Patrie  
Claude BOUDREAULT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Élise MOUGIN, 26 avril 2019  
Claude BOUDREAULT, 26 avril 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SIMONEAU  
conseiller en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-26

Jean-Simon FRENETTE  
Chef de Division



**Dossier # : 1190081007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Cours du Club de boxe les Titans », « Animation Oasis Bellechasse », « Animation de l'Îlot de la 4e Avenue », « Animation Espace bonheur Masson », « La passion nous rallye! », « Tour du silence », « Ouverture de la saison Junior 2019 », « Semaine québécoise intergénérationnelle », « Classique rustique des Pélicans », « Journée d'ouverture de la saison 2019 », « Course pour les femmes », « Défi Triple Jeu 2019 », « Tournoi de Baseball Rosemont Midget 2019 », « Ciné-parc Dante », « Concert Campbell », « Indiscrétions publiques », « Vuela Vuela », « Foire commerciale ma Plaza se transforme », « Ciné-été », « Amarkkalam », « Championnat régional de Baseball Rosemont 2019 », « Remise des trophées de la saison 2019 » et approuver une entente avec La ligne d'arrivée |

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2019-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance 2019-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)* , l'ordonnance 2019-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)* , l'ordonnance 2019-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en

annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279, article 521, par. 5)*, l'ordonnance 2019-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2019-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'approuver l'entente entre la fondation La ligne d'arrivée et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « La Chococourse 5K ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite entente.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 08:30

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190081007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Cours du Club de boxe les Titans », « Animation Oasis Bellechasse », « Animation de l'Îlot de la 4e Avenue », « Animation Espace bonheur Masson », « La passion nous rallye! », « Tour du silence », « Ouverture de la saison Junior 2019 », « Semaine québécoise intergénérationnelle », « Classique rustique des Pélicans », « Journée d'ouverture de la saison 2019 », « Course pour les femmes », « Défi Triple Jeu 2019 », « Tournoi de Baseball Rosemont Midget 2019 », « Ciné-parc Dante », « Concert Campbell », « Indiscrétions publiques », « Vuela Vuela », « Foire commerciale ma Plaza se transforme », « Ciné-été », « Amarkkalam », « Championnat régional de Baseball Rosemont 2019 », « Remise des trophées de la saison 2019 » et approuver une entente avec La ligne d'arrivée |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons un dossier comportant des événements qui se dérouleront sur le territoire de l'Arrondissement en 2019. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 12 mars 2018 pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8, le Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5 et le Règlement sur

la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7 pour l'événement « Atmosph'Air sur la Plaza » (1180081001)  
CA 7 mai 2018, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8 pour l'événement « Tournoi de Baseball Rosemont Midget 2018 » (1180081005)

## **DESCRIPTION**

Les événements sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature commerciale, communautaire, sociale, culturelle, sportive, ludique, éducative, multiculturelle, caritative ou protocolaire. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues, ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2019.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial et l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'Arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. L'Arrondissement offre un soutien logistique, selon ses capacités, à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent faire preuve d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements répertoriés dans le tableau annexe A en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier l'approbation des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

Des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant les événements si nécessaire.

Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront émis par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas DESCHATELETS  
Agent de développement - culture et  
événements publics

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel MOREAU  
directeur - cult. sp. lois. & dev.soc. en  
arrondissement

Le : 2019-04-25

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, Article 3)**

**ORDONNANCE NO 2019-26-**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2019**

À la séance du 6 mai 2019, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

- 1.** À l'occasion de l'activité énumérée dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2019, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de procéder à la fermeture de rue (s) sur les sites identifiés à cet effet.
- 2.** L'autorisation visée à l'article 1 est valables aux dates et aux heures indiquées à l'annexe A.

**RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT  
ROSEMONT–PETITE-PATRIE  
(01-279, article 521, par. 5)**

**ORDONNANCE NO 2019-26-**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2019**

À la séance du 6 mai 2019, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2019, il est exceptionnellement permis, pour annoncer l'événement, d'installer et de maintenir une bannière portant le nom de l'événement et des partenaires, sur le site identifié dans l'annexe A.

La bannière doit être fixée solidement dans des ancrages prévus à cette fin. Elle doit être faite d'un matériau résistant au feu ou ignifugé.

2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, les dates et heures de l'événement indiqué dans l'annexe A.
3. L'organisateur de l'événement est responsable des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de leur bannière.

**RÈGLEMENT SUR LE BRUIT ET LES NUISANCES  
(R.R.V.M., CHAPITRE B-3, ARTICLE 20)**

**ORDONNANCE NO 2019-26-**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-PETITE-PATRIE EN 2019**

À la séance du 6 mai 2019, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2019, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ces sites.
3. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans l'annexe A.

**RÈGLEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ ET SUR LA PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC  
ET DU MOBILIER URBAIN  
(R.R.V.M. c. P-12.2, article 7)**

**ORDONNANCE NO 2019-26-**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2019**

À la séance du 6 mai 2019, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2019, il est permis de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans l'annexe A.
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
  - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;
  - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans l'annexe A.
4. L'organisateur de cet événement est responsable de l'application de la présente ordonnance.

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC  
(R.R.V.M., chapitre P-1, ARTICLES 3 et 8)**

**ORDONNANCE NO 2019-26-**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2019**

À la séance du 6 mai 2019, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

- 1.** À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2019, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur les sites identifiés à cet effet.
- 2.** Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et heures indiquées à l'annexe A.
- 3.** L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, Article 3)**

**ORDONNANCE NO 2019-26-**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2019**

À la séance du 6 mai 2019, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

- 1.** À l'occasion de l'activité énumérée dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2019, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est permis de procéder au ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet identifié à cet effet.
- 2.** L'autorisation visée à l'article 1 est valable à la date et l'heure indiquées à l'annexe A.

| ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                |                                                                                                                  |                                     |                         |         |           |            |            |         |         |         |         |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|---------|-----------|------------|------------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Pour les événements tenus à partir du 7 mai 2019 - No de sommaire : 1190081007                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                |                                                                                                                  |                                     |                         |         |           |            |            |         |         |         |         |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
| <div><div><div>A.S. Amplification sonore (*1)</div><div>V.P.A Vente de produits alimentaires (*2)</div><div>V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)</div><div>C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)</div><div>F.R. Fermeture de rue (s) (*3)</div><div>V.H. Véhicule hippomobile (*4)</div><div>R.C. Ralentissement de la circulation (*3)</div><div>URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)</div><div>MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain</div></div><div><div>Références aux règlements municipaux concernés</div><div>*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;</div><div>*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;</div><div>*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;</div><div>*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;</div><div>*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;</div><div>*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.</div></div></div> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                |                                                                                                                  |                                     |                         |         |           |            |            |         |         |         |         |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Détails de l'événement                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Foule attendue | Date(s) et heures occupation du domaine public                                                                   | Parc, espace vert ou place publique | Rue (s) et trottoir (s) | A.S. *1 | V.P.A. *2 | V. P.P. *2 | C.V. A. *2 | F.R. *3 | V.H. *4 | R.C. *3 | URB. *5 | MAR. *6 | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |
| 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Événement</b> : Cours du Club de boxe les Titans<br><b>Contenu</b> : Cours de boxe en plein air<br><b>Promoteur</b> : Club de Boxe les Titans<br><b>Adresse</b> : 6777, rue Saint-André, Montréal, Qc, H2S 2L1<br><b>Représenté par</b> : Michel da Ponte, Les loisirs du centre Père-Marquette inc. | 20             | <b>Événement</b> : 7 mai 2019 au 31 août 2019<br>lundi au vendredi (18 h à 20 h 30) et samedi (8 h 30 à 12 h 30) | Parc Saint-Édouard                  | N/A                     | Oui     | Non       | Non        | Non        | Non     | Non     | Non     | Non     | Non     | Programmation d'été qui se déroulera à l'extérieur du chalet de parc dû aux travaux.                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Événement</b> : Animation Oasis Bellechasse<br><b>Contenu</b> : Animations diverses<br><b>Promoteur</b> : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Thierry Sénécal                                    | 50             | <b>Saison événementielle</b> : 7 mai au 27 septembre 2019<br><b>Heures d'animation</b> : 9 h à 23 h              | Place Hector Prud'homme             | N/A                     | Oui     | Oui       | Oui        | Non        | Non     | Non     | Non     | Non     | Oui     | La programmation des activités sera soumise à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour approbation. La diffusion sonore sera limitée afin de favoriser la quiétude des riverains. Toute nouvelle proposition durant la saison devra faire l'objet d'une approbation. |  |

| ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux                    |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                     |                         |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |            |            |         |         |         |         |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Pour les événements tenus à partir du 7 mai 2019 - No de sommaire : 1190081007 |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                     |                         |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |            |            |         |         |         |         |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                | A.S. Amplification sonore (*1)<br>V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)<br>V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)<br>C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)<br>F.R. Fermeture de rue (s) (*3)<br>V.H. Véhicule hippomobile (*4)<br>R.C. Ralentissement de la circulation (*3)<br>URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)<br>MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain |                                     |                         |         | Références aux règlements municipaux concernés<br><br>*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;<br>*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;<br>*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;<br>*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;<br>*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;<br>*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7. |            |            |         |         |         |         |         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|                                                                                | Détails de l'événement                                                                                                                                                                                                                                                       | Foule attendue | Date(s) et heures occupation du domaine public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Parc, espace vert ou place publique | Rue (s) et trottoir (s) | A.S. *1 | V.P.A. *2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | V. P.P. *2 | C.V. A. *2 | F.R. *3 | V.H. *4 | R.C. *3 | URB. *5 | MAR. *6 | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |
| 3                                                                              | <b>Événement</b> : Animation de l'Îlot de la 4e Avenue<br><b>Contenu</b> : Animations diverses<br><b>Promoteur</b> : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Thierry Sénécal | 50             | <b>Saison événementielle</b> : 7 mai au 27 septembre 2019<br><b>Heures d'animation</b> : 9 h à 23 h                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | l'Îlot de la 4e Avenue              | N/A                     | Oui     | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Oui        | Non        | Non     | Non     | Non     | Non     | Oui     | La programmation des activités sera soumise à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour approbation. La diffusion sonore sera limitée afin de favoriser la quiétude des riverains. Toute nouvelle proposition durant la saison devra faire l'objet d'une approbation. |  |
| 4                                                                              | <b>Événement</b> : Animation Espace bonheur Masson<br><b>Contenu</b> : Animations diverses<br><b>Promoteur</b> : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Thierry Sénécal     | 50             | <b>Saison événementielle</b> : 7 mai au 27 septembre 2019<br><b>Heures d'animation</b> : 9 h à 23 h                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Espace bonheur Masson               | N/A                     | Oui     | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Oui        | Non        | Non     | Non     | Non     | Non     | Oui     | La programmation des activités sera soumise à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour approbation. La diffusion sonore sera limitée afin de favoriser la quiétude des riverains. Toute nouvelle proposition durant la saison devra faire l'objet d'une approbation. |  |

| ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |           |            |            |         |         |         |         |         |                                                                                                                                                                                                      |  |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|---------|---------|---------|---------|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Pour les événements tenus à partir du 7 mai 2019 - No de sommaire : 1190081007 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |           |            |            |         |         |         |         |         |                                                                                                                                                                                                      |  |
|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                | A.S. Amplification sonore (*1)<br>V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)<br>V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)<br>C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)<br>F.R. Fermeture de rue (s) (*3)<br>V.H. Véhicule hippomobile (*4)<br>R.C. Ralentissement de la circulation (*3)<br>URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)<br>MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Références aux règlements municipaux concernés<br>*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;<br>*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;<br>*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;<br>*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;<br>*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;<br>*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7. |           |            |            |         |         |         |         |         |                                                                                                                                                                                                      |  |
|                                                                                | Détails de l'événement                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Foule attendue | Date(s) et heures occupation du domaine public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Parc, espace vert ou place publique | Rue (s) et trottoir (s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | A.S. *1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | V.P.A. *2 | V. P.P. *2 | C.V. A. *2 | F.R. *3 | V.H. *4 | R.C. *3 | URB. *5 | MAR. *6 | Commentaires                                                                                                                                                                                         |  |
| 5                                                                              | <b>Événement</b> : La passion nous rallye!<br><b>Contenu</b> : Corvée de nettoyage dans le cadre du défi Mission 100 tonnes<br><b>Promoteur</b> : Scouts du Montréal métropolitain<br><b>Adresse</b> : 1215, boulevard Saint-Joseph Est, bureau 202, Montréal, Qc, H2J 1L7<br><b>Représenté par</b> : Marie-Hélène Deneault | 500            | <b>Montage</b> : 11 mai 2019 (7 h à 9 h)<br><b>Événement</b> : 11 mai 2019 (9 h à 15 h 30)<br><b>Démontage</b> : 11 mai 2019 (15 h 30 à 16 h 30)                                                                                                                                                                                                                                                            | Parc Lafond                         | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Non       | Non        | Non        | Non     | Non     | Non     | Non     | Non     |                                                                                                                                                                                                      |  |
| 6                                                                              | <b>Événement</b> : Tour du silence<br><b>Contenu</b> : Parcours à vélo<br><b>Promoteur</b> : Maglia Rosa Vélo Club<br><b>Adresse</b> : 5404, rue Jean-Talon Est, Montréal, Qc, H1S 1L6<br><b>Représenté par</b> : Marc-Antoine Desjardins                                                                                   | 300            | <b>Événement en rues ouvertes</b> : 15 mai 2019<br><b>Ouverture du site</b> : 17 h<br><b>Départ</b> : 18 h 30<br><b>Fin de l'événement</b> : 20 h<br>Remis au 18 mai 2019 en cas d'intempéries                                                                                                                                                                                                              | Parc du Pélican                     | <b>Procession cycliste en rue ouverte selon le trajet suivant</b> :<br>1. Départ : intersection de la rue Laurier et de la 1re Avenue;<br>2. Laurier dir. est à la 12e Avenue;<br>3. 12e Avenue dir. nord à la rue Saint-Zotique;<br>4. rue Saint-Zotique dir. ouest à la rue De Normanville;<br>5. rue De Normanville dir. sud à rue des Carrières;<br>6. rue des Carrières dir. est à rue Fullum;<br>7. rue Fullum dir. sud à rue Dandurand;<br>8. rue Dandurand dir. est à 1re Avenue;<br>9. 1re Avenue dir. sud au parc du Pélican;<br>Arrivée : parc du Pélican. | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui       | Oui        | Non        | Non     | Non     | Oui     | Non     | Non     | Événement rendant hommage aux cyclistes décédés et blessés sur la route. Le parcours est approuvé et encadré par le SPVM et pourrait être modifié pour des enjeux de sécurité ou de travaux majeurs. |  |
| 7                                                                              | <b>Événement</b> : Ouverture de la saison Junior 2019<br><b>Contenu</b> : Compétition sportive<br><b>Promoteur</b> : Organisation de Baseball Rosemont inc.<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Nicholas Lambert                                          | 400            | <b>Montage</b> : 18 mai 2019 (6 h à 8 h)<br><b>Événement</b> : 18 mai 2019 (8 h à 22 h)<br><b>Démontage</b> : 18 mai 2019 (22 h à 23 h)<br>Remis au 19 mai 2019 en cas d'intempéries                                                                                                                                                                                                                        | Parc Beaubien                       | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui       | Non        | Oui        | Non     | Non     | Non     | Non     | Non     |                                                                                                                                                                                                      |  |

| ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                      |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |         |           |            |            |         |         |         |         |         |              |  |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|------------|------------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------|--|
| Pour les événements tenus à partir du 7 mai 2019 - No de sommaire : 1190081007 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                      |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |         |           |            |            |         |         |         |         |         |              |  |
|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | A.S. Amplification sonore (*1)<br>V.P.A Vente de produits alimentaires (*2)<br>V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)<br>C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)<br>F.R. Fermeture de rue (s) (*3)<br>V.H. Véhicule hippomobile (*4)<br>R.C. Ralentissement de la circulation (*3)<br>URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)<br>MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain |                                                                                                                                                                                      |                                     | Références aux règlements municipaux concernés<br>*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;<br>*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;<br>*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;<br>*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;<br>*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;<br>*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7. |         |           |            |            |         |         |         |         |         |              |  |
|                                                                                | Détails de l'événement                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Foule attendue                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Date(s) et heures occupation du domaine public                                                                                                                                       | Parc, espace vert ou place publique | Rue (s) et trottoir (s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | A.S. *1 | V.P.A. *2 | V. P.P. *2 | C.V. A. *2 | F.R. *3 | V.H. *4 | R.C. *3 | URB. *5 | MAR. *6 | Commentaires |  |
| 8                                                                              | <b>Événement</b> : Semaine québécoise intergénérationnelle<br><b>Contenu</b> : Événement rassembleur pour la journée québécoise N'a pas d'âge<br><b>Promoteur</b> : Intergénérationns Québec<br><b>Adresse</b> : 5800, rue Saint-Denis, bureau 602, Montréal, Qc, H2S 3L5<br><b>Représenté par</b> : Fatima Ladadj | 200                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Montage</b> : 25 mai 2019 (11 h à 13 h)<br><b>Événement</b> : 25 mai 2019 (13 h à 17 h)<br><b>Démontage</b> : 25 mai 2019 (17 h à 19 h)                                           | Parc Molson                         | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui     | Non       | Non        | Non        | Non     | Non     | Non     | Non     | Non     |              |  |
| 9                                                                              | <b>Événement</b> : Classique rustique des Pélicans<br><b>Contenu</b> : Cross-country gratuit<br><b>Promoteur</b> : Club les Pélicans<br><b>Adresse</b> : 5971, 23e Avenue, Montréal, Qc, H1T 3N1<br><b>Représenté par</b> : Jean-François Veilleux                                                                 | 500                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Montage</b> : 31 mai 2019 (8 h à 12 h)<br><b>Événement</b> : 31 mai 2019 (13 h à 20 h 30)<br><b>Démontage</b> : 31 mai 2019 (20 h 30 à 21 h 30)                                   | Parc du Pélican                     | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui     | Non       | Oui        | Non        | Non     | Non     | Non     | Non     | Non     |              |  |
| 10                                                                             | <b>Événement</b> : Journée d'ouverture de la saison 2019<br><b>Contenu</b> : Compétition sportive<br><b>Promoteur</b> : Organisation de Baseball Rosemont inc.<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Nicholas Lambert                              | 400                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Montage</b> : 8 juin 2019 (6 h à 8 h)<br><b>Événement</b> : 8 juin 2019 (8 h à 22 h)<br><b>Démontage</b> : 8 juin 2019 (22 h à 23 h)<br>Remis au 9 juin 2019 en cas d'intempéries | Parc Beaubien                       | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui     | Oui       | Non        | Oui        | Non     | Non     | Non     | Non     | Non     |              |  |

| ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                     |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |           |            |            |         |         |         |         |         |              |  |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------|--|
| Pour les événements tenus à partir du 7 mai 2019 - No de sommaire : 1190081007 |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                     |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |           |            |            |         |         |         |         |         |              |  |
|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                | A.S. Amplification sonore (*1)<br>V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)<br>V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)<br>C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)<br>F.R. Fermeture de rue (s) (*3)<br>V.H. Véhicule hippomobile (*4)<br>R.C. Ralentissement de la circulation (*3)<br>URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)<br>MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain |                                     |                         | <u>Références aux règlements municipaux concernés</u><br>*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;<br>*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;<br>*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;<br>*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;<br>*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;<br>*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7. |           |            |            |         |         |         |         |         |              |  |
|                                                                                | Détails de l'événement                                                                                                                                                                                                                                                                   | Foule attendue | Date(s) et heures occupation du domaine public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Parc, espace vert ou place publique | Rue (s) et trottoir (s) | A.S. *1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | V.P.A. *2 | V. P.P. *2 | C.V. A. *2 | F.R. *3 | V.H. *4 | R.C. *3 | URB. *5 | MAR. *6 | Commentaires |  |
| 11                                                                             | <b>Événement</b> : Course pour les femmes<br><b>Contenu</b> : Collecte de fonds<br><b>Promoteur</b> : La Fondation de l'Hôpital Général de Montréal<br><b>Adresse</b> : 1650, avenue Cedar, bureau E6-129, Montréal, Qc, H3G 1A4<br><b>Représenté par</b> : Gina Steszyn                 | 1 500          | <b>Montage</b> : 14 juin 2019 (9 h à 18 h)<br><b>Événement</b> : 15 juin 2019 (8 h à 16 h)<br><b>Démontage</b> : 15 juin 2019 (16 h à 20 h)                                                                                                                                                                                                                                                                 | Parc Maisonneuve                    | N/A                     | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Oui       | Oui        | Non        | Non     | Non     | Non     | Oui     | Oui     |              |  |
| 12                                                                             | <b>Événement</b> : Défi Triple Jeu 2019<br><b>Contenu</b> : Compétition sportive<br><b>Promoteur</b> : Organisation de Baseball Rosemont inc.<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Nicholas Lambert                     | 400            | <b>Montage</b> : 15 juin 2019 (6 h à 8 h)<br><b>Événement</b> : 15 juin 2019 (8 h à 18 h)<br><b>Démontage</b> : 15 juin 2019 (18 h à 20 h)<br>Remis au 16 juin 2019 en cas d'intempéries                                                                                                                                                                                                                    | Parc Beaubien                       | N/A                     | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Oui       | Non        | Oui        | Non     | Non     | Non     | Non     | Non     |              |  |
| 13                                                                             | <b>Événement</b> : Tournoi de Baseball Rosemont Midget 2019<br><b>Contenu</b> : Compétition sportive<br><b>Promoteur</b> : Organisation de Baseball Rosemont inc.<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Nicholas Lambert | 400            | <b>Montage</b> : 23 juin 2019 (6 h à 8 h)<br><b>Événement</b> : 23 juin au 30 juin 2019 (8 h à 22 h)<br><b>Démontage</b> : 30 juin 2019 (22 h à 23 h)                                                                                                                                                                                                                                                       | Parc Beaubien                       | N/A                     | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Oui       | Non        | Oui        | Non     | Non     | Non     | Non     | Non     |              |  |

| ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                     |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |           |            |            |         |         |         |         |         |              |  |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------|--|
| Pour les événements tenus à partir du 7 mai 2019 - No de sommaire : 1190081007 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                     |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |           |            |            |         |         |         |         |         |              |  |
|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                | A.S. Amplification sonore (*1)<br>V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)<br>V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)<br>C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)<br>F.R. Fermeture de rue (s) (*3)<br>V.H. Véhicule hippomobile (*4)<br>R.C. Ralentissement de la circulation (*3)<br>URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)<br>MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain |                                     |                         | Références aux règlements municipaux concernés<br>*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;<br>*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;<br>*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;<br>*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;<br>*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;<br>*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7. |           |            |            |         |         |         |         |         |              |  |
|                                                                                | Détails de l'événement                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Foule attendue | Date(s) et heures occupation du domaine public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Parc, espace vert ou place publique | Rue (s) et trottoir (s) | A.S. *1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | V.P.A. *2 | V. P.P. *2 | C.V. A. *2 | F.R. *3 | V.H. *4 | R.C. *3 | URB. *5 | MAR. *6 | Commentaires |  |
| 14                                                                             | <b>Événement</b> : Ciné-parc Dante<br><b>Contenu</b> : Projection de films à saveur italienne<br><b>Promoteur</b> : Société de développement commercial Petite Italie—Marché Jean-Talon<br><b>Adresse</b> : 201, rue Saint-Zotique, Montréal, Qc, H2S 1L2<br><b>Représenté par</b> : Christina D'Arienzo | 200            | Les mercredis du 3 juillet au 4 septembre 2019<br><br><b>Montage</b> : 16 h à 21 h<br><b>Vente de nourriture</b> : 19 h à 23 h 30<br><b>Événement</b> : 21 h à 23 h 30<br><b>Démontage</b> : 23 h 30 à minuit                                                                                                                                                                                               | Parc Dante                          | N/A                     | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui       | Oui        | Non        | Non     | Non     | Non     | Oui     | Non     |              |  |
| 15                                                                             | <b>Événement</b> : Concert Campbell<br><b>Contenu</b> : Programmation culturelle dans les parcs<br><b>Promoteur</b> : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Évelyne Arsenault                | 300            | <b>Montage</b> : 3 juillet 2019 (9 h à 19 h)<br><b>Événement</b> : 3 juillet 2019 (19 h à 20 h 45)<br><b>Démontage</b> : 3 juillet 2019 (20 h 45) au 4 juillet 2019 (9 h)                                                                                                                                                                                                                                   | Parc Joseph-Paré                    | N/A                     | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui       | Oui        | Non        | Non     | Non     | Non     | Non     | Non     |              |  |
| 16                                                                             | <b>Événement</b> : Indiscrétions publiques<br><b>Contenu</b> : Programmation culturelle dans les parcs<br><b>Promoteur</b> : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Évelyne Arsenault         | 100            | <b>Général</b> : 5 juillet (14 h à 17 h)<br><b>Événement</b> : 5 juillet (17 h à 18 h)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Parc Molson                         | N/A                     | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui       | Non        | Non        | Non     | Non     | Non     | Non     | Non     |              |  |

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 7 mai 2019 - No de sommaire : 1190081007

|                                                             |                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A.S. Amplification sonore (*1)                              | Références aux règlements municipaux concernés                                                                            |
| V.P.A Vente de produits alimentaires (*2)                   | *1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;                                           |
| V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)                 | *2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;                |
| C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)                  | *3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;                                 |
| F.R. Fermeture de rue (s) (*3)                              | *4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;                                          |
| V.H. Véhicule hippomobile (*4)                              | *5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;                      |
| R.C. Ralentissement de la circulation (*3)                  | *6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7. |
| URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5) |                                                                                                                           |
| MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain               |                                                                                                                           |

|    | Détails de l'événement                                                                                                                                                                                                                                                                       | Foule<br>attendue | Date(s) et heures<br>occupation du domaine public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Parc, espace vert<br>ou<br>place publique | Rue (s)<br>et<br>trottoir (s)                                                                                                              | A.S.<br>*1 | V.P.A.<br>*2 | V. P.P.<br>*2 | C.V. A.<br>*2 | F.R.<br>*3 | V.H.<br>*4 | R.C.<br>*3 | URB.<br>*5 | MAR.<br>*6 | Commentaires |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|---------------|---------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|
| 17 | <b>Événement</b> : Vuela Vuela<br><b>Contenu</b> : Programmation culturelle dans les parcs<br><b>Promoteur</b> : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Évelyne Arsenault         |                   | <b>Montage</b> : 13 juillet 2019 (8 h 30 à 10 h)<br><b>Événement</b> : 13 juillet 2019 (10 h à 10 h 30) et (11 h 30 à 12 h)<br><b>Démontage</b> : 13 juillet 2019 (12 h à 12 h 30)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Place du marché                           | N/A                                                                                                                                        | Oui        | Non          | Non           | Non           | Non        | Non        | Non        | Non        | Non        |              |
| 18 | <b>Événement</b> : Foire commerciale ma Plaza se transforme<br><b>Contenu</b> : Promotion commerciale - événement en fermeture de rue<br><b>Promoteur</b> : SIDAC Plaza St-Hubert<br><b>Adresse</b> : 6841-204, rue St-Hubert, Montréal, Qc, H2S 2M7<br><b>Représenté par</b> : Mike Parente | 100 000           | <b>Montage en rues fermées</b> : 19 juillet 2019 (7 h à 9 h)<br><b>Événement en rues fermées</b> :<br>19 et 20 juillet 2019 (9 h à 21 h)<br>21 juillet 2019 (9 h à 17 h)<br><b>Démontage en rues fermées</b> : 21 juillet 2019 (17 h à 18 h 30)<br><br><b>Montage en rues fermées</b> : 26 juillet 2019 (7 h à 9 h)<br><b>Événement en rues fermées</b> :<br>26 et 27 juillet 2019 (9 h à 21 h)<br>28 juillet 2019 (9 h à 17 h)<br><b>Démontage en rues fermées</b> : 28 juillet 2019 (17 h à 18 h 30)<br><br><b>Montage en rues fermées</b> : 2 août 2019 (7 h à 9 h)<br><b>Événement en rues fermées</b> :<br>2 et 3 août 2019 (9 h à 21 h)<br>4 août 2019 (9 h à 17 h)<br><b>Démontage en rues fermées</b> : 4 août 2019 (17 h à 18 h 30) | Place Hector Prud'homme                   | 1. Rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon<br>2. Rue Bélanger, entre l'avenue de Chateaubriand et la rue Saint-André | Oui        | Oui          | Oui           | Oui           | Oui        | Non        | Non        | Oui        | Oui        |              |

| ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Pour les événements tenus à partir du 7 mai 2019 - No de sommaire : 1190081007                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A.S. Amplification sonore (*1)<br>V.P.A Vente de produits alimentaires (*2)<br>V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)<br>C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)<br>F.R. Fermeture de rue (s) (*3)<br>V.H. Véhicule hippomobile (*4)<br>R.C. Ralentissement de la circulation (*3)<br>URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)<br>MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain |  |  |  |  | Références aux règlements municipaux concernés<br>*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;<br>*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;<br>*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;<br>*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;<br>*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;<br>*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

|    | Détails de l'événement                                                                                                                                                                                                                                                                         | Foule<br>attendue | Date(s) et heures<br>occupation du domaine public                                                                                                                                                            | Parc, espace vert<br>ou<br>place publique | Rue (s)<br>et<br>trottoir (s) | A.S.<br>*1 | V.P.A.<br>*2 | V. P.P.<br>*2 | C.V. A.<br>*2 | F.R.<br>*3 | V.H.<br>*4 | R.C.<br>*3 | URB.<br>*5 | MAR.<br>*6 | Commentaires |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|------------|--------------|---------------|---------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|
| 19 | <b>Événement</b> : Ciné-été<br><b>Contenu</b> : Programmation d'événements culturels dans les parcs<br><b>Promoteur</b> : Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Évelyne Arsenault            | 500               | <b>Montage</b> : 26 juillet 2019 (18 h 30 à 20 h 30)<br><b>Événement</b> : 26 juillet 2019 (20 h 30 à 22 h 30)<br><b>Démontage</b> : 26 juillet 2019 (22 h 30 à 23 h 59)                                     | Parc Joseph-Paré                          | N/A                           | Oui        | Oui          | Oui           | Non           | Non        | Non        | Non        | Non        | Oui        |              |
| 20 | <b>Événement</b> : Amarkkalam<br><b>Contenu</b> : Événement multiculturel pour tous<br><b>Promoteur</b> : Association Tamoul du Québec<br><b>Adresse</b> : 6291, av. de la Mayenne, Anjou, Qc, H1M 1T4<br><b>Représenté par</b> : Yogeswaran Nadesu                                            | 700               | <b>Montage</b> : 26 juillet 2019 (19 h à 22 h) et 27 juillet 2019 (7 h à 11 h)<br><b>Événement</b> : 27 juillet 2019 (11 h à 22 h)<br><b>Démontage</b> : 27 juillet 2019 (22 h à 24 h)                       | Parc Maisonneuve                          | N/A                           | Oui        | Oui          | Oui           | Non           | Non        | Non        | Non        | Non        | Non        |              |
| 21 | <b>Événement</b> : Championnat régional de Baseball Rosemont 2019<br><b>Contenu</b> : Compétition sportive<br><b>Promoteur</b> : Organisation de Baseball Rosemont inc.<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Nicholas Lambert | 400               | <b>Montage</b> : 9 août 2019 (6 h à 8 h)<br><b>Événement</b> : 9 août au 15 août 2019 (8 h à 22 h)<br><b>Démontage</b> : 15 août 2019 (22 h à 23 h)                                                          | Parc Beaubien                             | N/A                           | Oui        | Oui          | Non           | Oui           | Non        | Non        | Non        | Non        | Non        |              |
| 22 | <b>Événement</b> : Remise des trophées de la saison 2019<br><b>Contenu</b> : Compétition sportive<br><b>Promoteur</b> : Organisation de Baseball Rosemont inc.<br><b>Adresse</b> : 5650, rue D'Iberville, 2e étage, Montréal, Qc, H2G 2B3<br><b>Représenté par</b> : Nicholas Lambert          | 400               | <b>Montage</b> : 14 septembre 2019 (8 h à 9 h)<br><b>Événement</b> : 14 septembre 2019 (9 h à 15 h)<br><b>Démontage</b> : 14 septembre 2019 (15 h à 16 h)<br>Remis au 15 septembre 2019 en cas d'intempéries | Parc Beaubien                             | N/A                           | Oui        | Oui          | Non           | Oui           | Non        | Non        | Non        | Non        | Non        |              |



**Dossier # : 1196235002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | Plan de transport                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance dans le cadre de l'objectif « Vision Zéro », pour le retrait de 40 espaces de stationnement tarifés positionnés à moins de cinq (5) mètres de différentes intersections là où la circulation converge vers celles-ci, sur l'ensemble du territoire |

Il est recommandé de retirer les places tarifées sur les rues suivantes:

**Rue Bélanger:**

#RD153 située sur le côté sud entre les rues Papineau et Cartier;  
 #RD162 située sur le côté sud entre les rues Papineau et Cartier;  
 #RD163 située sur le côté sud entre les rues Cartier et Chabot;  
 #RD182 située sur le côté sud entre les rues Chabot et de Bordeaux;  
 #RD183 située sur le côté sud entre les rues de Bordeaux et De Lorimier;  
 #RD193 située sur le côté sud entre les rues De Lorimier et des Érables;  
 #RD199 située sur le côté sud entre les rues De Lorimier et des Érables;  
 #RD202 située sur le côté sud entre les rues des Érables et Sagard;  
 #RD229 située sur le côté sud entre les rues des Écores et Louis-Hébert;  
 #RD262 située sur le côté sud entre les rues D'Iberville et Molson;

#RD140 située sur le côté nord entre les rues de la Roche et Normanville;  
 #RD141 située sur le côté sud entre les rues de la Roche et Normanville;  
 #RD128 située sur le côté sud entre les rues Christophe-Colomb et La Roche;  
 #RB186 située sur le côté sud entre les rues Drolet et Saint-Denis;  
 #RB170 située sur le côté nord entre les rues Drolet et Saint-Denis;  
 #RA222 située sur le côté nord entre St-Laurent et Saint-Dominique;  
 #RB214 située sur le côté sud entre Saint-Denis et Saint-Vallier;  
 #RD227 située sur le côté sud entre Louis-Hémon et des Écores;

**Rue Beaubien:**

#RB333 située sur le côté sud entre les rues St-Vallier et Chateaubriand;  
 #RB748 située sur le côté nord entre les rues St-André et Boyer;  
 #RC180 située sur le côté sud entre les rues Clark et Saint-Laurent;

**Rue Dante:**

#RA247 située sur le côté nord entre St-Laurent et St-Dominique;

**Rue Jean-Talon:**

#RB142 située le côté sud entre les rues Boyer et Christophe-Colomb;  
#RB128 située sur le côté sud entre les rues St-Hubert et St-André;  
#RB114 située sur le côté sud entre les rues Drolet et St-Denis;  
#RB102 située sur le côté sud entre les rues Drolet et St-Denis;  
#RA120 située sur le côté sud entre les rues Casgrain et Henri-Julien;  
#RA110 située sur le côté sud entre les rues St-Laurent et Clark;  
#RA111 située sur le côté sud entre les rues St-Dominique et Casgrain;

**Rue Saint-Zotique:**

#RC122 située sur le côté nord entre les rues Clark et St-Laurent;  
#RC110 située sur le côté nord entre les rues St-Urbain et Clark;

**Rue Saint-Laurent:**

#RA381 située sur le côté est entre les rues Mozart et Bélanger;

**Rue Mozart:**

#RA200 située sur le côté nord entre St-Laurent et St-Dominique;  
#RA201 située sur le côté sud entre St-Laurent et St-Dominique;  
#RA189 située sur le côté sud entre Clark et St-Laurent;

**Rue Masson:**

#RD316 située sur le côté sud entre les rues Molson et 1e Avenue;  
#RD341 située sur le côté sud entre la 2e Avenue et la 3e Avenue;  
#RD458 située sur le côté sud entre la 9e avenue et la 10e Avenue;

**8e Avenue:**

#RD645 située sur le côté ouest entre les rues Masson et Laurier;

**10e Avenue:**

#RD693 située sur le côté ouest entre les rues Masson et Laurier;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence;

Le tout conformément à l'article 3, paragraphe 15°, du *Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1)*, à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 08:55

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1196235002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | Plan de transport                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance dans le cadre de l'objectif « Vision Zéro », pour le retrait de 40 espaces de stationnement tarifés positionnés à moins de cinq (5) mètres de différentes intersections là où la circulation converge vers celles-ci, sur l'ensemble du territoire |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre de l'objectif « Vision Zéro », Stationnement de Montréal s'est engagé auprès de la Ville de Montréal afin de planifier les interventions requises visant à retirer des espaces de stationnement tarifés (44 sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie) positionnés à moins de cinq (5) mètres des intersections, là où la circulation automobile des différentes approches converge vers celles-ci. Cette mesure vise à favoriser l'atteinte de l'objectif « Vision zéro » de l'Administration municipale, tout en se conformant au Règlement en vigueur (C24.2 – CSR – article 386, °4).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

### DESCRIPTION

Le retrait de ces espaces de stationnement sera réglementé par une signalisation ou du marquage.

### JUSTIFICATION

Considérant que les 40 espaces tarifés sont situés à moins de cinq (5) mètres d'une intersection, le retrait de ces espaces permettra de rendre plus visibles les piétons et cyclistes qui y traversent.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement requis concernant la réglementation de stationnement à mettre en place à la suite du retrait des espaces tarifés sera puisé à même le budget de fonctionnement de la Division des études techniques.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Perte de 40 espaces de stationnement pour les citoyens et commerçants touchés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Stratégie de communication à prévoir auprès des citoyens, commerçants et SDC touchés s'il y a lieu.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Résolution du CA : 6 Mai 2019

Transmission des ordres de travail à la Division du marquage et de la signalisation : dès signature de la résolution

Stratégie de communication: dès signature de la résolution

Retrait des places tarifées: mi-mai 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Jean-François SIMONEAU, Rosemont - La Petite-Patrie  
Judith GRATTON-GERVAIS, Rosemont - La Petite-Patrie  
Luc GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean-François SIMONEAU, 17 avril 2019

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie LEGRIS  
Agente Technique Principale

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Simon FRENETTE  
Chef de Division

Le : 2019-04-17



**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., C. C-4.1, ARTICLE 3, PARAGRAPHE 15)**

**ORDONNANCE NO 2019-26-037**

**« Retrait de 40 espaces de stationnement tarifé sur le territoire  
de l'Arrondissement Rosemont–La-Petite-Patrie »**

À la séance du 6 mai 2019, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. De retirer les espaces de stationnement tarifé suivants:

1° Sur la rue Bélanger:

- a. #RD153, située sur le côté sud, entre les l'avenue Papineau et la rue Cartier;
- b. #RD162, située sur le côté sud, entre les l'avenue Papineau et la rue Cartier;
- c. #RD163, située sur le côté sud, entre les rues Cartier et Chabot;
- d. #RD182, située sur le côté sud, entre les rues Chabot et de Bordeaux;
- e. #RD183, située sur le côté sud, entre la rue de Bordeaux et l'avenue De Lorimier;
- f. #RD193, située sur le côté sud, entre les avenues De Lorimier et des Érables;
- g. #RD199, située sur le côté sud, entre les avenues De Lorimier et des Érables;
- h. #RD202, située sur le côté sud, entre l'avenue des Érables et la rue Sagard;
- i. #RD229, située sur le côté sud, entre les rues des Écores et Louis-Hébert;
- j. #RD262, située sur le côté sud, entre les rues D'Iberville et Molson;
- k. #RD140, située sur le côté nord, entre les rues de la Roche et Normanville;
- l. #RD141, située sur le côté sud, entre les rues de la Roche et Normanville;
- m. #RD128, située sur le côté sud, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue de La Roche;
- n. #RB186, située sur le côté sud, entre les rues Drolet et Saint-Denis;
- o. #RB170, située sur le côté nord, entre les rues Drolet et Saint-Denis;
- p. #RA222, située sur le côté nord, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;
- q. #RB214, située sur le côté sud, entre les rues Saint-Denis et de Saint-Vallier;
- r. #RD227, située sur le côté sud, entre les rues Louis-Hémon et des Écores;

2° Sur la rue Beaubien Est:

- a. #RB333, située sur le côté sud, entre la rue de Saint-Vallier et l'avenue de Chateaubriand;
- b. #RB748, située sur le côté nord, entre les rues Saint-André et Boyer;

3° Sur la rue Beaubien Ouest:

- a. #RC180, située sur le côté sud, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;

4° Sur la rue Dante :

- a. #RA247, située sur le côté nord, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;

5° Sur la rue Jean-Talon Est :

- a. #RB142, située le côté sud, entre la rue Boyer et l'avenue Christophe-Colomb;
- b. #RB128, située sur le côté sud, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André;
- c. #RB114, située sur le côté sud, entre les rues Drolet et Saint-Denis;
- d. #RB102, située sur le côté sud, entre les rues Drolet et Saint-Denis;
- e. #RA120, située sur le côté sud, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien;
- f. #RA111, située sur le côté sud, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Casgrain;

6° Sur la rue Jean-Talon Ouest :

- a. #RA110, située sur le côté sud, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark;

7° Sur la rue Saint-Zotique Ouest :

- a. #RC122, située sur le côté nord, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;
- b. #RC110, située sur le côté nord, entre les rues Saint-Urbain et Clark;

8° Sur le boulevard Saint-Laurent :

- a. #RA381, située sur le côté est, entre l'avenue Mozart et la rue Bélanger;

9° Sur l'avenue Mozart Est :

- a. #RA200, située sur le côté nord, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;
- b. #RA201, située sur le côté sud, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;

10° Sur l'avenue Mozart Ouest :

- a. #RA189, située sur le côté sud, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;

11° Sur la rue Masson :

- a. #RD316, située sur le côté sud, entre la rue Molson et la 1<sup>e</sup> Avenue;
- b. #RD341, située sur le côté sud, entre la 2<sup>e</sup> Avenue et la 3<sup>e</sup> Avenue;
- c. #RD458, située sur le côté sud, entre la 9<sup>e</sup> avenue et la 10<sup>e</sup> avenue;

12° Sur la 8<sup>e</sup> Avenue :

- a. #RD645, située sur le côté ouest, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est;

13° Sur la 10<sup>e</sup> Avenue :

- a. #RD693, située sur le côté ouest, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est;

---



**Dossier # : 1196235003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance dans le cadre du projet de réaménagement de la Plaza Saint-Hubert, pour l'ajout de 130 espaces de stationnement tarifés, sur le côté ouest de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, en vigueur de 9 heures à 21 heures, du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures, le samedi et de 13 heures à 18 heures, le dimanche |

Il est recommandé :

D'implanter un total de 130 espaces de stationnement tarifés selon une tarification horaire de 1,25 \$, d'une durée maximale de trois heures, selon l'horaire suivant : 9 heures à 21 heures en semaine, de 9 heures à 18 heures les samedis et de 13 heures à 18 heures les dimanches, répartis de la façon suivante :

- Ajouter sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre Jean-Talon et Bélanger, un total de 25 places tarifées : RB350 à RB354 et RB363 à RB387;
- Ajouter sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre Bélanger et Saint-Zotique, un total de 35 places tarifées : RB394 à RB438;
- Ajouter sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre Saint-Zotique et Beaubien, un total de 35 places tarifées : RB444 à RB450, RB452 à RB458, RB463 à RB469, RB471 à RB473, RB477 à RB485 et RB487;
- Ajouter sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre Beaubien et de Bellechasse, un total de 35 places tarifées : RB495 à RB506, RB510 à RB523 et RB527 à RB535;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence;

Le tout conformément à l'article 3, paragraphe 15°, du *Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1)*, à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie .

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-26 08:29

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1196235003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance dans le cadre du projet de réaménagement de la Plaza Saint-Hubert, pour l'ajout de 130 espaces de stationnement tarifés, sur le côté ouest de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, en vigueur de 9 heures à 21 heures, du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures, le samedi et de 13 heures à 18 heures, le dimanche |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réaménagement de la Plaza Saint-Hubert, l'optimisation de l'accessibilité du stationnement est primordial. L'objectif est de permettre une meilleure rotation de l'utilisation des espaces de stationnement et assurer des zones destinées à la livraison locale à des endroits stratégiques. Après analyse et consultation auprès de la Société des commerçants, les besoins opérationnels ont été identifiés. Au final, l'ajout total de 130 espaces de stationnement tarifés sur tout le côté ouest de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon a été retenu. De plus, l'intégration de 12 espaces destinés exclusivement à la livraison locale, localisés en aval des nouveaux aménagements des traverses piétonnes sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon et de Bellechasse, afin de pouvoir desservir les commerçants situés sur les deux côtés de la Plaza, fera l'objet d'une décision déléguée ultérieure.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

### DESCRIPTION

Après analyse des plans d'aménagement, voici le nombre approximatifs d'espaces qui seront ajoutés par tronçons de rue, sur la rue Saint-Hubert, côté ouest :

Saint-Hubert, entre Jean-Talon et Bélanger : 25 places;  
Saint-Hubert, entre Bélanger et Saint-Zotique : 35 places;  
Saint-Hubert, entre Saint-Zotique et Beaubien : 35 places;  
Saint-Hubert, entre Beaubien et de Bellechasse : 35 places.

Au total, 130 espaces tarifés seront disponibles de 9 heures à 21 heures en semaine, de 9 heures à 18 heures, le samedi et de 13 heures à 18 heures, le dimanche à un tarif horaire de 1,25 \$.

## **JUSTIFICATION**

L'implantation de 130 espaces tarifés assurera une meilleure rotation de l'accessibilité du stationnement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement requis pour procéder à l'installation des places tarifées sera de la responsabilité de Stationnement Montréal. Pour tout réglementation de stationnement supplémentaire, celle-ci sera puisée à même le Projet de Réaménagement de la Plaza Saint-Hubert.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Perte de 15 espaces de stationnement tarifés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication est recommandée auprès de la SDC et des résidants du secteur.

Les agents de stationnement du SPVM seront avisés des modifications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Résolution du CA : 6 Mai 2019

Transmission des ordres de travail à la Division du marquage et de la signalisation, selon la date de livraison de l'aménagement final de la rue Saint-Hubert :

La livraison du tronçon entre Jean-Talon et Saint-Zotique est prévue à la mi-juillet 2019;

La livraison du tronçon entre Saint-Zotique et de Bellechasse est prévue à la fin août 2020.

Informar les résidants de la nouvelle réglementation : un mois avant l'implantation de la nouvelle réglementation.

Date d'implantation visée : été 2019

Selon la date de livraison de l'aménagement final de la rue St-Hubert :

La livraison du tronçon entre Jean-Talon et St-Zotique est prévue à la mi-juillet 2019;

La livraison du tronçon entre St-Zotique et de Bellechasse est prévue à la fin août 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Jean-François SIMONEAU, Rosemont - La Petite-Patrie  
Judith GRATTON-GERVAIS, Rosemont - La Petite-Patrie  
Luc GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Sébastien DESHAIES, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Tommy BEAULÉ, 24 avril 2019  
Jean-François SIMONEAU, 23 avril 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie LEGRIS  
Agente Technique Principale

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-18

Jean-Simon FRENETTE  
Chef de Division

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., C. C-4.1, ARTICLE 3, PARAGRAPHE 15)**

**ORDONNANCE NO 2019-26-038**

**« Ajout de 130 espaces de stationnement tarifé sur la Plaza Saint-Hubert, entre les rues  
Jean-Talon Est et de Bellechasse »**

À la séance du 6 Mai 2019, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. D'implanter un total de 130 espaces de stationnement tarifé selon une tarification horaire de 1,25 \$, d'une durée maximale de trois heures, selon l'horaire suivant : 9 heures à 21 heures en semaine, de 9 heures à 18 heures les samedis et de 13 heures à 18 heures les dimanches, répartis de la façon suivante :

- 1° Sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, un total de 25 places tarifées : RB350 à RB354 et RB363 à RB387;
  - 2° Sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, un total de 35 places tarifées : RB394 à RB438;
  - 3° Sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, un total de 35 places tarifées : RB444 à RB450, RB452 à RB458, RB463 à RB469, RB471 à RB473, RB477 à RB485 et RB487;
  - 4° Sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre Beaubien Est et de Bellechasse, un total de 35 places tarifées : RB495 à RB506, RB510 à RB523 et RB527 à RB535;
-



**Dossier # : 1197624001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance - Interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 h à 17 h, du 6 juin au 20 octobre 2019 inclusivement |

Il est recommandé :

D'interdire la circulation des véhicules routiers, sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, tous les jeudis, vendredis, samedis et dimanches, de 11 h à 17 h, du jeudi 6 juin au dimanche 20 octobre 2019 inclusivement, ainsi que les lundis 24 juin, 1er juillet, 2 septembre et 14 octobre 2019;

D'édicter à cette fin l'ordonnance 2019-26-\_\_\_\_, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-29 15:37

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197624001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance - Interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 h à 17 h, du 6 juin au 20 octobre 2019 inclusivement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conscient de l'importance grandissante du marché Jean-Talon, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est soucieux d'assurer à l'ensemble de ses usagers, qu'ils soient consommateurs, maraîchers, commerçants, résidents ou fournisseurs, un environnement agréable et convivial, pour y faire des affaires ou pour profiter de l'ambiance, de la qualité des produits et services et du caractère unique offert par le marché Jean-Talon. En 2006, une première étape de piétonnisation a vu le jour.

De 2007 à 2010, les voies nord et sud de la place du Marché-du-Nord, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien ont été fermées à la circulation, pour tous les véhicules routiers, les vendredis, samedis et dimanches de 11 h à 17 h, du début du mois de juin au mois d'octobre.

En 2017, afin d'augmenter le sentiment de convivialité et d'enrichir l'expérience des usagers du marché Jean-Talon, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a bonifié d'un jour par semaine la période de piétonnisation des voies nord et sud de la place du Marché-du-Nord. Ainsi, la piétonnisation s'est déroulée du jeudi au dimanche, de même que lors des jours fériés, de 11 h à 17 h, et ce, du jeudi 8 juin au dimanche 14 octobre inclusivement.

En 2018, la piétonnisation s'est déroulée selon les mêmes conditions qu'en 2017.

En 2019, la Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement recommande de poursuivre selon le scénario de 2017 et 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA06 26 0232 du 4 juillet 2006;  
Résolution CA07 26 0144 du 7 mai 2007;  
Résolution CA08 26 0141 du 5 mai 2008;  
Résolution CA09 26 0180 du 1<sup>er</sup> juin 2009;  
Résolution CA10 26 0123 du 3 mai 2010;

Résolution CA11 26 0154 du 3 mai 2011;  
Résolution CA12 26 0132 du 7 mai 2012;  
Résolution CA13 26 0135 du 6 mai 2013;  
Résolution CA14 26 0145 du 5 mai 2014;  
Résolution CA15 26 0161 du 1<sup>er</sup> juin 2015;  
Résolution CA16 26 0137 du 2 mai 2016;  
Résolution CA17 26 0196 du 5 juin 2017;  
Résolution CA18 26 0132 du 4 juin 2018.

## **DESCRIPTION**

Fort du succès des expériences antérieures, il est proposé d'autoriser la fermeture de la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) à la circulation véhiculaire, y compris les véhicules de livraison de marchandises, tous les jeudis, vendredis, samedis et dimanches compris entre le premier jeudi de juin et le troisième dimanche d'octobre, soit du jeudi 6 juin au dimanche 20 octobre 2019 inclusivement, de même que les lundis 24 juin (Fête nationale du Québec), 1<sup>er</sup> juillet (Fête nationale du Canada), 2 septembre (fête du Travail) et 14 octobre 2019 (Action de Grâce), de 11 h à 17 h.

L'objectif est d'obtenir, lors des journées de grand achalandage, un environnement agréable, fonctionnel, convivial et sécuritaire pour les piétons qui y circulent.

Pour ce faire, l'Arrondissement installera une signalisation indiquant les dates, jours et heures de fermeture des rues, avant le début de la période précitée.

Puis, lors des périodes de fermeture de rues, les bollards rétractables installés en 2011 seront actionnés par les cols bleus de l'Arrondissement.

Un projet de protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) sera également soumis à l'approbation du conseil d'arrondissement afin d'établir les obligations de la Ville et de l'organisme dans le cadre de cette piétonnisation saisonnière (dossier décisionnel numéro **1197624003**).

## **JUSTIFICATION**

La mise en oeuvre de ce projet au marché Jean-Talon doit se réaliser dans le respect du caractère du marché et en y maintenant un environnement agréable, fonctionnel et convivial pour les usagers, tout en permettant le fonctionnement du marché au niveau de ses activités d'approvisionnement de marchandises.

La piétonnisation de ces tronçons du domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Il favorise non seulement le partage de l'espace public, mais également son animation, et de ce fait, il contribue à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial et l'accès à diverses expériences d'usagers. La piétonnisation et l'animation de l'espace public génèrent une affluence et contribuent au rayonnement du marché Jean-Talon et de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents intervenants au projet assument les coûts reliés à leurs interventions respectives.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'utilisation du transport actif, au lieu des véhicules motorisés, diminue l'émission des gaz à effet de serre et contribue à la lutte aux changements climatiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division des communications développera et diffusera les communications à l'intention des différents usagers du marché.

La Division des études techniques fera produire et installer la signalisation nécessaire pour indiquer les périodes de piétonnisation aux points d'entrées des accès véhiculaires de la place du Marché-du-Nord.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Diane MARTEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SIMONEAU  
conseiller(ère) en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-24

Jean-Simon FRENETTE  
Chef de Division

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., chapitre C-4.1, ARTICLE 3 par. 8)**

**ORDONNANCE NO 2019-26-XXXX  
RELATIVE À L'INTERDICTION DE LA CIRCULATION  
« Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) »**

À la séance du 6 mai 2019, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. L'interdiction de la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien.
2. L'interdiction visée à l'article 1 est valable tous les jeudis, vendredis, samedis et dimanches, de 11 h à 17 h, du jeudi 6 juin au dimanche 20 octobre 2019 inclusivement ainsi que les lundis 24 juin, 1er juillet, 2 septembre et 14 octobre 2019.



**Dossier # : 1194543001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                                             | Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée |

Il est recommandé :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2019-04-23 10:45

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1194543001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                                             | Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le ministère des Transports a procédé, en décembre 2018, à certaines mises à jour du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) ainsi qu'aux normes du Tome V - Signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routiers. Cette mise à jour concerne, entre autres, les rues partagées et les vélorues.

Une rue partagée est une rue sur laquelle les règles de circulation diffèrent des autres rues et où les aménagements permettent aux usagers, particulièrement les piétons, de circuler de façon sécuritaire tout en assurant la convivialité de l'espace public.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Une modification sera apportée à l'article 4 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin d'ajouter une disposition qui permettra au conseil d'arrondissement d'identifier, par ordonnance, une rue partagée ou une vélorue sur tout ou une partie d'un chemin public, de délimiter cet espace partagé et le cas échéant, de prévoir des règles additionnelles applicables.

### JUSTIFICATION

En vertu de l'article 496.1 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), une municipalité qui désire identifier une rue partagée sur un chemin public sous sa responsabilité doit adopter un règlement.

De plus, le 19<sup>o</sup> paragraphe du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) permet à un arrondissement d'identifier, par ordonnance, une rue partagée et de délimiter cet espace partagé et, le cas échéant, prévoir des règles additionnelles applicables.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 6 mai 2019

Adoption : 3 juin 2019

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane CONANT  
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Simon FRENETTE  
Chef de Division

Le : 2019-04-17

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTRÉAL  
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie  
Règlement RCA-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1) À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE  
L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE**

**Vu** les articles 496.1 et le 19<sup>o</sup> paragraphe du premier alinea de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

**Vu** l'article 142 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) ainsi que l'article 47 de l'annexe C de cette Charte;

**Vu** l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artériel aux conseils d'arrondissement (08-055);

À la séance du 6 mai 2019, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

**1.** L'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est modifié par l'insertion, à la suite du paragraphe 16<sup>o</sup>, du paragraphe suivant :

« 17<sup>o</sup> identifier une rue partagée ou une vélorue sur tout ou partie d'un chemin public, délimiter cet espace partagé et, le cas échéant, prévoir des règles additionnelles applicables ».



**Dossier # : 1190963007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'interdire certains usages commerciaux et industriels dans les zones 0613 et 0616. |

Il est recommandé :

D'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'interdire certains usages commerciaux et industriels dans les zones 0613 et 0616.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2019-03-21 08:46

**Signataire :** Diane MARTEL

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1190963007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'interdire certains usages commerciaux et industriels dans les zones 0613 et 0616. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Suite à l'adoption du premier projet de règlement, une erreur a été décelée dans l'un des feuillets annexés au sommaire décisionnel. L'annexe C du projet de règlement doit modifier uniquement le taux d'implantation des zones 0613 et 0616. Quant aux normes de densité, celles-ci demeurent inchangées par rapport à la réglementation actuelle. Ainsi, l'annexe C - Extrait du feuillet TID-2 du plan intitulé «Taux d'implantation et densité» aurait dû indiquer un taux d'implantation compris entre 35 et 70 % et une densité comprise entre 0 et 3 pour les zones 0613 et 0616. Lors de l'assemblée de consultation publique, ayant eu lieu le 1er mai 2019, il a été expliqué que l'annexe C comportait une erreur et que celle-ci ne modifiait pas la densité. Le feuillet incluant les informations corrigées a été présenté lors de la présentation.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Katerine ROWAN  
Secrétaire- recherchiste

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1190963007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'interdire certains usages commerciaux et industriels dans les zones 0613 et 0616. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le secteur Angus et ses abords constituent un des principaux pôles de redéveloppement de l'arrondissement. Le parachèvement de la mise en valeur des anciens ateliers Angus avec les dernières phases du projet Technopôle Angus, le développement résidentiel U31 et le démarrage du projet TAK sur le site de l'ancienne compagnie Solotech sont des exemples éloquents de la dynamique de développement du secteur et de la transformation des activités qui l'ont accompagnée au cours des dernières années.

Afin d'assurer la pérennité, la qualité et la poursuite de ce développement, il importe de s'assurer que les paramètres réglementaires en vigueur tiennent compte de ces nouvelles réalités urbaines et continuent d'alimenter un développement harmonieux.

Dans ce contexte, le présent projet de modification réglementaire a pour objectif d'assurer, notamment :

1. la concordance du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* en terme de densité de construction minimale;
2. l'interdiction de certaines activités commerciales et industrielles pouvant générer des nuisances.

Au chapitre de la concordance réglementaire avec le Plan d'urbanisme, les normes prescrites dans les zones 0613 et 0616 visées par le présent projet de règlement ne permettent pas d'atteindre la densité de construction minimale requise par le Plan. Ce dernier identifie ces deux zones comme faisant partie du secteur 21-03, où le cadre bâti doit atteindre un taux d'implantation au sol «moyen à élevé» et une hauteur minimale de deux étages.

Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement prescrit actuellement pour ces zones un taux d'implantation pouvant atteindre jusqu'à 70 %, sans toutefois prévoir de taux minimal; ces dispositions ne respectent donc pas les cibles du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* . Également, les dispositions du Règlement, applicables aux hauteurs dans la zone 0616, ne fixent aucune limite quant au nombre d'étage, en plus d'autoriser une hauteur de bâtiment

pouvant varier entre huit (8) et 12,5 mètres.

Par ailleurs, étant donné que les deux zones visées sont situées au chevauchement des zones d'affectations «Secteur d'activités diversifiées» et «Secteur d'emplois» identifiées au Plan d'urbanisme, l'Arrondissement juge souhaitable d'assurer une certaine harmonisation des usages prévus sur l'ensemble des secteurs. La zone 0616 autorise actuellement les usages industriels de la catégorie I.4 et ceux de la catégorie d'usage C.7 qui regroupent les commerces de gros et d'entrepôt, soit des usages considérés comme générateurs de nuisances. Afin de s'assurer d'une meilleure cohabitation avec le redéveloppement environnant, il s'avère donc judicieux de procéder au retrait de ces usages.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

La définition de nouvelles limites pour les zones 0613 et 0616 assurerait la concordance de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*, en plus d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les gabarits de construction et les usages autorisés pour l'ensemble du secteur.

Ainsi, la zone 0613 ne viserait désormais que les immeubles situés aux adresses 3033 et 3043, rue Sherbrooke Est (lots numéros : 5949094 et 5949095), ce qui aurait pour conséquence le retrait de cette zone des bâtiments situés au 2901 et 2925-3025, rue Sherbrooke Est. Pour assurer la concordance au Plan d'urbanisme, le taux d'implantation minimal de la zone 0613 serait modifié afin que celui-ci ne soit pas inférieur à 35 % ni supérieur à 70 % de la superficie totale du terrain. Cette modification n'aurait pas d'impact sur les constructions existantes, puisque celles-ci sont encadrées par la résolution CA16 26 0108 adoptée en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*.

De plus, la zone 0616 englobant initialement le terrain situé aux 2900-2940, rue Rachel Est serait modifiée afin d'y ajouter les immeubles situés aux adresses 2901 et 2925-3025, rue Sherbrooke Est. Pour assurer la concordance au Plan d'urbanisme, il est proposé de fixer le nombre d'étages minimal et maximal à deux et de modifier le taux d'implantation minimal afin qu'il ne soit pas inférieur à 35 % ni supérieur à 70 % de la superficie totale du terrain. La zone 0616 autoriserait désormais les usages de la catégorie C.4(1) regroupant les établissements de vente au détail et de services autorisés en secteurs de moyenne intensité commerciale à caractère local de la classe d'occupation C, tel qu'identifié au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*.

De cette façon, la préservation du dynamisme des activités commerciales existantes s'avérerait assurée, tout en limitant la superficie maximale des établissements de restauration, de débits de boissons et autres générateurs de nuisances. Les modifications apportées à la zone 0616 auraient pour conséquence de rendre les immeubles existants dérogatoires au taux d'implantation minimal ainsi qu'à la hauteur minimale. Ces modifications auraient également pour effet de rendre dérogatoire l'établissement de restauration situé au 2901, rue Sherbrooke Est, quant à la superficie de plancher maximale occupée, puisqu'en vertu de la catégorie d'usage C.4(1), la superficie de plancher des restaurants ne doit pas excéder 200 m<sup>2</sup>. Dans ce contexte, tous les éléments dérogatoires seraient encadrés par la section du *Règlement d'urbanisme (01-279)* traitant des constructions protégées par droits acquis.

Une modification des cartes réglementaires de l'annexe A « Limites de hauteur », « Taux d'implantation et densités » et « Usages prescrits » du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) serait donc requise en conséquence.

**Approbation référendaire** : Les dispositions contenues aux paragraphes 1°, 2° et 3°, de l'article 1 ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire puisqu'il s'agit d'assurer la concordance du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047). La disposition contenue au paragraphe 4° est quant à elle susceptible d'approbation référendaire puisqu'elle vise une disposition prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., A-19.1).

## **JUSTIFICATION**

Cette modification réglementaire est nécessaire afin d'assurer la concordance de la réglementation au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) et pour limiter les sources de nuisances.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement : 1er avril 2019

Consultation publique : 1er mai 2019

Adoption du second projet de règlement : 6 mai 2019

Processus référendaire : 13 mai 2019

Adoption finale : 3 juin 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-20

Daniel LAFOND  
Directeur - Direction du développement du  
territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE  
RÈGLEMENT 01-279-XX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE  
L'ARRONDISSEMENT ROSEMONT—PETITE-PATRIE (01-279)**

**VU** l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4);

**VU** l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., A-19.1)

À la séance du \_\_\_\_\_, le conseil de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie décrète :

**1.** L'annexe A de ce règlement est modifiée :

- 1° le feuillet Z-2 du plan intitulé « Zones » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe A au présent règlement.
- 2° le feuillet H-2 du plan intitulé « Limites de hauteur » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe B au présent règlement.
- 3° le feuillet TID-2 du plan intitulé « Taux d'implantation et densités » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe C au présent règlement.
- 4° le feuillet U-2 du plan intitulé « Usages prescrits » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe D au présent règlement.

**ANNEXE A**  
EXTRAIT DU FEUILLET Z-2 DU PLAN INTITULÉ « ZONES »

**ANNEXE B**  
EXTRAIT DU FEUILLET H-2 DU PLAN INTITULÉ « LIMITES DE HAUTEUR »

**ANNEXE C**  
EXTRAIT DU FEUILLET TID-2 DU PLAN INTITULÉ « TAUX D'IMPLANTATION ET DENSITÉS »

**ANNEXE D**

EXTRAIT DU FEUILLET U-2 DU PLAN INTITULÉ « USAGES PRESCRITS »





ROSEMONT / PETITE-PATRIE  
ANNEXE B – EXTRAIT DU FEUILLET H-2 DU  
PLAN INTITULÉ « LIMITES DE HAUTEUR »

(03-2019)  
dossier 1190963007







**Dossier # : 1198303002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Donner avis de motion et adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99) », afin de créer la nouvelle zone 0815 et lui attribuer les usages de la catégorie E.1(3), de modifier les usages autorisés dans la zone 0434 et de modifier une disposition limitant le nombre de bâtiments principaux par terrain pour la zone 0502. |

Il est recommandé :

D'adopter le premier projet de règlement « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99) » afin :

1. De créer la nouvelle zone 0815 et lui attribuer la catégorie d'usages E.1(3);
2. D'autoriser les usages de la catégorie E.4(1) dans la zone 0434;
3. De modifier l'article 27 du Règlement de lotissement de l'arrondissement (RCA-99) pour autoriser l'agrandissement et la construction de plusieurs bâtiments par terrain pour la zone 0502.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2019-03-25 11:36

**Signataire :** Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement par intérim  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1198303002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Donner avis de motion et adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99) », afin de créer la nouvelle zone 0815 et lui attribuer les usages de la catégorie E.1(3), de modifier les usages autorisés dans la zone 0434 et de modifier une disposition limitant le nombre de bâtiments principaux par terrain pour la zone 0502. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Ce projet de modification réglementaire vise trois éléments distincts du cadre réglementaire de l'arrondissement, soit :

- la création d'une nouvelle zone permettant la catégorie d'usages E.1(3) - esplanade, parc et square sur le site du marché Jean-Talon;
- la modification des usages permis sur le site du centre Alphonse-Desjardins;
- la modification d'une disposition du Règlement de lotissement applicable au secteur « Espace pour la vie ».

Premièrement, le projet de modification réglementaire visant la place du marché Jean-Talon fait suite au versement au domaine public de l'arrondissement Rosemont-- La Petite-Patrie, d'une partie du lot numéro 3 496 471 du cadastre du Québec pour former un nouvel espace public dans le cadre du projet de réaménagement permanent de l'avenue Shamrock. Ce lot, d'une superficie d'environ 371,6 m<sup>2</sup>, est situé sur le site du marché Jean-Talon, lui-même localisé dans la zone 0026 où sont autorisés les usages commerciaux de la catégorie C.3(8). Cette catégorie n'autorise pas l'aménagement d'espaces publics.

Le second élément de modification réglementaire s'inscrit dans le contexte où la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a récemment manifesté son intention de récupérer le bâtiment situé au 6755, 36e Avenue pour l'occuper à nouveau à des fins scolaires. Ce bâtiment est actuellement occupé par le centre Alphonse-Desjardins, un centre de loisirs de la Ville de Montréal. En vertu de la réglementation actuelle, les établissements scolaires ne sont pas autorisés dans la zone 0434 où est localisé le centre Alphonse-Desjardins. Cette zone autorise uniquement les usages de la catégorie E.2(1) regroupant les usages d'aréna, d'activités communautaires ou socioculturelles et de piscine.

Enfin, la troisième modification réglementaire vise l'article 27 du *Règlement de lotissement*

*de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99), qui prescrit que tout permis de construction ou d'agrandissement ne peut être accordé qu'à condition que le terrain, sur lequel doit être érigé un bâtiment principal, ne forme qu'un seul lot distinct sur les plans du cadastre. Cette disposition doit être modifiée afin de reconnaître la particularité de l'ensemble des propriétés municipales comprises dans le secteur « Espace pour la vie » qui compte plusieurs bâtiments principaux (Jardin botanique, Maison de l'arbre, Insectarium, parc Maisonneuve, etc.). Actuellement, tous les projets de construction et d'agrandissement visant les installations d'« Espace pour la vie » dans la zone 0502 doivent être autorisés en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) afin de déroger à cette disposition du *Règlement de lotissement* .*

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 1880 - 14 novembre 2018 (1184069015) : Approuver un projet de convention de modification de bail au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal retirent une partie du lot 3 496 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur le site du marché Jean-Talon, d'une superficie de 371,6 mètres carrés, afin de le verser comme parc local dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail / Autoriser le versement au domaine public de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à des fins de parc local, le terrain de la Place du marché constitué d'une partie dudit lot. / Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de verser comme parc local dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ledit lot. /Mandater le Service des infrastructures, voirie et transports afin d'effectuer la modification cadastrale visant à créer le lot remplaçant la partie de lot 3 496 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

CM18 1366 - 19 novembre 2018 (1184069015) : Approuver un projet de convention de modification du bail au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal retirent du bail une partie du lot 3 496 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur le site du marché Jean-Talon, d'une superficie de 371,6 mètres carrés, afin de le verser comme parc local, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie / Autoriser le versement au domaine public de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dudit terrain, à des fins de parc local.

CA19 26 0043 - 14 février 2019, CA19 26 0107 - 12 mars 2019 (1180963070) : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), un projet de résolution autorisant la démolition, la construction et une dérogation au Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99) pour le bâtiment situé au 4581, rue Sherbrooke Est.

CA16 26 0018 - 16 janvier 2017 (1160963033) : Adoption - Résolution autorisant la construction d'un bâtiment principal supplémentaire de quarantaine fédérale, devant servir à la garde d'animaux pour le Biodôme, sur le site des Serres Louis-Dupire du Jardin botanique (lot 1 882 196), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite attribuer la catégorie d'usages E.1(3) sur une partie du lot 3 496 471 du cadastre du Québec comprenant le marché Jean-Talon. Cette catégorie d'usages inclut les esplanades, les places et les squares. Cette modification permettra de confirmer la vocation de lieu public du nouvel espace aménagé dans le cadre du réaménagement permanent de l'avenue Shamrock dans le but de permettre une meilleure relation entre le marché, l'avenue Shamrock et le boulevard Saint-Laurent. Cette nouvelle zone portera le numéro 0815.

Pour le site du centre Alphonse-Desjardins, l'Arrondissement souhaite modifier la catégorie d'usages de la zone 0434 afin d'y autoriser la catégorie d'usages E.4(1) qui regroupe les écoles primaires et préscolaires, les écoles secondaires et les garderies.

Enfin, la modification prévue au *Règlement de lotissement* (RCA-99) vise à exclure la zone 0502 de l'application de l'article 27 du règlement.

Une modification aux cartes réglementaires de l'annexe A du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) est donc requise.

### **Approbation référendaire:**

Les dispositions contenues dans le présent projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire. Les dispositions visées à l'article 1 ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire puisqu'elles visent des équipements collectifs au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., A-19.1). Il en va de même pour l'article 2 puisqu'elles ne concernent pas une disposition visée à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., A-19.1).

### **JUSTIFICATION**

La création d'une nouvelle place publique entre le marché Jean-Talon et l'avenue Shamrock vise à redynamiser et à repenser le lien stratégique unissant le marché et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre plus large de la mise en valeur du secteur de la Petite-Italie, en réalisant des aménagements qui permettront d'accroître l'achalandage du secteur tout en facilitant les déplacements actifs.

La modification des usages permis sur le site du centre Alphonse-Desjardins permettra à la Commission scolaire de Montréal d'occuper les locaux conformément à la réglementation. De plus, ces nouvelles salles de classe devraient accueillir les nouveaux élèves lors de la rentrée 2019 ou 2020.

La modification à l'article 27 du Règlement de lotissement est nécessaire afin de simplifier les démarches d'approbation des projets d'Espace pour la vie prévus dans la zone 0502, lorsque le seul motif dérogatoire vise la présence de plus d'un bâtiment principal. Par ailleurs, en étant propriétaire et gestionnaire, la Ville de Montréal assure une gestion diligente et responsable des projets prévus sur ce site.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

D'une part, ne pas donner suite au présent sommaire impliquerait que l'Arrondissement ne pourrait compléter et rendre accessible au public dans les délais prévus le projet de place publique sur le site du marché Jean-Talon.

D'autre part, la Commission scolaire de Montréal ne pourrait disposer de locaux supplémentaires conformes à la réglementation pour accueillir sur ce site de nouveaux élèves sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

Finalement, ne pas donner suite au présent sommaire impliquant la modification

réglementaire dans le secteur « Espace pour la vie », aurait pour conséquence de complexifier inutilement d'éventuelles démarches visant la mise en valeur de ce secteur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 1<sup>er</sup> avril 2019

Consultation publique : 1<sup>er</sup> mai 2019

Adoption du règlement : 6 mai 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

NOTE IMPORTANTE : Suite à l'adoption du projet de loi n°122 (2017, chapitre 13), la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est amendée de façon à soustraire du processus d'approbation référendaire les projets d'équipement collectif de propriété publique relatifs aux secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture ou des sports et des loisirs (voir article 12 du Projet de loi n° 122). Cette mesure est entrée en vigueur le 16 juin 2017. Les dispositions visées par le présent projet ne sont donc pas susceptibles d'approbation référendaire.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-18

Daniel LAFOND  
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE  
RÈGLEMENT 01-279-XX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME (01-279) ET LE  
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (RCA-99) DE L'ARRONDISSEMENT  
ROSEMONT—PETITE-PATRIE**

**VU** l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4);

**VU** l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., A-19.1)

**VU** l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., A-19.1)

**VU** l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., A-19.1)

À la séance du \_\_\_\_\_, le conseil de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie décrète :

**1. L'annexe A du Règlement d'urbanisme est modifiée :**

- 1° le feuillet MI-1 du plan intitulé « Modes d'implantation » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe A au présent règlement.
- 2° le feuillet H-1 du plan intitulé « Limites de hauteur » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe B au présent règlement.
- 3° le feuillet Z-1 du plan intitulé « Zones » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe C au présent règlement.
- 4° le feuillet TID-1 du plan intitulé « Taux d'implantation et densités » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe D au présent règlement.
- 5° le feuillet U-1 du plan intitulé « Usages prescrits » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe E au présent règlement.

6° le feuillet S-1 du plan intitulé « Secteurs et immeubles significatifs » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe F au présent règlement.

7° le feuillet A-1 du plan intitulé « Alignement » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe G au présent règlement.

8° le feuillet U-2 du plan intitulé « Usages prescrits » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe H au présent règlement.

L'article 27 du Règlement de lotissement est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Le paragraphe 1 du premier alinéa ne s'applique pas à la zone 0502 (Jardin botanique) ».

**ANNEXE A**

EXTRAIT DU FEUILLET MI-1 DU PLAN INTITULÉ « MODES D'IMPLANTATION »

**ANNEXE B**

EXTRAIT DU FEUILLET H-1 DU PLAN INTITULÉ « LIMITES DE HAUTEUR »

**ANNEXE C**

EXTRAIT DU FEUILLET Z-1 DU PLAN INTITULÉ « ZONES »

**ANNEXE D**

EXTRAIT DU FEUILLET TID-1 DU PLAN INTITULÉ « TAUX D'IMPLANTATION ET DENSITÉS »

**ANNEXE E**

EXTRAIT DU FEUILLET U-1 DU PLAN INTITULÉ « USAGES PRESCRITS »

**ANNEXE F**

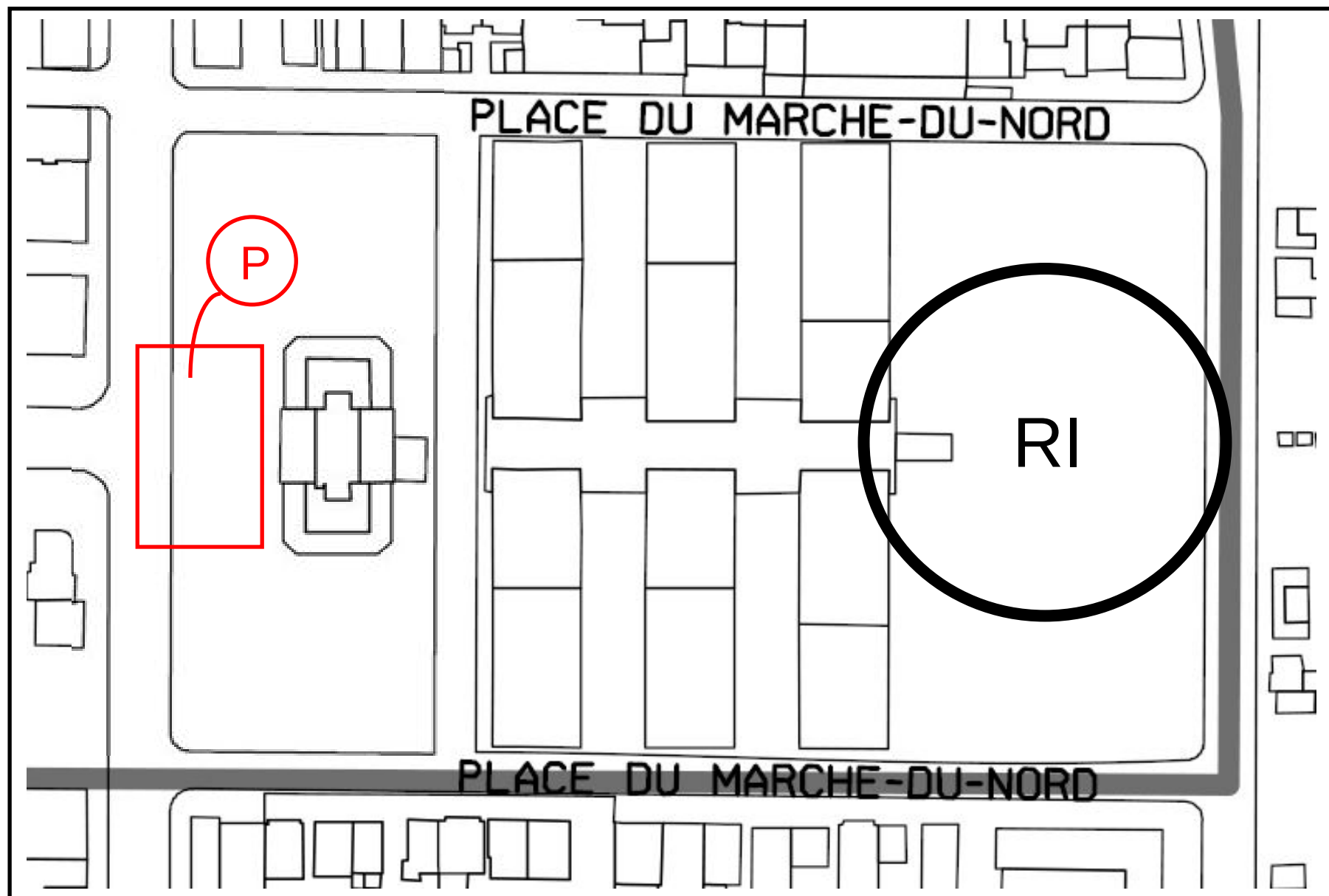
EXTRAIT DU FEUILLET S-1 DU PLAN INTITULÉ « SECTEURS ET IMMEUBLES SIGNIFICATIFS »

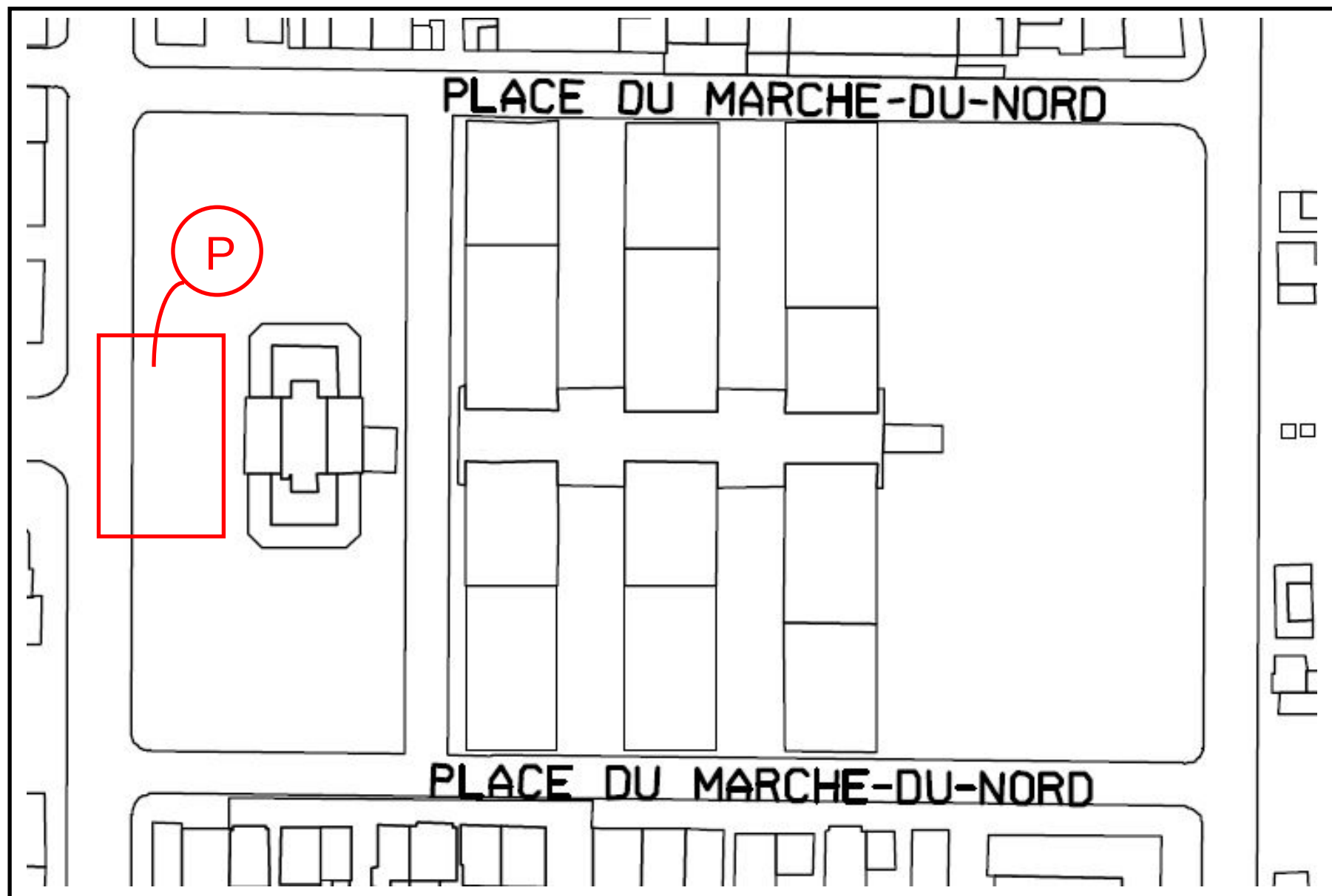
**ANNEXE G**

EXTRAIT DU FEUILLET A-1 DU PLAN INTITULÉ « ALIGNEMENT »

**ANNEXE H**

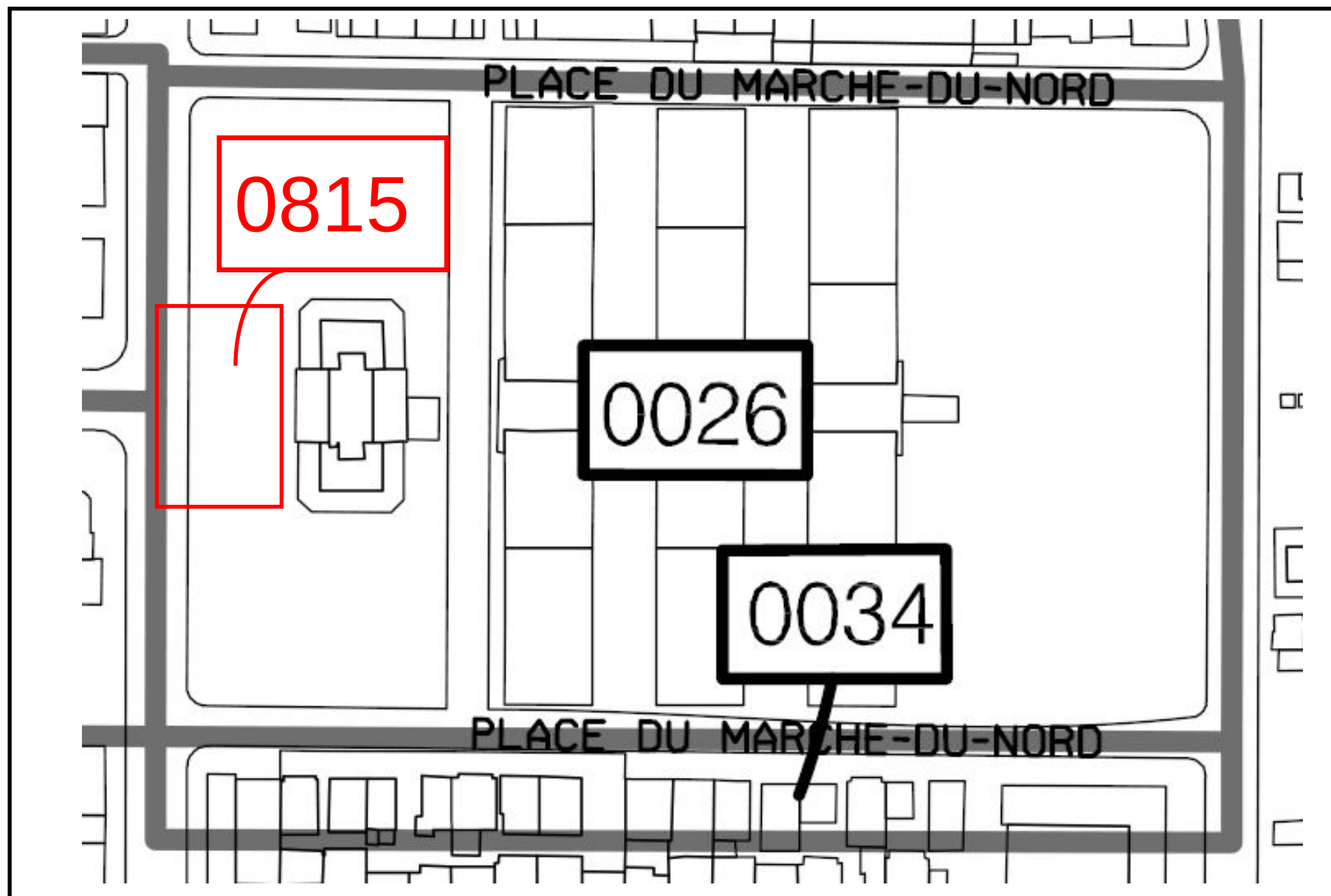
EXTRAIT DU FEUILLET U-2 DU PLAN INTITULÉ « USAGES PRESCRITS »

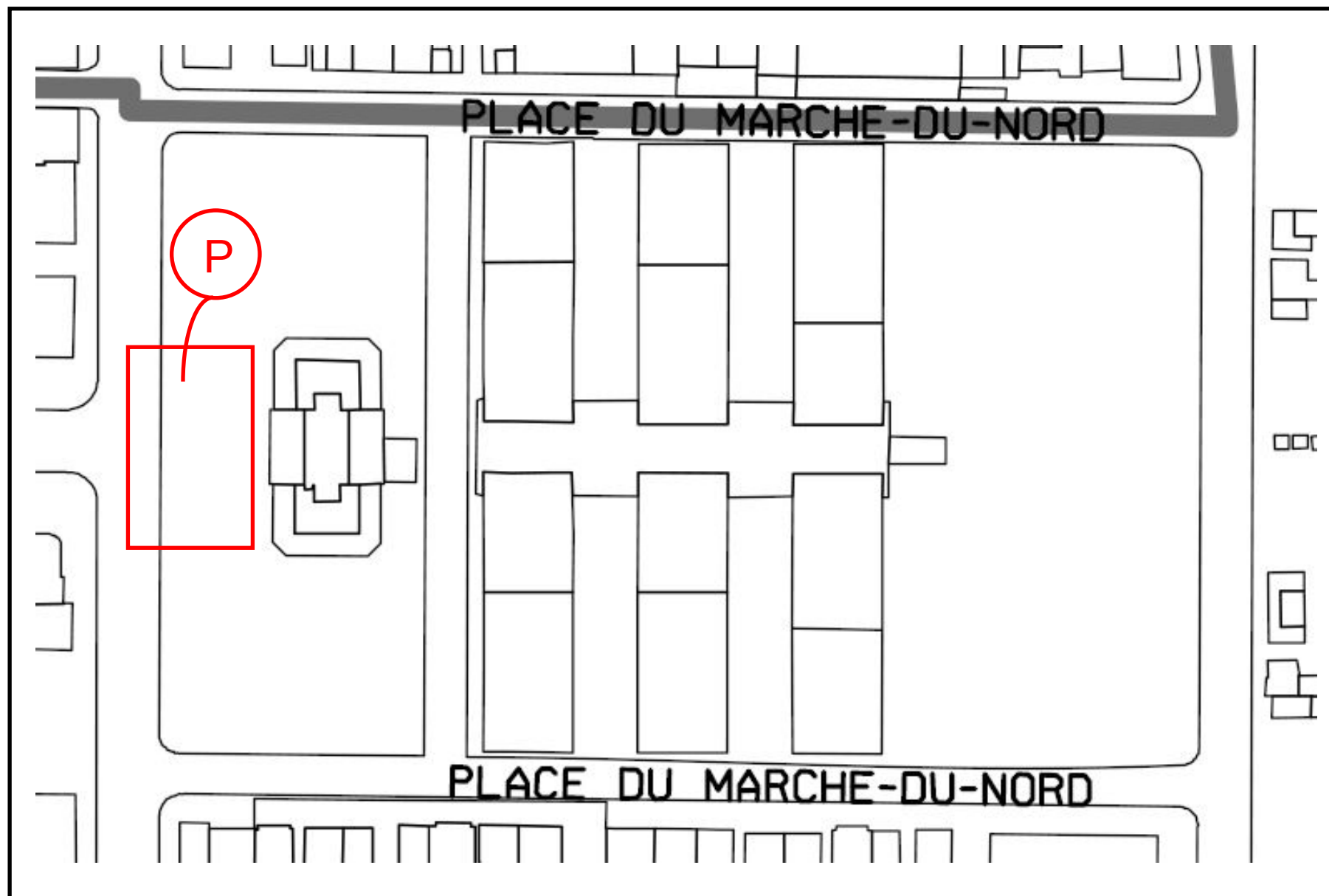


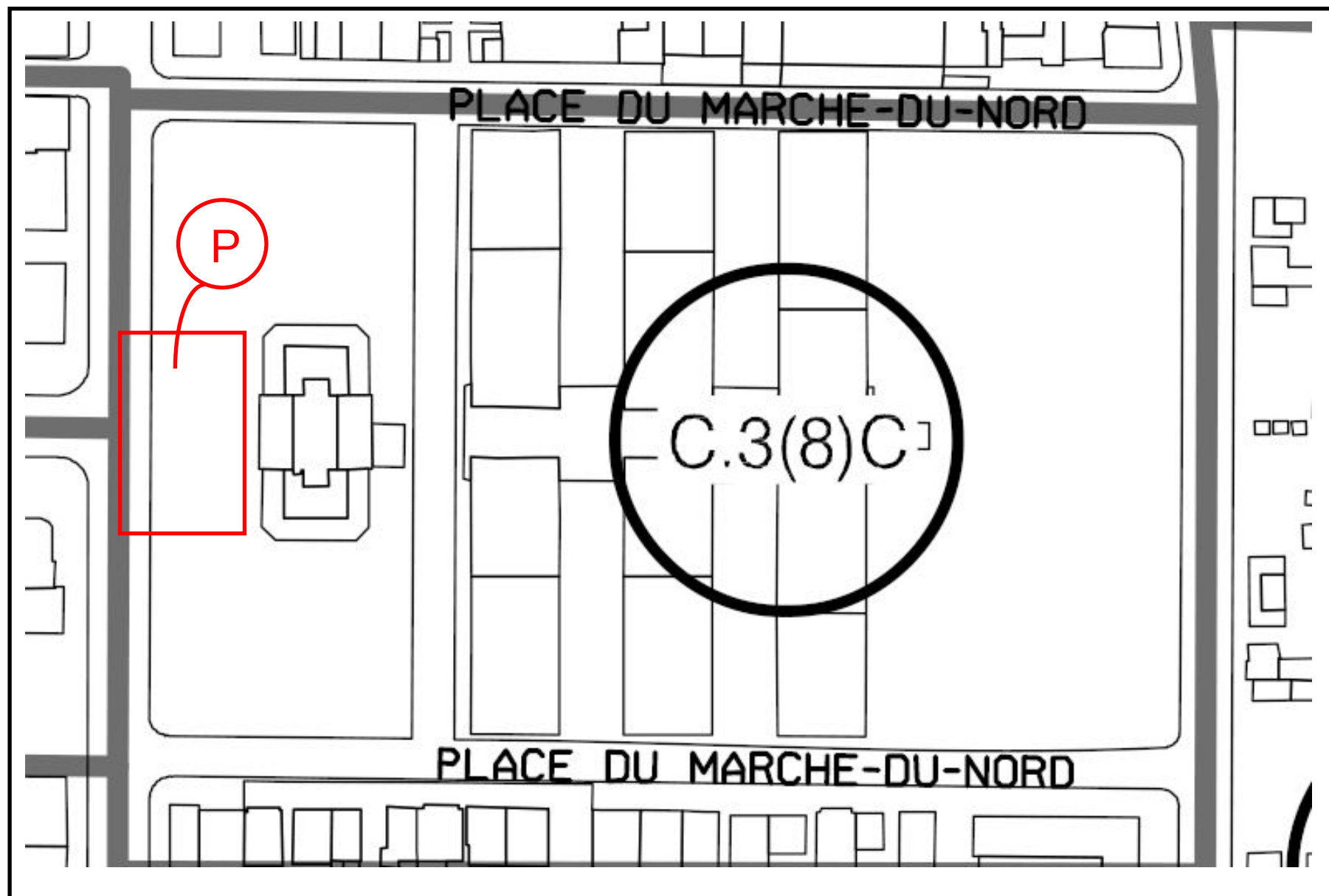


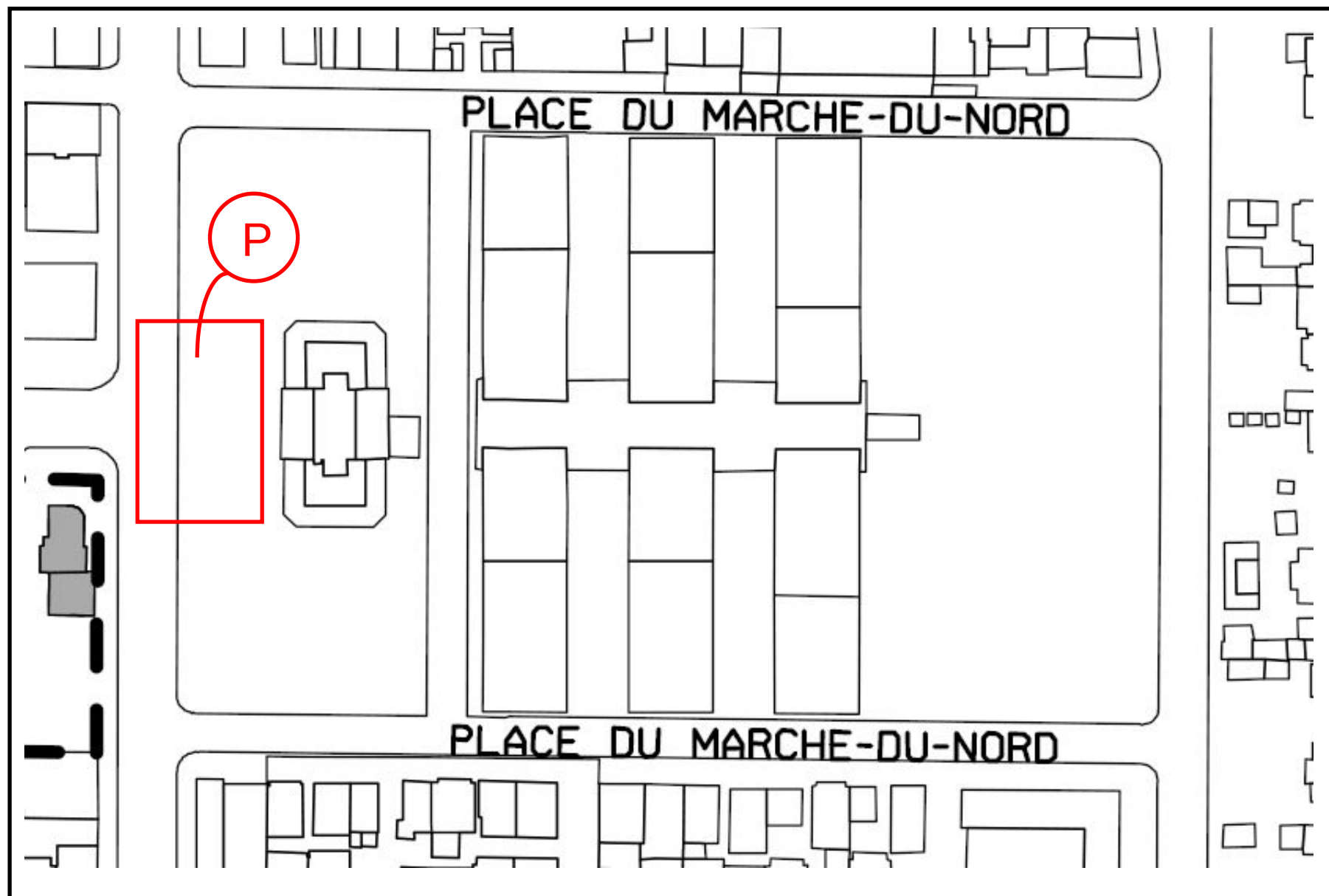
ROSEMONT / PETITE-PATRIE  
ANNEXE B – EXTRAIT DU FEUILLET H-1 DU  
PLAN INTITULÉ « LIMITES DE HAUTEUR »

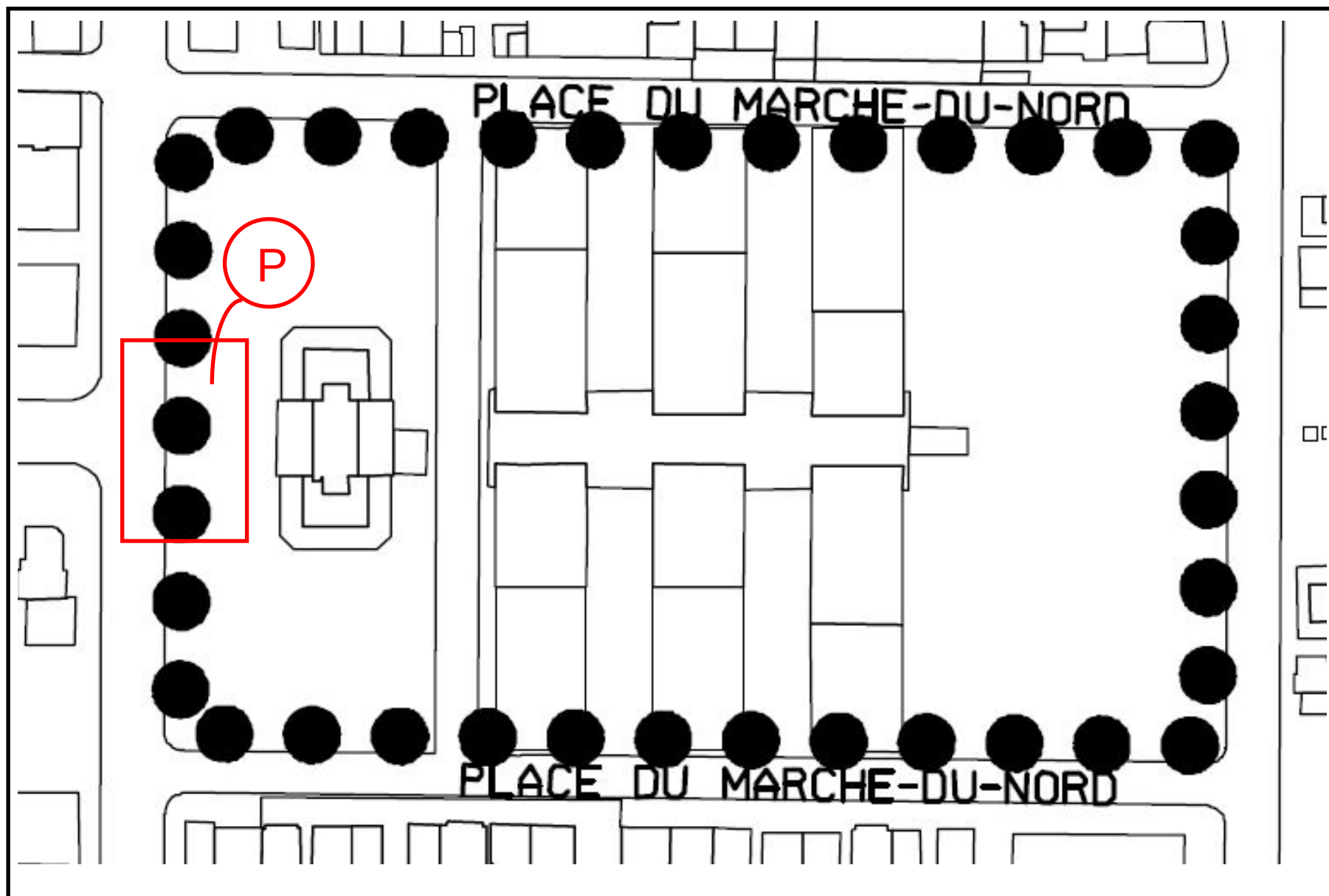
(03-2019)  
dossier 1198303002

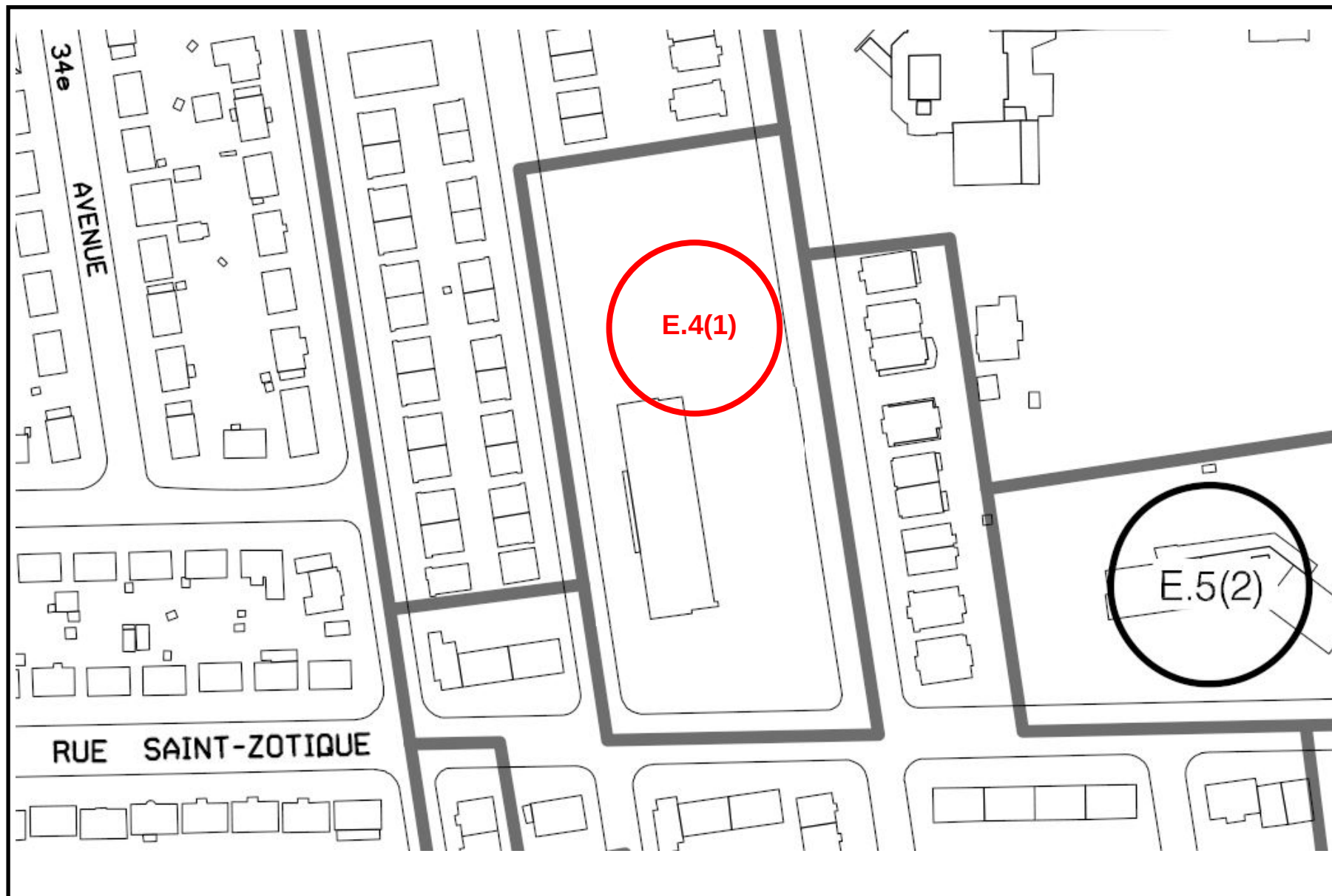














**Dossier # : 1197135002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-12) |

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-12).

**Signé par** Diane MARTEL **Le** 2019-03-21 08:32

**Signataire :**

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement par intérim  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197135002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-12) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'entrée en vigueur de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (LQ 2017, c. 27) (ci-après LAMP) en date du 1er décembre 2017, il y a lieu de modifier le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Cette modification vise à déléguer au directeur d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie les fonctions qui sont dévolues à un dirigeant de l'organisme municipal par la LAMP, étant défini à l'article 33 LAMP comme le conseil de cet organisme public, dans le cadre du processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- 1) Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23); séance 4 avril 2005;
- 2) Adoption de neuf (9) règlements modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23), soit les règlements numéros RCA-23-2, RCA-23-3, RCA-23-4, RCA-23-5, RCA-23-6, RCA-23-7, RCA-23-8, RCA-23-9, RCA-23-10 et RCA-23-11.

**DESCRIPTION**

Les modifications du présent règlement se résument comme suit:

« **1.** Le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur*

*la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) est modifié par l'ajout, après l'article 23.1, de l'article suivant:*

« 23.2 Pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, sont déléguées au directeur d'arrondissement toutes les fonctions qui, selon la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. »»

## **JUSTIFICATION**

Les nouvelles modifications réglementaires mises de l'avant contribueront à relever le conseil d'arrondissement de décisions qui demeurent davantage de nature administrative, permettant au conseil de se concentrer sur des dossiers dont l'enjeu retourne davantage de l'intérêt des citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les modifications réglementaires proposées sont susceptibles de contribuer à l'amélioration du processus de gestion contractuelle, tout en participant à la responsabilisation des fonctionnaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1er avril 2019 : avis de motion  
6 mai 2019: adoption  
Entrée en vigueur suite à l'adoption.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Katerine ROWAN  
Secrétaire- chercheuse

### **ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directeur

Le : 2019-03-15

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE  
RÈGLEMENT  
RCA-23-12**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL  
D'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE SUR LA  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA-23)**

Vu l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 33 de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2019, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. Le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23) est modifié par l'ajout, après l'article « 23.1 », de l'article suivant :

« 23.2 Pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, sont déléguées au directeur d'arrondissement toutes les fonctions qui, selon la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. »